

Annexes

Document d'objectifs Natura 2000 Octobre 2010 « **Boucles de la Marne** » - **FR1112003** *Directive 2009/147/CE*



Liste des annexes

Annexe 1 : Arrêté ministériel de création du site Natura 2000	3
Annexe 2 : Formulaire standard de données.....	4
Annexe 3 : Liste des membres du comité de pilotage	14
Annexe 4 : Natura 2000 en France par région	16
Annexe 5 : Bibliographie	18
Annexe 6 : Glossaire	24
Annexe 7 : Liste des sigles	29
Annexe 8 : Comptes rendus des réunions des comités de pilotage	31
Annexe 9 : Méthode et résultats du diagnostic écologique.....	39
Annexe 10 : Fiches espèces : précisions concernant la répartition des espèces d'intérêt communautaire dans la ZPS des boucles de la Marne	73
Annexe 11 : Liste des espèces d'oiseaux fréquentant la ZPS des Boucles la Marne	80
Annexe 12 : Répartition des prospections réalisées en 2008-2009	96
Annexe 13 : Liste des espèces non nicheuses issues de captivité recensées dans la ZPS	98
Annexe 14 : Liste des personnes rencontrées dans le cadre de l'élaboration du DOCOB	99
Annexe 15 : Projet d'extension de la ZPS	102
Annexe 16 : Plaquette Natura 2000	106
Annexe 17 : Panneaux Natura 2000	113
Annexe 18 : lettre Natura 2000	116
Annexe 19 : Revue de presse	120
Annexe 20 : Animations et opérations de communication réalisées pendant l'élaboration du DOCOB	127
Annexe 21: Liste des espèces autorisées pour les haies.....	128
Annexe 22: Liste des espèces autorisées pour les ripisylves	129
Annexe 23: Liste des espèces autorisées pour l'implantation d'une prairie	130
Annexe 24 : Liste des couverts autorisés pour le gel et les bandes enherbées.....	131
Annexe 25 : Liste des couverts autorisés pour les couverts d'intérêt avifaunistique	132
Annexe 26 : Liste des couverts autorisés pour la mesure en faveur de l'Œdicnème criard....	133
Annexe 27 : Contenu minimal du plan de gestion pastoral et liste des espèces à maîtriser pour maintenir le milieu ouvert	134
Annexe 28 : Liste des plantes invasives.....	135
Annexe 29 : Calcul de la rémunération de la mesure forêt_1 « Développement de bois sénescent »	136
Annexe 30 : Extraction des granulats, précisions géographiques sur les secteurs en activité	138

Annexe 1 : Arrêté ministériel de création du site Natura 2000

JORF n°94 du 21 avril 2006 page 5969
texte n° 82

ARRETE

Arrêté du 12 avril 2006 portant désignation du site Natura 2000 boucles de la Marne (zone de protection spéciale)

NOR: DEVNo650240A

La ministre de l'écologie et du développement durable,
Vu la directive 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 modifiée concernant la conservation des oiseaux sauvages, notamment son article 4 et son annexe I ;
Vu le code de l'environnement, notamment le II et le III de l'article L. 414-1 et les articles R. 414-2, R. 414-3, R. 414-5 et R. 414-7 ;
Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 relatif à la liste des espèces d'oiseaux qui peuvent justifier la désignation de zones de protection spéciale au titre du réseau écologique européen Natura 2000 selon l'article L. 414-1-II (1er alinéa) du code de l'environnement ;
Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés,
Arrête :

Article 1

Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 boucles de la Marne » (zone de protection spéciale FR 112003) l'espace délimité sur les sept cartes au 1/25 000 ci-jointes, s'étendant sur une partie du territoire des communes suivantes du département de Seine-et-Marne : Annet-sur-Marne, Armentières-en-Brie, Carnetin, Chalifert, Chamigny, Charmentray, Condé-Sainte-Libiaire, Congis-sur-Thérouanne, Dampmart, Germigny-l'Evêque, Isles-les-Meldeuses, Isles-lès-Villenoy, Jablines, Jaignes, Lesches, Luzancy, Mareuil-lès-Meaux, Mary-sur-Marne, Meaux, Méry-sur-Marne, Précy-sur-Marne, Sainte-Aulde, Saâcy-sur-Marne, Tancrou, Thorigny-sur-Marne, Trilbardou et Vignely.

Article 2

La liste des espèces d'oiseaux justifiant la désignation du « site Natura 2000 boucles de la Marne » figure en annexe au présent arrêté.
Cette liste ainsi que les cartes visées à l'article 1er ci-dessus peuvent être consultées à la préfecture de Seine-et-Marne, à la direction régionale de l'environnement d'Ile-de-France ainsi qu'à la direction de la nature et des paysages au ministère de l'écologie et du développement durable.

Article 3

Le directeur de la nature et des paysages est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 12 avril 2006.

Nelly Olin

Annexe 2 : Formulaire standard de données

Source :

<http://inpn.mnhn.fr/isb/servlet/NaturaServlet?action=Fsd&typeAction=1&pageReturn=fsdDescription.jsp&SITECODE=FR1112012>

NB : Ce formulaire a été établi lors de la création du site Natura 2000 FR1112003.
Les données n'ont pas été mises à jour.

Identification du site			
Type : A (ZPS sans relation avec un autre site Natura 2000.)	Code du site : FR1112003	Compilation : janvier 2006	Mise à jour : -
Responsable(s)			
S.P.N. - I.E.G.B. - M.N.H.N.			
Appellation du site			
BOUCLES DE LA MARNE			
Indication du site et dates de désignation/classement			
Date site proposé éligible comme SIC : -		Date site enregistré comme SIC : -	
Date de classement comme ZPS : avril 2006		Date de désignation du site comme ZSC : -	
Texte(s) de référence			
Arrêté du 12 avril 2006 portant désignation du site Natura 2000 boucles de la Marne (zone de protection spéciale) (NOR : DEVN0650240A)			
Localisation du site			
Coordonnées du centre :			
Longitude : 2°43'32"E		Latitude : 48°54'39"N	
Superficie (ha) : 2641		Périmètre (km) : 0	
Altitude (m) :			
Min : 41	Max : 128	Moyenne : 0	
Région administrative :			
Code NUTS	Nom de la région	Pourcent. de couverture	
FR102	Seine-et-Marne	100	

Régions biogéographiques :	
<ul style="list-style-type: none"> o Alpine X Atlantique o Boréale o Continentale o Macaronésienne o Méditerranéenne 	
Relation avec d'autres sites Natura 2000	
Code - Nom du site	Type de relation
Description du site	
Caractère général du site	
Classe d'habitats	% couvert
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	35
Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	4
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	4
Pelouses sèches, Steppes	4
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	1
Prairies améliorées	2
Autres terres arables	20
Forêts caducifoliées	15
Forêts de résineux	3
Forêts mixtes	5
Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	2
Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	5
TOTAL	100
Autres caractéristiques du site	
-	
Qualité et importance	
<p>Cette ZPS dite des " Boucles de la Marne " accueille au long de l'année tout un cortège d'espèces d'oiseaux, 252 à ce jour, qui y trouvent une diversité de milieux répondants à leurs exigences propres. Le réseau de zones</p>	

humides notamment, offre de nombreux sites favorables, interdépendants du point de vue de leur utilisation par l'avifaune nicheuse, hivernante ou migratrice.

C'est pourquoi la ZPS fonctionne comme un ensemble homogène et considéré comme tel lors des comptages "Wetlands International".

Dix espèces nicheuses inscrites à l'Annexe I de la Directive européenne Oiseaux sont inventoriées : Blongios nain (*Ixobrychus minutus*), Bondrée apivore (*Pernis apivorus*), Milan noir (*Milvus migrans*), Oedicnème criard (*Burhinus oedicnemus*), Mouette mélanocéphale (*Larus melanocephalus*), Sterne pierregarin (*Sterna hirundo*), Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*), Pic noir (*Dryocopus martius*), Gorgebleue à miroir (*Luscinia svecica*) et Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*).

La majorité d'entre elles se caractérise par un statut de conservation défavorable au sein de leur aire de répartition.

Le site des Boucles de la Marne constitue ainsi un lieu refuge pour une population d'Oedicnèmes criards d'importance régionale qui subsiste malgré la détérioration des milieux. Les secteurs forestiers possèdent encore les caractéristiques nécessaires à la présence d'espèces sensibles comme le Milan noir, la Bondrée apivore ou le Faucon hobereau. Les zones humides, bien qu'anthropisées, attirent le Blongios nain, le Martin-pêcheur d'Europe, la Mouette mélanocéphale ou le Râle d'eau. Une gestion adaptée augmenterait d'autant le potentiel d'accueil qui s'avère très fort.

L'intérêt de la zone d'étude réside également dans son attractivité hivernale. En effet, les zones humides qui composent une grande part de l'espace, permettent à plusieurs espèces d'Anatidés et de Laridés notamment, d'hiverner d'octobre à mars. Ainsi, le périmètre proposé en ZPS est une zone d'hivernage d'importance nationale et répond à plusieurs critères issus de la Convention relative aux zones humides d'importance internationale dite de "Ramsar".

Ces " Boucles de la Marne " ne font l'objet à l'heure actuelle d'aucune mesure de protection globale susceptible d'amener une politique de mise en valeur du patrimoine écologique et paysager. Il apparaît indispensable et urgent de mettre en place avec les différents partenaires concernés, un périmètre cohérent géré de manière durable dans le respect des équilibres écologiques.

Un classement en Zone de Protection Spéciale permettrait une telle orientation.

Vulnérabilité

Plusieurs menaces pèsent sur la pérennité des milieux de la zone proposée en ZPS et sur la qualité de ses paysages :

- Une pression urbanistique croissante, en lisière des secteurs boisés notamment.
- -Le développement de vastes infrastructures de transport à proximité.
- -Une remise en culture sur des zones reconnues d'intérêt ornithologique.
- -Une diminution des surfaces inondables.
- -Une gestion de certains secteurs (base de loisirs) prenant insuffisamment en compte les enjeux ornithologiques.

Désignation

-

Régime de propriété

20 % : Région
 10 % : département
 70 % : privé

Documentation

Centre Ornithologique Ile-de-France (1968-2004) - LE PASSER. Collection complète.
 Centre Ornithologique Ile-de-France (CORIF). (1999) - Les sablières d'Isles-les-Villenoy (Seine-et-Marne).
 Demande de protection par Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope. Rapport dactylographié. 53 p.
 Centre Ornithologique Ile-de-France (CORIF). (2003). Suivi ornithologique des propriétés régionales de l'Agence des Espaces Verts. Programme 2002. 127 p
 Centre Ornithologique Ile-de-France (CORIF). Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France (AEV). (2005). Domaine régional du Grand-Voyeux. Inventaire ornithologique et propositions d'aménagements. 52 p.
 Centre Ornithologique Ile-de-France (CORIF). Direction Régionale de l'Environnement d'Ile-de-France (DIREN Ile-de-France) (2005). Boucle de Jablines. Etude ornithologique. Propositions d'aménagements et de gestion.
 LE MARECHAL, P. & LESAFFRE, G. (2000). Les Oiseaux d'Ile-de-France. L'avifaune de Paris et de sa région. Delachaux et Niestlé. Paris. 343 p.

ESPÈCES MENTIONNÉES À L'ARTICLE 4 DE LA DIRECTIVE 79/409/CEE ET FIGURANT À L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE 92/43/CEE ET EVALUATION DU SITE POUR CELLES-CI

OISEAUX visés à l'Annexe I de la directive 79/409/CEE du Conseil

CODE	NOM	POPULATION			
		Résidente	Migr. Nidific.	Migr. Hivern.	Migr. Etape
A229	<i>Alcedo atthis</i>		10-12 couple(s)		
A222	<i>Asio flammeus</i>			0-2	
A060	<i>Aythya nyroca</i>			0-2	
A021	<i>Botaurus stellaris</i>			2-5	
A133	<i>Burhinus oedicephalus</i>		10-14 couple(s)	occasionnel	
A197	<i>Chlidonias niger</i>				60-80 individu(s)
A081	<i>Circus aeruginosus</i>		0-1 couple(s)		5-10

A082	Circus cyaneus			4-6	2-3 individu(s)
A236	Dryocopus martius		3-4 couple(s)		
A022	Ixobrychus minutus				
A338	Lanius collurio		8-12 couple(s)		
A176	Larus melanocephalus		18-20 couple(s)		
A272	Luscinia svecica		2-4 couple(s)		
A068	Mergus albellus			5-20	
A073	Milvus migrans		3-4 couple(s)		
A094	Pandion haliaetus				2-4 individu(s)
A072	Pernis apivorus		3-4 couple(s)		
A151	Philomachus pugnax				20-40 individu(s)
A193	Sterna hirundo				

OISEAUX migrateurs régulièrement présents sur le site non visés à l'Annexe I de la directive 79/409/CEE du Conseil

CODE	NOM	POPULATION			
		Résidente	Migr. Nidific.	Migr. Hivern.	Migr. Etape
A086	Accipiter nisus		3-5 couple(s)	3-5 couple(s)	
A298	Acrocephalus arundinaceus		0-2 couple(s)	0-2 couple(s)	

A168	Actitis hypoleucos				80-120
A056	Anas clypeata				40-70
A052	Anas crecca		15-30 couple(s)	15-30 couple(s)	
A050	Anas penelope				25-40
A055	Anas querquedula				20-60
A051	Anas strepera				30-50
A028	Ardea cinerea		25-30 couple(s)	25-30 couple(s)	
A059	Aythya ferina		0-1 couple(s)	0-1 couple(s)	
A061	Aythya fuligula		0-1 couple(s)	0-1 couple(s)	
A067	Bucephala clangula				
A087	Buteo buteo		3-5 couple(s)	3-5 couple(s)	
A136	Charadrius dubius		18-22 couple(s)	18-22 couple(s)	
A036	Cygnus olor		12-15 couple(s)	12-15 couple(s)	
A099	Falco subbuteo		1-2 couple(s)	1-2 couple(s)	
A096	Falco tinnunculus		4-7 couple(s)	4-7 couple(s)	
A125	Fulica atra		50-70 couple(s)	50-70 couple(s)	
A153	Gallinago gallinago				
A184	Larus				

	argentatus				
A459	Larus cachinnans		0-2 couple(s)	0-2 couple(s)	1000- 10000
A182	Larus canus		0-2 couple(s)	0-2 couple(s)	
A183	Larus fuscus				
A177	Larus minutus				5-15
A179	Larus ridibundus				
A017	Phalacrocorax carbo		40 couple(s)	40 couple(s)	
A005	Podiceps cristatus		30-40 couple(s)	30-40 couple(s)	
A118	Rallus aquaticus		4-7 couple(s)	4-7 couple(s)	
A249	Riparia riparia		200-350 couple(s)	200-350 couple(s)	
A164	Tringa nebularia				25-50
A165	Tringa ochropus				40-60
A162	Tringa totanus				40-80
A142	Vanellus vanellus				

AUTRES ESPÈCES IMPORTANTES DE FLORE ET DE FAUNE

(B=Oiseaux, M=Mammifères, A=Amphibiens, R=Reptiles, F=Poissons, I=Invert ébrés, P=Plantes)

GROUPE	NOM	POPULATION	MOTIVATION
Mammifères	Sciurus vulgaris		
Invertébrés	Satyrium w-album		
Mammifères	Mustela erminea		

Oiseaux	<i>Asio otus</i>	4-6 couple(s)	Autres raisons
Oiseaux	<i>Saxicola torquatus</i>	25-35 couple(s)	
Oiseaux	<i>Picus viridis</i>	15-25 couple(s)	
Amphibiens	<i>Rana ridibunda</i>		
Mammifères	<i>Mustela putorius</i>		
Oiseaux	<i>Streptopelia turtur</i>	40-60 couple(s)	
Mammifères	<i>Eliomys quercinus</i>		
Amphibiens	<i>Pelodytes punctatus</i>		
Oiseaux	<i>Acrocephalus palustris</i>	15-25 couple(s)	Autres raisons
Invertébrés	<i>Cercion lindenii</i>		
Invertébrés	<i>Melanargia galathea</i>		
Oiseaux	<i>Cettia cetti</i>	3-4 couple(s)	Autres raisons
Amphibiens	<i>Bufo bufo</i>		
Invertébrés	<i>Oedipoda caerulea</i>		
Invertébrés	<i>Libellula quadrimaculata</i>		
Oiseaux	<i>Upupa epops</i>	0-1 couple(s)	Autres raisons
Invertébrés	<i>Carchadorus alceae</i>		
Amphibiens	<i>Bufo calamita</i>		
Invertébrés	<i>Limenitis populi</i>		
Invertébrés	<i>Calopteryx virgo</i>		
Invertébrés	<i>Apatura ilia</i>		
Mammifères	<i>Meles meles</i>		
Invertébrés	<i>Metrioptera rosellii</i>		

Type de protection aux niveaux national et régional

CODE	DESCRIPTION	% COUVERT.
------	-------------	------------

FR05	ARRETE PREFECTORAL DE PROTECTION DE BIOTOPE	6	
Relation avec d'autres sites protégés			
désignés aux niveaux national ou régional:			
TYPE CODE	NOM DU SITE	TYPE DE CHEVAUCHEMENT	% COUVERT.
FR05	Charmentray - Trilbardou	Site Inclus	6

Impacts et activités généraux et proportion de la superficie du site affecté

IMPACTS ET ACTIVITÉS SUR LE SITE

CODE	LIBELLÉ	INTENSITÉ	% DU SITE	INFLUENCE
102	fauche/coupe	Moyenne	20	Neutre
160	Gestion forestière	Moyenne	50	Positive
220	Pêche de loisirs	Faible	1	Neutre
501	sentier, chemin, piste cyclable	Faible	100	Neutre
600	Equipements sportifs et de loisirs	Moyenne	50	Neutre
622	randonnée, équitation et véhicules non motorisés	Faible	100	Neutre
720	Piétinement, surfréquentation	Faible	10	Négative
853	gestion des niveaux d'eau	Faible	5	Positive
967	antagonisme avec des animaux domestiques	Faible	100	Négative

IMPACTS ET ACTIVITÉS AUX ALENTOURS DU SITE

CODE	LIBELLÉ	INTENSITÉ	% DU SITE	INFLUENCE
401	Zones urbanisées, habitat humain	Elevée	0	Négative
402	Urbanisation continue	Elevée	0	Négative
410	Zones industrielles ou commerciales	Elevée	0	Négative
502	route, autoroute	Moyenne	0	Négative
503	voie ferrée, T.G.V.	Faible	0	Négative

702	pollution de l'air	Faible	o	Négative
710	Nuisances sonores	Faible	o	Négative

Gestion du site

ORGANISME RESPONSABLE DE LA GESTION DU SITE

-

GESTION DU SITE ET PLANS

Un document d'objectifs sera réalisé pour ce site. Les orientations porteront notamment sur :

- la préservation et la gestion des milieux ouverts favorables aux espèces telles que l'Oedicnème criard,
- la préservation et la gestion des zones humides naturelles et artificielles favorables à l'avifaune, notamment aux laridés et anatidés hivernants.

Annexe 3 : Liste des membres du comité de pilotage

ARRETE 2006 DAIDD ENV n° 212 fixant la composition du comité de pilotage du site Natura 2000 des boucles de la Marne

LE PREFET DE SEINE-ET-MARNE Officier de la Légion d'Honneur

- VU** la directive 79/409 CEE du 2 avril 1979 modifiée concernant la conservation des oiseaux sauvages ;
- VU** la directive 92/43 CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et la flore sauvages ;
- VU** l'ordonnance n° 2001-321 du 11 avril 2001 relative à la transposition et à la mise en œuvre de certaines dispositions du droit communautaire dans le domaine de l'environnement ;
- VU** le code de l'environnement et notamment ses articles L.414-1 et suivants, et R.414-3 et suivants ;
- VU** la loi n° 2001-1 du 3 janvier 2001 portant habilitation du gouvernement à transposer, par ordonnance, les directives communautaires ;
- VU** le décret 2006-922 du 26 juillet 2006 relatif à la gestion des sites Natura 2000 et modifiant le code de l'environnement ;
- VU** l'arrêté ministériel du 12 avril 2006 portant désignation du site Natura 2000 des Boucles de la Marne (Zone de protection spéciale) ;
- VU** l'avis du Directeur Régional de l'environnement d'Ile de France ;
- VU** l'avis du Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de Seine-et-Marne ;
- SUR** proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de Seine-et-Marne.

A R R E T E

Article 1 : Il est créé un comité de pilotage du site Natura 2000 pour le site Natura 2000 FR 112003 des **boucles de la Marne** composé des membres suivants :

I – Les représentants de l'Etat et de ses services déconcentrés :

- Le Préfet de Seine et Marne ou son représentant le Sous-Préfet de Meaux ;
- Le Sous-Préfet de Torcy ou son représentant ;
- Le Directeur régional de l'environnement d'Ile-de-France ou son représentant ;
- Le Directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Ile-de-France ou son représentant ;
- Le Directeur départemental de l'équipement de Seine-et-Marne ou son représentant ;
- Le Directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de Seine-et-Marne ou son représentant ;
- Le Directeur de l'Agence de l'eau Seine-Normandie ou son représentant ;

II – Les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements :

- Le Président du Conseil régional ou son représentant ;
- Le Président du Conseil général de Seine-et-Marne ou son représentant ;
- Les Maires des communes de ANNET-SUR-MARNE, ARMENTIERES-EN-BRIE, CARNETIN, CHALIFERT, CHAMIGNY, CHARMENTRAY, CONDE-SAINTE-LIBIAIRE, CONGIS-SUR-THEROUANNE, DAMPMART, GERMIGNY-L'EVEQUE, ISLE-LES-MELDEUSES, ISLE-LES-VILLENY, JABLINES, JAIGNES, LESCHES, LUZANCY, MAREUIL-LES-MEAUX,

MARY-SUR-MARNE, MEAUX, MERY-SUR-MARNE, PRECY-SUR-MARNE, SAACY-SUR-MARNE, SAINTE-AULDE, TANCROU, THORIGNY-SUR-MARNE, TRILBARDOU, VIGNELY ou leurs représentants ;

- Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Meaux ou son représentant ;
- Le Président de la Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire ou son représentant ;
- Le Président de la Communauté de communes du Pays Fertois ou son représentant ;
- Le Président de la Communauté de communes du pays de l'Ourcq ou son représentant ;
- Le Président du Groupement intercommunal de la Base de Plein Air et de Loisirs de Jablines (GIJA) ou son représentant ;
- Le Président du Syndicat intercommunal d'études et de programmation pour la révision du SCOT du secteur de Jablines ;
- Le Président du Syndicat intercommunal pour la valorisation du Marais du Refuge ou son représentant ;
- Le Président du Syndicat intercommunal d'études et de programmation de Jablines ;
- Le Président du Syndicat intercommunal d'études et de programmation Marne Nord ou son représentant ;
- Le Président du Syndicat mixte pour la révision du schéma directeur de Marne Ourcq ou son représentant ;

III – Les représentants des propriétaires et exploitants de biens ruraux compris dans le site :

- Le Président du Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs ou son représentant ;
- Le Président du Syndicat départemental de la propriété agricole et rurale ou son représentant ;
- Le Président du Centre régional de la propriété forestière d'Ile-de-France-Centre ou son représentant ;
- Le Président de l'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction ou son représentant ;

IV – Les représentants des organismes consulaires :

- Le Président de la Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne ou son représentant ;
- Le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de Seine-et-Marne ou son représentant ;
- Le Président de la Chambre des métiers et de l'artisanat Nord Seine-et-Marne ou son représentant ;

V – Les représentants des organismes exerçant leurs activités dans les domaines de la chasse, du sport et du tourisme :

- Le Président de la Fédération de Seine et Marne pour la pêche et la protection du milieu aquatique ou son représentant ;
- Le Président de la Fédération départementale des chasseurs de Seine et Marne ou son représentant ;
- Le Président du Comité départemental de la randonnée (CODERANDO 77) ou son représentant ;
- Le Président du Comité départemental de canoë-kayac de Seine-et-Marne ou son représentant ;

VI - Les représentants des associations de protection de la nature :

- Le Président de l'association seine et marnaise pour la sauvegarde de la nature ou son représentant ;
- Le Président de l'association Ile-de-France Environnement ou son représentant ;
- Le Président du Centre ornithologique Ile-de-France ou son représentant
- Le Président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel d'Ile de France ou son représentant ;

Article 2 : Le comité de pilotage participe à la préparation du document d'objectifs et des contrats Natura 2000 ainsi qu'au suivi et à l'évaluation de leur mise en œuvre.

Les membres représentants des collectivités territoriales et leurs groupements désignent parmi eux un président ainsi qu'une structure chargée de la réalisation du document d'objectifs.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la préfecture de la Seine-et-Marne, le sous-préfet de Meaux, le sous-préfet de Torcy, le directeur régional de l'environnement d'Ile-de-France, le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de Seine-et-Marne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à chaque membre.

Melun, le 03 octobre 2006

Le Préfet

Signé : Jacques BARTHELEMY

Annexe 4 : Natura 2000 en France par région

Superficie Natura 2000 <i>source : http://inpn.mnhn.fr</i>			
REGION	Superficie domaine terrestre	% par rapport à la région	Superficie domaine marin
NORD-PAS-DE-CALAIS	33421,44	2,67	187473,51
HAUTE-NORMANDIE	41699,48	3,37	154173,96
BRETAGNE	95418,12	3,47	677579,07
PICARDIE	91962,52	4,7	31370,34
LIMOUSIN	104455,55	6,12	
LORRAINE	166040,9	7,01	
BASSE-NORMANDIE	135861,07	7,64	236453,58
ILE DE France	96816,64	8,01	
PAYS DE LA LOIRE	265930,29	8,22	537785,81
MIDI-PYRÉNÉES	386548,21	8,45	
AQUITAINE	441163,94	10,54	570348,57
RHONE-ALPES	474378,75	10,6	
CHAMPAGNE-ARDENNE	310903,5	12,08	
BOURGOGNE	393961,69	12,41	
FRANCE	6877972,34	12,52	3984783,34
POITOU-CHARENTES	334129,16	12,86	724892,48
AUVERGNE	377900,15	14,44	
FRANCHE-COMTÉ	251175,7	15,4	
CORSE	134450,05	15,41	418767,29
ALSACE	141167,07	16,94	
CENTRE	703691,52	17,8	
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	972638,67	30,48	321380,75
LANGUEDOC-ROUSSILLON	924257,93	33,19	124557,98

psic / ZSC <i>source : http://inpn.mnhn.fr</i>				
REGION	Nombre de psic / ZSC	Superficie domaine terrestre	% par rapport à la région	Superficie domaine marin
NORD-PAS-DE-CALAIS	31	13621,15	1,09	160577,14
PICARDIE	38	37827	1,93	29947,58
LIMOUSIN	33	37241,45	2,18	
CHAMPAGNE-ARDENNE	86	72608,38	2,82	
LORRAINE	78	68735,17	2,9	
HAUTE-NORMANDIE	31	37085,49	3	7236,01
BRETAGNE	56	89324,31	3,25	655963,71
ILE DE France	25	40370,91	3,34	
AUVERGNE	83	97685,02	3,73	
BASSE-NORMANDIE	52	104042,35	5,85	233238,81
POITOU-CHARENTES	64	175287,87	6,75	450264,57
PAYS DE LA LOIRE	47	224711,52	6,94	188776,53
MIDI-PYRÉNÉES	99	322935,37	7,06	

BOURGOGNE	51	263031,25	8,28	
FRANCE	1367	4643082,5	8,45	2612926,2
RHONE-ALPES	129	397810,86	8,89	
ALSACE	21	76903,89	9,23	
AQUITAINE	126	412321,53	9,85	199066,39
CENTRE	41	463405,44	11,72	
CORSE	67	114336,98	13,1	418655,23
FRANCHE-COMTÉ	50	231022,22	14,17	
LANGUEDOC-ROUSSILLON	101	510345,54	18,33	53559,33
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	96	852428,81	26,72	215640,89

ZPS source : <http://inpn.mnhn.fr>

REGION	Nombre de ZPS	Superficie domaine terrestre	% par rapport à la région	Superficie domaine marin
BRETAGNE	25	19718.51	0.72	527700.85
HAUTE-NORMANDIE	3	16952.34	1.37	150825.99
NORD-PAS-DE-CALAIS	10	24211.29	1.94	178084.45
CHAMPAGNE-ARDENNE	15	258247.53	10.03	
AUVERGNE	12	321815.2	12.29	
FRANCHE-COMTÉ	21	209413.62	12.84	
ALSACE	11	109366.56	13.12	
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	32	483562.03	15.15	226089.77
LANGUEDOC-ROUSSILLON	49	751276.04	26.98	109551.76
MIDI-PYRÉNÉES	16	153160.47	3.35	
BASSE-NORMANDIE	11	62064.99	3.49	162407.57
PICARDIE	10	71456.76	3.65	14993.08
AQUITAINE	27	180106.66	4.3	537998.54
LIMOUSIN	3	87522.11	5.13	
LORRAINE	18	125591.41	5.3	
PAYS DE LA LOIRE	23	199063.21	6.15	533264.8
CORSE	21	54414.56	6.24	288896.08
BOURGOGNE	12	209720.19	6.61	
RHONE-ALPES	34	316529.33	7.07	
ÎLE DE France	10	89428.64	7.4	
FRANCE	382	4349218.23	7.91	3435168.74
CENTRE	18	358478.45	9.07	
POITOU-CHARENTES	27	247118.32	9.51	705355.85

Annexe 5 : Bibliographie

- **ATELIER CEPAGE, 2003.** *Aménagement paysager et valorisation de la zone naturelle de la Marne. Projet d'aménagement – Synthèse de la phase AVP.* Cepage, Ville de Meaux / Direction de l'urbanisme.
- Autres références juridiques <http://www.natura2000.fr/>
- **AVEN DU GRAND-VOYEUX, 2006.** *Domaine régional du Grand-Voyeux. Suivi ornithologique 2006.* Association pour la Valorisation des Espaces Nature du Grand-Voyeux, 26 p.
- **AVEN DU GRAND-VOYEUX, 2008.** *Domaine régional du Grand-Voyeux. Gestion des roselières. Observations diverses, 2008.* Association pour la Valorisation des Espaces Nature du Grand-Voyeux, 14 p.
- **AVEN DU GRAND-VOYEUX, 2008.** *Domaine régional du Grand-Voyeux. L'œdicnème criard au Grand-Voyeux. Synthèse des observations 2004-2008 et propositions pour pérenniser la nidification de cette espèce.* Association pour la Valorisation des Espaces Nature du Grand-Voyeux, 14 p.
- **BARTH F. & LETOURNEAU Ch., 2006.** *Le Blongios nain Ixobrychus minutus en Île-de-France de 2000 à 2004.* Alauda 74 (1) : 113-119.
- **BARTH F., 2005.** *Boucle de Jablines. Étude ornithologique. Propositions d'aménagements et de gestion.* Centre ornithologique Île-de-France, Direction régionale de l'environnement Île-de-France.
- **BARTH F., 2005.** *Domaine régional du Grand-Voyeux. Inventaire ornithologique et propositions d'aménagements.* Centre Ornithologique Île-de-France, Agence des espaces verts de la région Île-de-France, 52 p.
- BIRDLIFE INTERNATIONAL, 2004. *Birds in Europe: populations estimates, trends and conservation status.* Cambridge, UK: BirdLife International, 374 p.
- **BOILEAU N. & BARBIER L., 1997.** *Étude sur la reproduction et suivi d'une population nicheuse de Blongios nain Ixobrychus minutus sur les étangs de Romelaere (Pas-de-Calais, France) en 1996.* Alauda 65 (4) : 343-350.
- **BOUZENDORF F., 2003.** *Nidification de la Mouette mélanocéphale Larus melanocephalus sur la base de loisirs de Jablines en 2001 et 2002.* Le Passer 40 : 46-47.
- **BOUZENDORF F., 2005.** *Hivernages successifs d'un Goéland marin Larus marinus en Île-de-France.* Le Passer, vol. 42 (1) : 117-119.
- BOUZENDORF F., 2005. *Recensement des Laridés hivernants en Île-de-France : hiver 2004-2005.* Le Passer, vol. 42 (1) : 20-25
- BROWN R., FERGUSON J., LAWRENCE M., LEES D. & CUISIN M., 1989. *Reconnaître les plumes, les traces et les indices des oiseaux.* Bordas, Paris, 232 p.
- BUREAU DE RECHERCHES GEOLOGIQUES ET MINIERES, 1974. *Carte géologique de la France au 1/50000 : Mantes-la-Jolie.* BRGM éditions, Orléans.
- CADIOU B., PONS J.M. & YESOU P., 2004. *Oiseaux marins nicheurs de France métropolitaine (1960-2000).* Biotope, Mèze, 217 p.
- **CAILLIERE C., 2008.** *Mesures de conservation de l'œdicnème criard (Burhinus oedicnemus) sur deux Zones de protection spéciale d'Île-de-France.* Rapport de stage en vue de l'obtention du BTS A GPN spécialité gestion des espaces naturels, session 2007-2008. CFPPA Brie-Comte-Robert, Agence des espaces verts de la région Île-de-France, 40 p. + annexes
- CALVET C., 1984. *Climatologie de la région parisienne.* Ministère des transports – Direction de la météorologie, Boulogne-Billancourt, 61 p.
- Circulaire DGFAR/SDEA/C2008-5026 du 26 mai 2008 relative aux mesures agroenvironnementales. <http://agriculture.gouv.fr/sections/publications/bulletin-officiel/2008/bo-n-22-du-30-05-08/circulaire-dgfarsdea/>
- Circulaire DNP/SDEN N°2004-1 du 5 octobre 2004 sur l'évaluation des incidences programmes et projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements susceptibles d'affecter de façon notable les sites Natura 2000. <http://www.natura2000.fr/IMG/pdf/circulaire05102004.incidences.n2000.pdf>
- Circulaire DNP/SDEN N°2007 N°1 DGFAR/SDER/C2007-5023 du 30 avril 2007 sur la charte Natura 2000. <http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/dgfarc20075023iz.pdf>
- Circulaire DNP/SDEN/DGFAR N°2007-3 du 21 novembre 2007 relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000 en application des articles R414-8 à 18 du code de l'environnement. <http://agriculture.gouv.fr/sections/publications/bulletin-officiel/2007/bo-n-48-du-30-11-07/circulaire5913/>
- Circulaire DNP/SDEN/N°2004 – 3 DGFAR/SDSTAR/C2004-5046 du 24 décembre 2004 relative à la

gestion des sites Natura 2000.

- Code de l'environnement - Chapitre IV : Conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvages. <http://www.legifrance.gouv.fr/>
- COMITÉ FRANÇAIS DE L'UICN & MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE, 2009. La Liste rouge des oiseaux nicheurs de métropole. In www.uicn.fr
- Commission européenne (2000). Gérer les sites Natura 2000 – Les dispositions de l'article 6 de la directive "habitats" (92/43/CEE). Office des Publications Officielles des Communautés Européennes, 69 pages.
- COMOLET-TIRMAN J. & SENECAI D., 2001. Recensement de la Fauvette pitchou *Sylvia undata* dans le massif des Trois-Pignons. Bull. Ass. Natur. Vallée Loing, vol. 77 (1) : 7-12
- COMOLET-TIRMAN, 1997. Les oiseaux de la forêt de Fontainebleau. Bull. Ass. Natur. Vallée Loing, vol. 73 (3) : 12-22
- CONSEIL DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, 1979. Directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des Oiseaux sauvages (Directive "Oiseaux"). Journal Officiel des Communautés européennes du 25 avril 1979.
- **CORIF, 2003.** Dossier de classement en Zone de Protection Spéciale des Boucles de la Marne (Boucle de Jablines / Annet-sur-Marne, boucle de Trilbardou / Charmentray, Marais du Refuge, Forêt des Vallières). Île-de-France. Seine-et-Marne. Centre Ornithologique Île-de-France, 50 p. + annexes.
- **CORIF.** Le Passer, collection.
- COSSU D., 1984. Nidification du Milan noir en Bassée. Bull. Ass. Natur. Vallée Loing, vol. 60 (1) : 47.
- CRAMP S. et al. (eds.), 1977-1994. Handbook of the Birds of Europe, the Middle East and North Africa: The Birds of the Western Palearctic, 9 volumes. Oxford University Press, Oxford.
- CSRPN & DIREN ÎLE-DE-FRANCE, 2002. Guide méthodologique pour la création de ZNIEFF en Île-de-France. DIREN Île-de-France, Cachan, 207 p.
- DEBOUT G. (coordinateur), 2009. Atlas des oiseaux nicheurs de Normandie. 2003-2005. Le Cormoran, 17 (1-2) : 448 p.
- DEJONGHE J.F. (coord.), 1984. Étude biologique des plans d'eau retenus pour un aménagement possible en base de loisirs en région Île-de-France. École normale supérieure, Laboratoire de zoologie.
- Directives européennes « Oiseaux sauvages » 79/409 du 2 avril 1979 et « Habitats, faune, flore » 92/43 du 21 mai 1992 : <http://europa.eu/scadplus/leg/fr/s15006.htm>
- DIREN PACA, 2007. Inventaire et cartographie des habitats naturels et des espèces végétales et animales dans els sites Natura 2000 de la région Provence – Alpes – Côte-d'Azur. Cahier des charges pour les inventaires biologiques.
- **DUBOIS P. J., LE MARECHAL P., OLIOSO G. & YESOU P., 2000.** Inventaire des oiseaux de France – Avifaune de la France métropolitaine. Ed. Nathan, Paris, pp. 137-138
- DUBOIS P. J., LE MARECHAL P., OLIOSO G. & YESOU P., 2008. Nouvel inventaire des oiseaux de France. Delachaux et Niestlé, Paris, 559 p.
- **DUBOIS P.J. & JIGUET F., 2006.** Résultats du 3^e recensement des laridés hivernant en France (hiver 2004-2005). Ornithos 13 : 146-157.
- **ÉCOSPHÈRE 1992.** Projet d'extension de la carrière de Précý-sur-Marne (77) - Étude écologique. Écosphère, Sablières Mouret, 49 p.
- **ÉCOSPHÈRE, 1989.** Étude écologique des carrières d'agrégats d'Isles-les-Villenoy / Vignely (77). Écosphère, Routière de l'Est Parisien.
- **ÉCOSPHÈRE, 1990.** Étude écologique de la carrière de Précý-sur-Marne (77). Écosphère, Sablières Mouret, 22 p.
- **ÉCOSPHÈRE, 1991.** Projet d'extension de carrière-décharge - Claye-Souilly / Fresnes-sur-Marne / Charny (77) - Étude écologique. Écosphère, Routière de l'Est Parisien, 65 p.
- **ÉCOSPHÈRE, 1992.** Étude des milieux naturels de la boucle de Meaux-Beauval - Seine-et-Marne - Rapport intermédiaire (77). Écosphère, commune de Meaux, AFTRP, 83 p.
- **ÉCOSPHÈRE, 1992.** Expertise écologique hivernale pour un projet d'épandage de matériaux stériles sur la Commune d'Annet-sur-Marne (77). Écosphère, Cabinet Greuzat, 13 p.
- **ÉCOSPHÈRE, 1992.** Projet de déclassement de bois classés - Commune de Germigny-L'Evêque (77) - Étude écologique et forestière. Écosphère, SAG, 43 p.
- **ÉCOSPHÈRE, 1992.** Projet d'extension de carrière alluvionnaire - Commune de Luzancy (77) - Étude d'impact écologique et projet de réaménagement. Écosphère, Groupe des Sablières Modernes.

- **ÉCOSPHÈRE, 1992.** *Projet d'extension de carrière-décharge - Claye-Souilly / Fresnes-sur-Marne / Charny (77) - Diagnostic écologique et proposition de réaménagement.* Écosphère, Routière de l'Est Parisien.
- **ÉCOSPHÈRE, 1992.** *Projet d'extension de la carrière - Lesches / Trilbardou (77) - Diagnostic écologique et conseils pour le réaménagement.* Écosphère, Routière de l'Est Parisien.
- **ÉCOSPHÈRE, 1992.** *Projet d'extension de la carrière de Fresnes (77) - Étude écologique.* Écosphère, Routière de l'Est Parisien, 49 p.
- **ÉCOSPHÈRE, 1993.** *Demande d'extension de carrière - Commune de Vignely (77) - Étude d'impact écologique.* Écosphère, Routière de l'Est Parisien, 58 p.
- **ÉCOSPHÈRE, 1994.** *Commune de Luzancy (77) - Bilan écologique de la ZNIEFF de Messy et de l'Île Maricot.* Écosphère, Groupe des Sablières Modernes, 68 p.
- **ÉCOSPHÈRE, 1994.** *Demande de renouvellement de carrière - Commune d'Isles-lès-Villenoy (77) - Étude d'impact écologique.* Écosphère, Carrières d'Isles-les-Villenoy.
- **ÉCOSPHÈRE, 1996.** *Étude du Marais de Lesches (77) et de ses abords.* Écosphère, Agence des Espaces Verts de la Région Île-de-France.
- **ÉCOSPHÈRE, 1997.** *Projet d'extension de carrière alluvionnaire - Commune de Luzancy (77) - Mise à jour de l'étude écologique.* Écosphère, Groupe des Sablières Modernes, 57 p.
- **ÉCOSPHÈRE, 1998.** *Révision du Plan d'Occupation des Sols - Commune d'Armentières-en-Brie (77) - Note de présentation sur les enjeux écologiques communaux.* Écosphère, Cabinet Greuzat.
- **ÉCOSPHÈRE, 1999.** *Demande d'ouverture de carrière alluvionnaire sur les Communes de Trilbardou, Charmentray, Précy-sur-Marne et Lesches (77) - Étude d'impact écologique.* Écosphère, Routière de l'Est Parisien, 105 p.
- **ÉCOSPHÈRE, 1999.** *Demande de renouvellement d'exploitation de carrière - Commune de Précy-sur-Marne (77) - Étude d'impact écologique.* Écosphère, Routière de l'Est Parisien, 61 p.
- **ÉCOSPHÈRE, 1999.** *Demande de renouvellement d'exploitation de carrière - Commune de Vignely et Isles-lès-Villenoy (77) - Étude d'impact écologique.* Écosphère, Routière de l'Est Parisien, 43 p.
- **ÉCOSPHÈRE, 2002.** *Aménagement de l'espace naturel du Grand-Voyeux - Commune de Congis-sur-Thérouanne (77) - Tome I : diagnostic de l'état actuel du site.* Écosphère, Office National des Forêts, Agence des espaces verts de la région Île-de-France, 146 p.
- **ÉCOSPHÈRE, 2002.** *Aménagement du marais du Refuge - État initial floristique et faunistique avant travaux - Communes de Lesches, Jablines, Chalifert, Trilbardou et Précy-sur-Marne (77).* Écosphère, Conseil général de Seine-et-Marne, 63 p.
- **ÉCOSPHÈRE, 2002.** *Étude d'impact écologique - Demande d'autorisation d'exploitation de carrière alluvionnaire - Commune d'Isles-lès-Villenoy (77).* Écosphère, Carrières d'Isles-les-Villenoy, 87 p.
- **ÉCOSPHÈRE, 2003.** *Avant Projet détaillé pour l'aménagement du Marais du Refuge - Volet écologique - Communes de Lesches, Jablines, Chalifert, Trilbardou et Précy-sur-Marne (77).* Écosphère, Conseil général de Seine-et-Marne.
- **ÉCOSPHÈRE, 2005.** *Contournement Nord-Est de Meaux-Trilport - Étude d'impact écologique : État initial - Communes de Trilport, Germigny-l'Évêque, Poincy et Meaux (77).* Écosphère, Conseil général de Seine-et-Marne, 81 p.
- **ÉCOSPHÈRE, 2006.** *Demande d'autorisation (poursuite et extension) d'exploitation d'une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux et d'installations connexes liées au fonctionnement de l'ISDND - Communes de Claye-Souilly, Fresnes-sur-Marne et Charny (77).* Écosphère, Routière de l'Est Parisien, 111 p.
- **ÉCOSPHÈRE, 2006.** *ISDND de Claye-Souilly. Inventaire des populations d'oiseaux opportunistes susceptibles de constituer un risque pour la navigation aérienne ou de générer des dégâts agricoles.* Écosphère, Routière de l'Est Parisien, 86 p.
- **ÉCOSPHÈRE, 2007.** *Demande d'autorisation d'exploitation d'une carrière alluvionnaire - Dossier d'évaluation d'incidence Natura 2000 - Commune de Précy-sur-Marne (77) - ZPS des "Boucles de la Marne".* Écosphère, Routière de l'Est Parisien, 27 p.
- **ÉCOSPHÈRE, 2007.** *Étude d'impact écologique et d'incidence Natura 2000 - Demande de renouvellement d'autorisation d'exploitation d'une carrière alluvionnaire - Commune de Vignely (77).* Écosphère, Routière de l'Est Parisien, 108 p.
- **ÉCOSPHÈRE, 2007.** *Liste des Oiseaux nicheurs d'Île-de-France et statut de rareté - Document interne actualisé.*
- **FERGUSON-LEES J. & CHRISTIE D., 2001.** *Raptors of the world.* Helm, London, 320 p.
- **FIERS V., GAUVRIT B., GAVAZZI E., HAFFNER P. & MAURIN H., 1997.** *Statut de la faune de France*

métropolitaine : statuts de protection, degrés de menace, statuts biologiques. M.N.H.N. / I.E.G.B. - Service du Patrimoine Naturel / R.N.F. / Ministère de l'Environnement, Paris, 225 p.

- GEROUDET P., 1978. *Grands Echassiers, Gallinacés et Râles d'Europe*. Delachaux et Niestlé, Neuchâtel-Paris, 429 p.
- GEROUDET P., 1979. *Les Rapaces diurnes et nocturnes d'Europe*. Delachaux et Niestlé, Neuchâtel-Paris, 426 p.
- GEROUDET P., 1980. *Les Passereaux*. Delachaux et Niestlé, Neuchâtel-Paris, 3 tomes.
- GEROUDET P., 1982. *Les Palmipèdes*. Delachaux et Niestlé, Neuchâtel-Paris, 284p.
- GEROUDET P., 1982. *Limicoles, Gangas et Pigeons d'Europe*. Delachaux et Niestlé, Neuchâtel-Paris, 2 tomes.
- GOUTNER V., 1986. Distribution, status and conservation of the Mediterranean Gull *Larus melanocephalus* in Greece. In : Monbailliu X., editor. *Mediterranean marine avifauna population studies and conservation*. Berlin, Springer :431-447.
- HAGEMEIJER E.J.M. & BLAIR M.J. (Editors), 1997. *The EBCC atlas of European breeding birds: their distribution and abundance*. T & A D Poyser, London, 903 p.
- HARRIS A., 2006. Roosting behaviour of wintering Eurasian Bitterns in the Lee Valley. *British Birds* 99 (4).
- http://www.bretagne.ecologie.gouv.fr/Patrimoine/nature/Nat200obret/cadre_juridique/PDF/circulaire_gestion_fiches.pdf
- IAURIF 2008, *Amélioration de la desserte des bases de loisirs*, 109 pages
- **IAURIF, 1993**. *Les boucles de la Marne de Dampmart à Vignely. Étude localisée de périmètre d'acquisition*. Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Île-de-France, Agence des espaces verts de la région Île-de-France, 24 p. + cartes & annexes.
- IBORRA O., 2004. Bondrée apivore. In Thiollay J.M. & Bretagnolle V. *Rapaces nicheurs de France – Distribution, effectifs et conservation*. Delachaux et Niestlé, Neuchâtel-Paris : 28-31.
- INSTITUT D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME DE LA REGION D'ÎLE-DE-FRANCE, 1983. *Les gisements de sables et graviers alluvionnaires du département des Yvelines. Ressources, besoins, contraintes*.
- INSTITUT D'ÉCOLOGIE APPLIQUÉE, 1995. *Etude biologique d'un site d'extension de carrière à Freneuse (78)*.
- **JIGUET F. et al., 2009**. *Décisions prises par la Commission de l'Avifaune française en 2008-2009*. 12^e rapport de la CAF. *Ornithos* 16-6 : 382-393.
- KOVACS J.-C. & SIBLET J.-P., 1998. Les oiseaux nicheurs d'intérêt patrimonial en Île-de-France. *Le PASSER*, Vol. 35, juillet-décembre 1998 (1999) : 107-117.
- LE MARECHAL P. & LESAFFRE G., 2000. *Les Oiseaux d'Île-de-France – L'Avifaune de Paris et de sa région*. Delachaux et Niestlé, Paris : 343 pp.
- LE MARECHAL P., 1993. Évolution des populations de Laridés (des genres *Larus* et *Rissa*) en Île-de-France entre 1976 et 1992 et Notes complémentaires. *Le Passer* 30 : 90-112 + notes complémentaires (juin 1993), p.113.
- LEFRANC N., 1999. Pie-grièche écorcheur. In Rocamora G. & Yeatman-Berthelot D. *Oiseaux menacés et à surveiller en France*. Société d'Études Ornithologiques de France / Ligue pour la Protection des Oiseaux, Paris, 320-321.
- LERY R. & MALVAUD F., 2005. *Inventaire des oiseaux de Haute-Normandie*. Agence régionale de l'environnement de Haute-Normandie, Rouen, 484 p.
- LIBOIS R. & HALLET-LIBOIS C., 1999. Martin-pêcheur d'Europe. In Rocamora G. & Yeatman-Berthelot D., 1999. *Oiseaux menacés et à surveiller en France*. Société d'Études Ornithologiques de France / Ligue pour la Protection des Oiseaux, Paris, 408-409.
- LUSTRAT J.-M., 2005. Premiers cas de nidification du Balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*) en Île-de-France. *Bull. Ass. Natur. Vallée Loing*, vol. 81 (4) : 160-164.
- MALVAUD F., 1999. Cédicnème criard. In Rocamora G. & Yeatman-Berthelot D. *Oiseaux menacés et à surveiller en France*. Société d'Études Ornithologiques de France / Ligue pour la Protection des Oiseaux, Paris, 290-291.
- MAURIN H. & KEITH P. (dir.), 1994. *Inventaire de la Faune menacée en France*, Le Livre Rouge.
- MELKI F./Biotope (2007). *Guide méthodologique pour l'évaluation des incidences des projets de carrières sur les sites Natura 2000*. Ministère de l'écologie et du développement durable, 104 pages.

- MINISTERE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, 2007. Arrêté du 3 mai 2007 modifiant l'arrêté du 17 avril 1981 modifié fixant les listes des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire. Journal Officiel de la République Française du 16 mai 2007.
- MULLARNEY K., SVENSSON L., ZETTERSTROM D. & GRANT P.-J., 1999. Le guide ornitho. Delachaux & Niestlé, Paris, 400 p.
- OFFICE NATIONAL DES FORETS, 2006b. *Massif de Fontainebleau. Document d'objectifs Natura 2000.*
- OPIE, 2001. *Inventaire entomologique 2000 des boucles de la Seine.*
- ROCAMORA G. & THAURONT M., 1992. *Inventaire français des Zones de grand Intérêt pour la Conservation des Oiseaux sauvages dans la Communauté européenne.* CIPO-Ecosphère-LPO, Ministère de l'Environnement-DNP.
- ROCAMORA G. & YEATMAN-BERTHELOT D., 1999. Oiseaux menacés et à surveiller en France. Listes rouges et recherche de priorités. Populations. Tendances. Menaces. Conservation. Société d'Études Ornithologiques de France / Ligue pour la Protection des Oiseaux, Paris, 560 p.
- ROCAMORA, G. et al. (1994). Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux en France. Ministère de l'Environnement, Birdlife International, Ligue pour la Protection des Oiseaux, Paris, 1994, 339 pages.
- ROQUE J., 2003. Référentiel régional pédologique de l'Île-de-France à 1/250 000. Régions naturelles, pédopaysages et sols. INRA, Paris, 244 p.
- ROQUE J., 2003. Référentiel régional pédologique de l'Île-de-France à 1/250 000. Régions naturelles, pédopaysages et sols. INRA, Paris, 244 p.
- **ROY, 2007.** *Domaine régional du Grand-Voyeux. Suivi ornithologique 2007.* Association pour la Valorisation des Espaces Nature du Grand-Voyeux, 28 p.
- **SADOUL N. & RAEVEL P., 1999.** *Mouette mélanocéphale.* In Rocamora G. & Yeatman-Berthelot D., 1999. *Oiseaux menacés et à surveiller en France.* Société d'Études Ornithologiques de France / Ligue pour la Protection des Oiseaux, Paris, 242-243.
- SCHWOEHRER, C. et TERRAZ, L. (2007) - Ghid metodologic pentru l'évaluation de la mise en œuvre planurilor de management pentru siturile Natura 2000. Union Européenne, ATEN et MEEDDAT (France), ARPM Timisoara (Roumanie), Ministère chargé de l'Environnement (Pologne) (Twinning project Phare 2004/IB/EN-03), Timisoara, octobre 2007, 15 pages.
- SINNASSAMY J.-M. & MAUCHAMP A., 2001. Roselières, gestion fonctionnelle et patrimoniale. Atelier Technique des Espaces Naturels, 96 p.
- **SINNASSAMY J.-M. & MAUCHAMP A., 2001.** *Roselières, gestion fonctionnelle et patrimoniale.* Atelier Technique des Espaces Naturels, 96 p.
- SOUHEIL H., BOIVIN D., DOUILLET R., et al, 2009. Guide méthodologique d'élaboration des Documents d'objectifs Natura 2000. Atelier Technique des Espaces Naturels. 121p
- **SPANNEUT L. & SIBLET J.P., 1995.** *Réserve ornithologique de Marolles-sur-Seine. Chronique 1995.* Bulletin de l'Association des naturalistes de la Vallée du Loing et du Massif de Fontainebleau, 71 : 179-189.
- TERRAZ, L. et al (2008). Guide pour une rédaction synthétique des Documents d'objectifs Natura 2000. ATEN, MEEDDAT, RNF, Montpellier, juin 2008, 71 pages.
- THIOLLAY J.M. & BRETAGNOLLE V., 2004. Rapaces nicheurs de France – Distribution, effectifs et conservation. Delachaux et Niestlé, Neuchâtel-Paris, 176 p.
- VALENTIN-SMITH, G. et al. (1998). Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000. Réserves Naturelles de France, Atelier Technique des Espaces Naturels, Quétigny, 1998, 144 pages.
- VANSTEENWEGEN C., 1998. L'Histoire des oiseaux de France, Suisse et Belgique. L'évolution des populations, le statut des espèces. Delachaux et Niestlé, Lausanne, Paris, 336 p.
- VANSTEENWEGEN C., 1998. *L'Histoire des oiseaux de France, Suisse et Belgique. L'évolution des populations, le statut des espèces.* Delachaux et Niestlé, Lausanne, Paris, 336 p.
- WETLANDS INTERNATIONAL, 2002. Waterbird Population Estimates – Third Edition. Wetlands International Global Series n° 12, Wageningen, Netherlands.
- WHITE G., PURPS J. & ALSBURY S., 2006. The Bittern in Europe: a guide to species and habitat management. RSPB, Sandy 186 p.
- YEATMAN-BERTHELOT D. & JARRY G., 1994. Nouvel atlas des Oiseaux nicheurs de France. Société d'Études Ornithologiques de France, Secrétariat de la Faune et de la Flore du Muséum National d'Histoire Naturelle, 770 p.
- YEATMAN-BERTHELOT D., 1991. Atlas des Oiseaux de France en hiver. Société Ornithologique de

France, Secrétariat de la Faune et de la Flore du Muséum National d'Histoire Naturelle, 575 p.

- **YESOU P., 1997.** *Nidification de la Mouette mélanocéphale* *Larus melanocephalus* *en France, 1965-1996.* Ornithos 4 : 54-62.

Annexe 6 : Glossaire

Aire de distribution

Territoire actuel comprenant l'ensemble des localités où se rencontre une espèce.

Avifaune

Ensemble des espèces d'oiseaux d'une région donnée.

Batillage

Déferlement des vagues produites par le sillage d'un bateau contre les berges.

Biodiversité

Contraction de « diversité biologique », expression désignant la variété et la diversité du monde vivant. La biodiversité représente la richesse biologique, la diversité des organismes vivants, ainsi que les relations que ces derniers entretiennent avec leur milieu. Elle est subdivisée généralement en trois niveaux : diversité génétique au sein d'une même espèce, diversité des espèces au sein du vivant et diversité des écosystèmes à l'échelle de la planète.

Carrière (définition réglementaire) : On entend par carrière, au sens des articles 1 et 4 du Code Minier, tous gîtes de substances minérales ou fossiles renfermées dans le sein de la terre ou existant à la surface qui ne constitue ni une mine ni un gîte géothermique. Sont considérés comme mines les gîtes connues pour contenir un des composés énumérés dans l'article 2 du Code Minier, citons les hydrocarbures liquides ou gazeux, les éléments radioactifs, le fer, le cuivre, le plomb. Dans le DOCOB, sont considérés comme carrière les terrains réaménagés, les terrains en travaux (archéologie, découverte – extraction, réaménagement, infrastructures et installations), les plans d'eau issus de l'extraction et les futurs terrains d'extraction. Pour résumé, on peut dire qu'est « carrière, etc » tout terrain qui fait l'objet d'une autorisation préfectorale et qui n'a pas encore fait l'objet d'une fin de travaux.

Charte Natura 2000

Outil administratif contractuel permettant l'adhésion individuelle, non rémunérée, aux objectifs de gestion décrits dans le Docob. Sur la base unique du volontariat, l'adhérent marque ainsi son engagement en faveur de Natura 2000. La charte a pour but de contribuer à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures concrètes et le développement de bonnes pratiques. Elle permet au propriétaire une exonération de la Taxe foncière sur le patrimoine non bâti (TFNB) ainsi qu'une exonération partielle des Droits de mutation à titre gratuit (DMTG).

Comité de pilotage Natura 2000 (CoPil)

Organe de concertation mis en place par le préfet pour chaque site Natura 2000, présidé par un élu, ou à défaut par le préfet ou le commandant de la région terre. Il comprend les représentants des collectivités territoriales intéressées et de leurs groupements, les représentants des propriétaires et exploitants de biens ruraux compris dans le site, des organisations non gouvernementales et des représentants de l'État. Il participe à la préparation et à la validation des documents d'objectifs ainsi qu'au suivi et à l'évaluation de leur mise en oeuvre (articles L. 414-2 et R. 414-8 et suivants du code de l'environnement).

Contrats Natura 2000

Outils contractuels permettant au possesseur des droits réels et personnels de parcelles situées en zone Natura 2000 de signer avec l'Etat un engagement contribuant à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures et le développement de bonnes pratiques. Le contrat est une adhésion rémunérée individuelle aux objectifs du Docob sur une ou des parcelles concernées par une ou plusieurs mesures de gestion proposées dans le cadre du Docob. Il permet l'application concrète des mesures de gestion retenues dans ce document.

Directive européenne

Catégorie de texte communautaire prévue par l'article 249 (ex-article 189) du Traité instituant la Communauté européenne (Traité signé à Rome, le 25 mars 1957). « La directive lie tout État membre destinataire quant au résultat à atteindre, tout en laissant aux instances nationales la compétence quant à la forme et aux moyens ». Elle nécessite de la part des États concernés une transposition dans leurs textes nationaux. La transposition des directives Oiseaux et Habitats a été effectuée à travers, notamment, les articles L. 414-1 à L. 414-7 et les articles R.414-1 à R.414-24 du CE. Elle prévoit une obligation de résultat au regard des objectifs à atteindre, tout en laissant à chaque État le choix des moyens, notamment juridiques, pour y parvenir.

Directive « Habitats naturels, faune, flore sauvages »

Appellation courante de la Directive 92/43/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Ce texte est l'un des deux piliers au réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones spéciales de

conservation (ZSC), ainsi que la protection d'espèces sur l'ensemble du territoire métropolitain, la mise en oeuvre de la gestion du réseau Natura 2000 et de son régime d'évaluation des incidences.

Directive "Oiseaux sauvages"

Appellation courante de la Directive 79/409/CE du Conseil des communautés européennes du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages. Ce texte fonde juridiquement également le réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones de protection spéciale (ZPS).

Direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDAF)

Service déconcentré du ministère en charge de l'Agriculture et de la pêche, placé sous l'autorité du préfet. Ses domaines d'intervention sont la gestion des crédits nationaux ou communautaires et la mise en oeuvre des réglementations. Il possède aussi une fonction juridictionnelle et des compétences dans la mise en place des mesures de gestion des milieux naturels, aquatiques et des zones humides.

Direction régionale de l'environnement (DIREN)

Service déconcentré du ministère en charge de l'Ecologie ayant pour missions : d'organiser, coordonner et gérer l'ensemble des données et des connaissances relatives à l'environnement, de participer à la définition et à la mise en oeuvre des méthodes d'études, d'aménagement, de gestion et de protection des milieux naturels et de leurs ressources, de contribuer à la prise en compte de l'environnement urbain et de promouvoir un urbanisme et une architecture de qualité, de veiller à la bonne application des législations relatives à l'environnement.

Dynamique de la végétation

En un lieu et sur une surface donnés, modification dans le temps de la composition floristique et de la structure de la végétation. Selon que ces modifications rapprochent ou éloignent la végétation du climax, l'évolution est dite progressive ou régressive.

Document d'objectifs (Docob)

Document d'orientation définissant pour chaque site Natura 2000, un état des lieux, les orientations de gestion et de conservation, les modalités de leur mise en oeuvre. Ce document de gestion est élaboré par le comité de pilotage qui choisit un opérateur en concertation avec les acteurs locaux et avec l'appui de commissions ou groupes de travail. Il est approuvé par le préfet (articles L.414-2 et R. 414-9 du code de l'environnement).

Espèce d'intérêt communautaire

Espèce en danger ou vulnérable ou rare ou endémique (c'est-à-dire propre à un territoire bien délimité ou à un habitat spécifique) énumérée :

- soit à l'annexe II de la directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles doivent être désignées des Zones Spéciales de Conservation,
- soit aux annexes IV ou V de la Directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles des mesures de protection doivent être mises en place sur l'ensemble du territoire.
- soit à l'annexe I de la Directive « Oiseaux »

Espèce d'intérêt communautaire prioritaire

Espèce en danger de disparition sur le territoire européen des États membres. L'Union européenne porte une responsabilité particulière quant à leur conservation, compte tenu de la part de leur aire de répartition comprise en Europe.

Espèce migratrice régulière d'oiseaux

Espèce effectuant des déplacements entre ses zones de reproduction et ses zones d'hivernage, pouvant justifier la désignation d'une Zone de Protection spéciale lorsque le site est régulièrement fréquenté par elles.

État de conservation d'une espèce (définition extraite de la directive Habitats)

Effet de l'ensemble des influences qui, agissant sur l'espèce, peuvent affecter à long terme la répartition et l'importance de ses populations sur le territoire européen des États membres. L'état de conservation d'une espèce sera considéré comme « favorable » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- les données relatives à la dynamique de la population de l'espèce en question indiquent que cette espèce continue, et est susceptible de continuer à long terme, à constituer un élément viable des habitats naturels auxquels elle appartient,
- l'aire de répartition naturelle de l'espèce ne diminue ni ne risque de diminuer dans un avenir prévisible,
- il existe et il continuera probablement d'exister un habitat suffisamment étendu pour que ses populations se maintiennent à long terme.

Études et notices d'impact

Évaluation environnementale définie par les articles L.122-1 à L.122-3 et R.122-1 à R.122-11 du code de l'environnement.

Évaluation des incidences sur les sites Natura 2000

Régime d'évaluation environnementale des plans programmes et projets de travaux, d'ouvrages et d'aménagements susceptibles d'affecter de façon notable les sites Natura 2000 (articles L. 414-4 et L.414-5 et R. 414-19 à R. 414-24 du code de l'environnement).

Formulaire standard de données (FSD)

Document accompagnant la décision de transmission d'un projet de site ou l'arrêté désignant un site, élaboré pour chaque site Natura 2000 et transmis à la Commission européenne par chaque Etat membre. Il présente les données identifiant les habitats naturels et les espèces qui justifient la désignation du site.

Géomorphologie

Science qui s'occupe du relief terrestre

Granulats

Le terme granulats réunit sous cette appellation une gamme de produits constitués par un ensemble de grains minéraux (inertes) de dimensions comprises entre 0 et 125mm, destinés notamment à la confection des mortiers, des bétons hydrauliques, des couches de fondation, de base, de liaison, et de roulement des chaussées et des ballasts, gravillons de soufflage et assises pour voies ferrées. Le granulats est le bien naturel le plus consommé après l'eau.

Groupe de travail (ou commissions de travail)

Réunions thématiques de concertation liées à l'élaboration du Document d'Objectifs. Elles réunissent tous les acteurs locaux (élus, institutionnels, associations etc.) et permettent de définir les enjeux, objectifs et mesures de gestion à mettre en œuvre sur le site.

Habitat d'espèce

Ensemble des compartiments de vie d'une espèce en un lieu donné. L'habitat d'espèce comprend les zones de reproduction, de nourrissage, d'abri, de repos, de déplacement, de migration, d'hibernation... vitales pour une espèce lors d'un des stades ou de tout son cycle biologique, défini par des facteurs physiques et biologiques. Il peut comprendre plusieurs habitats naturels.

Habitat naturel ou semi-naturel

Cadre écologique qui réunit les conditions physiques et biologiques nécessaires à l'existence d'un organisme, une espèce, une population ou un groupe d'espèces animale(s) ou végétale(s). Zone terrestre ou aquatique se distinguant par ses caractéristiques géographiques, physiques et biologiques (exemple : un habitat naturel correspond à un type de forêt : hêtraie-sapinière, pessière ; un type de prairie etc.).

Impact

Effet sur l'environnement causé par un projet d'aménagement.

Incidence

Synonyme d'impact. Dans le cadre de l'étude d'incidence on peut utiliser indifféremment ces deux termes.

Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

Installations, usines, dépôts, chantiers ou autres installations soumises aux dispositions particulières prévues par les articles L. 511-1 et suivants du code de l'environnement. Les ICPE soumises à autorisation font l'objet d'une étude d'impact conformément au décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 pris pour l'application de la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Intrant

En agriculture, on appelle « intrants » les différents produits apportés aux terres et aux cultures, ce terme comprend :

les engrais les amendements (éléments améliorants les propriétés physiques et chimiques du sol, tels que le sable, la tourbe, la chaux...) les produits phytosanitaires, les activateurs ou retardateurs de croissance etc...

Mésohyrophile

Se dit d'un milieu qui est humide durant seulement une partie de l'année

Mésophile

L'adjectif mésophile se réfère à un habitat qui se développe dans des conditions de température modérée (entre 5 et 65 °C).

Mesures agri-environnementales

Mesures visant une meilleure prise en compte de l'environnement (protection des eaux, des paysages ruraux, de la faune et de la flore) dans les pratiques agricoles. Elles se traduisent par des aides ou des rémunérations accordées aux agriculteurs ayant des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement sous la forme d'un engagement contractuel volontaire entre l'Etat, l'Europe et des exploitants agricoles pour une durée de 5 ans en général.

Natura 2000

Réseau européen de sites naturels mis en place par les directives « Habitats » et « Oiseaux ». Il est composé des Zones de protection spéciale (ZPS) et des Zones spéciales de conservation (ZSC).

Structure porteuse

Structure désignée par les élus du comité de pilotage Natura 2000 chargée de l'élaboration du Docob avec l'appui du comité de pilotage et des groupes de travail locaux. Elle peut réaliser elle-même l'intégralité de la mission ou travailler en sous-traitance. Pour la phase de suivi, d'animation du Docob, une nouvelle structure porteuse est désignée mais rien n'empêche qu'elle soit la même que celle de la phase précédente.

Opérateur – structure animatrice

Structure désignée par les élus du comité de pilotage pour mettre en œuvre le Docob une fois celui-ci approuvé. Elle assure l'information, la sensibilisation, l'assistance technique à l'élaboration des projets et au montage des dossiers. Elle peut réaliser elle-même l'ensemble de ces missions ou travailler en partenariat avec d'autres organismes.

Ornithologie

La partie de la zoologie qui s'intéresse aux oiseaux

Périmètre régional d'intervention foncière

Le PRIF est un secteur classé naturel ou agricole dans les documents d'urbanisme, délimité et voté par les conseils municipaux concernés, le conseil d'administration de l'AEV puis par le conseil régional d'Ile-de-France, au sein duquel l'Agence est autorisée à acquérir des espaces naturels, à l'amiable, par voie de préemption, ou, dans certains cas, par expropriation.

Pédologie

Etude des sols (caractéristiques physiques, chimiques et biologiques...)

Propositions de Sites d'importance communautaire (pSIC)

Sites proposés par chaque État membre à la Commission européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la directive "Habitats, faune, flore".

Région biogéographique

Entité naturelle homogène dont la limite repose sur des critères de climat, de répartition de la végétation et des espèces animales et pouvant s'étendre sur le territoire de plusieurs États membres et qui présente des conditions écologiques relativement homogènes avec des caractéristiques communes. L'Union européenne à 27 membres compte neuf régions biogéographiques : alpine, atlantique, boréale, continentale, macaronésienne, méditerranéenne, annonique, steppique et littorales de la mer noire.

La France est concernée par quatre de ces régions : alpine, atlantique, continentale, méditerranéenne.

Réseau Natura 2000

Réseau écologique européen de sites naturels mis en place en application des Directives Habitats et Oiseaux (25000 sites environ). Son objectif principal est de préserver la biodiversité, d'assurer le maintien des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable, voire leur rétablissement lorsqu'ils sont dégradés, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales, dans une logique de développement durable. Cet objectif peut requérir le maintien, voire l'encouragement, d'activités humaines adaptées. Il est composé des Zones de protection Spéciale (ZPS) et des Zones spéciales de conservation (ZSC).

Ripisylve

La forêt riveraine, rivulaire ou ripisylve (étymologiquement du latin ripa, « rive » et sylva, « forêt ») est l'ensemble des formations boisées, buissonnantes et herbacées présentes sur les rives d'un cours d'eau, la notion de rive désignant l'étendue du lit majeur du cours d'eau non submergée à l'étiage.

Les ripisylves sont généralement des formations linéaires étalées le long de petits cours d'eau, sur une largeur de 25 à 30 mètres, ou moins (Si la végétation s'étend sur une largeur de terrain inondable plus importante, on parlera plutôt de forêt alluviale ou forêt inondable ou inondée).

Ripuaire :

Qui a rapport aux rives, végétation ripuaire = végétation des berges ou des rives.

Sites d'importance communautaire (SIC)

Sites sélectionnés, sur la base des propositions des États membres, par la Commission européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la directive "Habitats, faune, flore" à partir des propositions des États membres (pSIC) à l'issue des séminaires biogéographiques et des réunions bilatérales avec la Commission européenne. La liste nominative de ces sites est arrêtée par la Commission européenne pour chaque région biogéographique après avis conforme du comité « Habitats" (composé de représentants des États membres et présidé par un représentant de la Commission). Ces sites sont ensuite désignés en Zones spéciales de conservation (ZSC) par arrêtés ministériels.

Thermophile

Qui aime la chaleur

Xérophile :

Se dit de milieux pauvres en eau ou d'espèces inféodées aux milieux secs.

Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO)

Inventaire scientifique national dressé en application d'un programme international de Birdlife International visant à recenser les zones les plus favorables pour la conservation des oiseaux. C'est notamment sur la base de cet inventaire que sont délimitées les ZPS.

Zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique (ZNIEFF)

Lancée en 1982, cette campagne d'inventaires a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On en distingue deux types : les ZNIEFF de type I qui sont des secteurs (parfois de petite taille) de grand intérêt biologique ou écologique ; les ZNIEFF de type II qui sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Zones de protection spéciale (ZPS)

Zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des espèces d'oiseaux figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié et des espèces d'oiseaux migrateurs. Sites de protection et de gestion des espaces importants pour la reproduction, l'alimentation, l'hivernage ou la migration des espèces d'oiseaux sélectionnés par la France au titre de la directive « Oiseaux » dans l'objectif de mettre en place des mesures de protection des oiseaux et de leurs habitats. La désignation des ZPS s'appuie généralement sur les Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO), fruit d'une enquête scientifique de terrain validée par les Directions régionales de l'environnement. La désignation des Zones de Protection Spéciale se fait par parution d'un arrêté ministériel au Journal Officiel, puis notification du site à la commission européenne.

Zones spéciales de conservation (ZSC)

Zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des habitats naturels et des espèces (hors oiseaux) figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 en application de la directive "Habitats, faune, flore" où sont appliquées les mesures de conservation nécessaires au maintien ou au rétablissement dans un état favorable des habitats et/ou espèces pour lesquels le site est désigné.

Annexe 7 : Liste des sigles

AAPPMA : Association agréée pour la pêche et de protection du milieu aquatique
ACCA : Association communale de chasse agréée
AESN : Agence de l'eau Seine-Normandie
AEV : Agence des espaces verts
AFTRP : Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne
ADASEA : Association ou Organisme Départemental pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles
APB : Arrêté préfectoral de protection de biotope
ATEN : Atelier technique des espaces naturels
BCAE : Bonnes conditions agro-environnementales
BPAL : base régionale de plein air et de loisirs
CA : Chambre d'agriculture
CBNBP : Conservatoire botanique national du bassin parisien
CC : Communauté de communes
CG : Conseil général
COPIL : Comité de pilotage (d'un site Natura 2000)
CORIF : Centre Ornithologique de la région Île-de-France
CR : Conseil régional CRIF : Conseil régional d'Île-de-France
CRPF : Centre régional de la propriété forestière
CSRPN : Conseil scientifique régional du patrimoine naturel
DCE : Directive cadre sur l'eau
DDEA : Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture
DDT : Direction départementale des territoires
DIREN : Direction régionale de l'environnement (ex-DRAE)
DO : Directive européenne oiseaux sauvages CEE/79/409
DOCOB : Document d'objectifs (d'un site Natura 2000)
DPF : Domaine public fluvial
DRIAAF : Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France
DRIEE : Direction régionale de l'industrie de l'énergie et de l'environnement
ENS : Espace naturel sensible
EPAMSA : Etablissement public d'aménagement du Mantois Seine-Aval
EPCI : Établissement public de coopération intercommunale
ETP : Equivalent temps plein
FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural
FREDON : Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles
FSD : Formulaire standard de données (base de données officielle européenne de chaque site Natura 2000)
GABIF : Groupement des agriculteurs biologiques d'Île-de-France
GIC : Groupement d'intérêt cynégétique
IAU : Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Île-de-France
INRA : Institut national de la recherche agronomique
LPO : Ligue pour la protection des oiseaux
MAE : Mesures agro-environnementales
MAET : Mesures agro-environnementales territorialisées
MAP : Ministère de l'agriculture et de la pêche
MEEDDM : Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer
MNHN : Muséum national d'histoire naturelle
ONCFS : Office national de la chasse et de la faune sauvage
ONEMA : Office national de l'eau et des milieux aquatiques
ONF : Office national des forêts
OPIE : Office pour les insectes et leur environnement
ORF : Orientations régionales forestières
PAC : Politique agricole commune
PAEN : Périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains
PDIPR : Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée

PDPG : plan départementale pour la protection des milieux aquatiques et la gestion des ressources piscicoles
PDPL : Plan départemental de promotion du loisir pêche
PDRH : Plan de développement rural hexagonal
PEFC : Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières (Programme for the Endorsement of Forest Certification schemes)
PLU : Plan local d'urbanisme (ex POS)
PNR : Parc naturel régional, PNRVF : Parc naturel régional du Vexin français
POS : Plan d'occupation des sols (devenu PLU avec la loi SRU)
PPR : Plan de prévention des risques
PRAIRIE : Programme Régional Agricole d'Initiative pour le Respect et l'Intégration de l'Environnement
PREVAIR : Programme Régional pour l'Environnement, la Valorisation Agricole et l'Initiative Rurale
PRIF : Périmètre régional d'intervention foncière
PRIMHEUR : programme Régional pour l'Initiative en Maraîchage et Horticulture dans les Espaces Urbanisés et Ruraux
PVE : Plan végétal pour l'environnement
PSG : Plan simple de gestion
Qx : Quintaux
RN : Réserve naturelle
RNN : Réserve naturelle nationale
RNR : Réserve naturelle régionale
SAFER : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
SAU : Surface agricole utile
SCOT : Schéma de cohérence territoriale
SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SDRIF : Schéma directeur de la région Île-de-France
SIC et pSIC : Site d'intérêt communautaire et proposition de Site d'intérêt communautaire (directive Habitats)
SIG : Système d'information géographique
SINP : Système d'information nature et paysage
SMSO : Syndicat Mixte d'aménagement, de gestion et d'entretien des berges de la Seine et de l'Oise
SNS : Service de navigation de la Seine
SRGS : schéma régional de gestion sylvicole
SRU : loi Solidarité et renouvellement urbain
UE : Union européenne
UGB : Unité gros bétail
UICN : Union internationale pour la conservation de la nature
UTH : Unité de travail humain
VNF : Voies navigables de France
ZAP : Zones agricoles protégés
ZICO : Zone importante pour la conservation des oiseaux
ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique
ZPS : Zone de protection spéciale (directive Oiseaux)
ZSC : Zone spéciale de conservation (directive Habitats)

Annexe 8 : Comptes rendus des réunions des comités de pilotage**Compte-rendu du comité de pilotage du site Natura 2000 des Boucles de la Marne du 3 juillet 2008 à la Mairie de Congis-sur-Thérouanne**

Rédacteur : B.LELAURE

Etaient présents :

Prénom	Nom	Organisme
Olivier	PATRIMONIAUX	DIREN Ile-de-France
Caroline	LAVALLARD	DIREN Ile-de-France
Christine	HAQUIN	DDAF 77
Francis	ELU	Maire de CONGIS-SUR-THEROUANNE et vice président du Conseil Général de Seine-et-Marne
Jean-Pierre	LABOURDETTE	Mairie de CONGIS-SUR-THEROUANNE
Hervé	DENIZO	Adjoint au Maire de CARNETIN
Pascal	LEROY	Maire de CARNETIN et représentant de la Communauté d'agglomération de Marne-et-Gondoire
Xavier	FRANCOIS	Mairie de VIGNELY
Jean-Claude	MARCHAND	Maire de VIGNELY
Patrick	MOLLER	Adjoint au Maire de LESCHES
Gérard	RAUSCENT	Mairie d'ANNET-SUR-MARNE
David	LALOI	Membre du CSRPN
Géry	WAYMEZ	Communauté de communes du Pays de l'OURCQ
Christian	TRONCHE	Maire de TANCROU
Paul	THOMERET	Adjoint au Maire de TANCROU
Daniel	BEAUVAIS	Adjoint au Maire de LUZANCY

Prénom	Nom	Organisme
Yves	DAVID	CORIF
Marc	LAPORTE	CRPF
Emeline	LANGLET	LPO Ile-de-France
Philippe	LOPEZ	CODERANDO 77
Sabrina	HAMINA	CODERANDO 77
Philippe	BUSCH	Comité départementale de Canoë-Kayak de Seine-et-Marne
Marie-Pierre	PINON	Fédération de Seine et Marne pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Angélique	LUCAS	Agence des espaces verts
Benoît	LELAURE	Agence des espaces verts
Nicolas	BOULARD	Agence des espaces verts

Etai^{ent} excusés :

- Monsieur le Préfet
- Monsieur le Sous-Préfet
- Monsieur le Directeur départemental de l'Équipement de Seine et Marne
- Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie
- Monsieur le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement d'Ile de France
- Madame Claudine COURTIAL Maire d'ARMENTIERES EN BRIE
- Monsieur Laurent SIMON Maire de CHALIFERT
- Madame Jeanine BELDENT Maire de CHAMIGNY
- Monsieur Henri LENFANT Maire de CHARMENTRAY
- Madame Patricia LEMOINE Maire de CONDE SAINTE LIBIAIRE
- Monsieur André CANAPE Maire de DAMPNART
- Monsieur Patrick ROUILLON Maire de GERMIGNY L'EVEQUE
- Monsieur Jean-Michel VAVASSEUR DESPERRIERS Maire d'ISLES LES MELDEUSES
- Monsieur Henri ORLOWSKI Maire d'ISLES LES VILLENY
- Monsieur Jean-Michel BARAT Maire de JABLINES
- Monsieur Dominique SEYLER Maire de JAIGNES
- Monsieur Louis BOUSQUET Maire de MAREUIL LES MEAUX
- Monsieur Yves PARIGI Maire de MARY SUR MARNE
- Monsieur Jean-François COPE Maire de MEAUX
- Monsieur Bernard DESFERET Maire de MERY SUR MARNE
- Monsieur Yves DUTEIL Maire de PRECY SUR MARNE
- Madame Josselyne ROBCIS Maire de SAACY SUR MARNE
- Monsieur Gérard GEIST Maire de SAINT AULDE
- Monsieur Thibault GUILLEMET Maire de THORIGNY SUR MARNE
- Monsieur Jacques DREVETON Maire de TRILBARDOU

- Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Meaux
- Madame la Présidente de la Communauté de communes du Pays Fertois
- Monsieur le Président du Groupement intercommunal de la Base de Plein Air et de Loisirs de Jablines (GIJA)
- Monsieur le Président du Syndicat intercommunal d'études et de programmation pour la révision du SCOT du secteur de Jablines
- Monsieur le Président du Syndicat intercommunal pour la valorisation du Marais du Refuge
- Monsieur le Président du Syndicat intercommunal d'études et de programmation du schéma directeur de Jablines
- Monsieur le Président du Syndicat intercommunal d'études et de programmation Marne Nord
- Monsieur le Président du Syndicat mixte pour la révision du schéma directeur de Marne Ourcq
- Monsieur le Président du syndicat départemental de la Propriété agricole et rurale
- Monsieur le Président de l'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction
- Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine et Marne
- Monsieur le Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Nord Seine et Marne
- Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de Seine et Marne
- Madame la Présidente de l'Association seine et marnaise pour la sauvegarde de la nature
- Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien
- Monsieur le Président de l'association Ile-de-France Environnement

Compte rendu de la réunion

Sous la présidence de la Région Ile-de France, représentée par Madame WORTHAM, conseillère régionale, le premier comité de pilotage du site Natura 2000 « Boucles de la Marne » est ouvert.

Monsieur Francis Elu, Maire de Congis-Sur-Thérouanne, salue l'ensemble des participants et exprime la satisfaction de la Mairie d'accueillir ce premier comité de pilotage NATURA 2000 sur la commune.

Madame WORTHAM prend ensuite la parole et rappelle brièvement que la Région est la structure porteuse du projet et que c'est donc à ce titre qu'elle a pris la présidence du comité de pilotage. De plus, Madame WORTHAM précise que l'Agence des espaces verts a été désignée opérateur, par conséquent l'Agence a effectué le recrutement d'un chargé de mission, Benoît LELAURE, qui appuiera techniquement et administrativement le comité de pilotage dans sa mission de rédaction du Document d'Objectifs.

Madame WORTHAM lance la présentation et explique que celle-ci va être structurée en 4 parties :

- Une introduction sur l'histoire géologique et l'évolution des paysages du site.
- Une explication de ce qu'est Natura 2000 et de sa mise en oeuvre
- Une description des principales caractéristiques du site
- Un échange entre les membres du comité de pilotage

1- Un patrimoine naturel exceptionnel hérité des interactions entre l'homme et son environnement

En introduction, Benoît LELAURE présente rapidement les grands événements géologiques qui ont conduit à la création du Bassin Parisien et de son réseau hydrographique. Puis l'utilisation des milieux par l'homme au cours des siècles précédents est brièvement retracée.

Viticulture, élevage, céréaliculture se sont succédés provoquant des évolutions fortes des paysages. De plus, l'exploitation, passée et contemporaine, des ressources du sous-sol a marqué le milieu laissant derrière elle de nombreux plans d'eau s'égrenant le long de l'épine dorsale de ce territoire : la Marne. Omniprésente, l'eau est l'élément structurant du paysage.

Pour conclure Benoît LELAURE insiste sur le fait que la mosaïque de milieux (zones humides, forêts, terres agricoles) caractérisant ce territoire est propice à une forte diversité biologique, notamment pour l'avifaune. Cette richesse ornithologique vaut au site d'être reconnu au niveau européen dans le cadre de Natura 2000.

2- Présentation de la démarche Natura 2000

Après avoir rappelé l'historique de la naissance de Natura 2000 et les deux directives européennes qui régissent ce concept, Geneviève WORTHAM développe comment la démarche Natura 2000 va être mise en

œuvre en France. L'organisation des acteurs est détaillée, elle s'articule autour d'un comité de pilotage composé des acteurs du territoire chargé de mener le projet et d'un opérateur local (l'Agence des espaces verts) cheville ouvrière responsable de l'appui technique et administratif du comité. Le choix de la France de mettre les collectivités territoriales au cœur de ce projet est mis en avant. L'objectif du programme est de préserver et de valoriser le patrimoine naturel tout en tenant compte des activités socio-économiques. La présidente insiste sur le fait qu'il s'agit bien d'une démarche volontaire et contractuelle s'appuyant sur deux outils, une charte et des contrats, à destination des propriétaires et de leurs ayants droit. Les signataires de la Charte et/ou des contrats s'engagent à mettre en œuvre sur leurs parcelles une gestion favorable à la biodiversité tel que décrit dans le document d'objectifs (DOCOB). En contrepartie, ils peuvent bénéficier d'avantages financiers (rémunération et/ou une exonération de la taxe sur le foncier non bâti).

Benoît LELAURE expose quel va être le planning de travail des années à venir. Trois grandes étapes vont être suivies :

- La réalisation d'un diagnostic biologique (délégué à un Bureau d'étude au terme d'un appel d'offre) et d'un diagnostic socio-économique (réalisé par l'AEV) vont constituer la première phase du travail et se dérouler jusqu'au mois d'août 2009.
- La définition des espèces prioritaire et des enjeux de conservation seront déterminés en croisant les données récoltées lors des diagnostics.
- Enfin le travail se terminera par l'élaboration de mesures de gestion qui seront formalisées dans un document final appelé document d'objectifs.

L'objectif affiché est de terminer la rédaction du DOCOB pour début 2010.

3- Les caractéristiques principales du site Natura 2000

Le site des Boucles de la Marne est comparé aux autres sites Natura 2000 d'Ile de France (taille, population etc...). Ce site est original car il est constitué de huit entités distinctes qui s'égrènent le long de la Marne sur plus de trente kilomètres. Ces différents noyaux se caractérisent par la présence de nombreux plans d'eau témoins de l'activité d'extractions de granulats qui est toujours en cours. Les zones humides sont nombreuses et n'abritent pas moins de 11 espèces nicheuses inscrites à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux. Le site revêt une importance régionale pour les populations de Blongios nain et d'œdicnème criard qui y nichent. Benoît LELAURE décrit ces espèces ainsi que leur biologie. La Zone de protection spéciale présente des enjeux différents selon les entités. Mme Wortham fait remarquer qu'il existe un gradient entre les noyaux de la ZPS situés à l'est qui sont à caractère rural et les noyaux de l'ouest où la pression urbaine est plus forte. Il en découle des enjeux différents en termes d'utilisation de l'espace et de protection de la biodiversité.

4- Echanges

Une fois la présentation terminée, Mme WORTHAM propose que chacun s'exprime librement et pose des questions.

Q : M.Lopez (CODERANDO) demande si le ratio entre terrain public et terrain privé est connu sur le site.

R : Benoît LELAURE précise que le calcul exact n'a pas encore été fait mais que le pourcentage de terrains publics doit approcher les 50%.

Q : M. Busch (Comité Départemental de Canoë Kayak) explique qu'il n'est pas rare de trouver des nids lors du débarquement des canoës sur les berges. M.Busch se demande si l'intégration du site au réseau Natura 2000 va engendrer des interdictions de débarquement sur certaines berges.

R : Benoît LELAURE répond que NATURA 2000 n'induit aucune interdiction. Par contre il pourra être intéressant dans le cadre de l'élaboration du DOCOB de croiser les données des inventaires de l'avifaune (lieux de nidification) avec l'utilisation des berges par les kayakistes afin d'identifier s'il y a des risques de dérangements et auquel cas faire de la sensibilisation.

Nicolas Boulard (AEV) précise que la plupart des espèces nicheuses inscrites à l'annexe 1 du site ne nichent pas sur les berges. Le dérangement devrait donc être limité.

Q : P.LOPEZ (CODERANDO) demande si l'inventaire des chemins de randonnée qui traverse la zone Natura 2000 a été fait.

R : Benoît LELAURE répond que non, mais que ce travail sera réalisé prochainement.

Q : Une question est posée sur les critères conduisant à la désignation d'une ZPS

R : Olivier Patrimoniaux répond que les critères sont la présence des espèces inscrites à l'annexe 1 de la Directive oiseaux pour les ZPS et les espèces inscrites à l'annexe 2 de la Directive habitat pour les autres sites Natura 2000.

Q : M Leroy (maire de Carnetin) évoque la problématique de l'utilisation des sites par des motocross et veut savoir si Natura 2000 peut changer quelque chose à cela.

R : Nicolas Boulard (AEV) répond que Natura 2000 n'a pas de valeur réglementaire à ce niveau là et qu'il existe déjà un certain nombre de textes encadrant la pratique de cette activité.

Q : M.Lopez (CODERANDO) veut savoir si les fonds NATURA 2000 peuvent être utilisés pour faire de la signalétique sur les chemins ;

R : Christine Haquin répond qu'il n'y a pas de fonds spécifiques destinés à la mise en place d'une signalétique à destination du grand public dans les contrats Natura 2000. Cependant il est possible pour un propriétaire qui a signé un contrat d'utiliser une partie des fonds pour faire de l'affichage expliquant ce qui a été mis en place sur sa parcelle.

Nicolas Boulard ajoute que la démarche Natura 2000 peut être l'occasion de réfléchir à la mise en place de panneaux mais que les fonds nécessaires doivent être mobilisés par les collectivités territoriales.

Tout le monde s'accorde à dire qu'il est important de maîtriser l'ouverture au public quand elle est décidée.

Francis Elu insiste sur le fait qu'il est fondamental de communiquer notamment auprès des écoles pour sensibiliser les jeunes à l'environnement.

Benoît LELAURE rappelle que plusieurs supports de communication seront utilisés pour accompagner le projet (internet, plaquette, lettre semestrielle, exposition itinérante) et que des interventions dans les mairies et les écoles peuvent être faites si les maires en font la demande.

Après cet échange, la séance est levée.

Compte-rendu du comité de pilotage du site Natura 2000 des Boucles de la Marne Le 17 mars 2009

Sous la présidence de la Région Ile-de France, représentée par Madame Wortham, conseillère régionale, la séance du deuxième comité de pilotage du site Natura 2000 « Boucles de la Marne » est ouverte.

Monsieur Saint-Bonnet, directeur de la base de plein air et de loisirs (BPAL), accueille les participants et rappelle les principales caractéristiques de cette base régionale.

Madame Wortham revient tout d'abord sur la réunion précédente, qui s'est déroulée au mois de juillet 2008 à Congis-sur-Thérouanne, et résume brièvement les points qui avaient été abordés à cette occasion (explication de la démarche Natura 2000 et caractéristiques générales du site « boucles de la Marne »). Puis, la présidente du comité de pilotage introduit l'objet de la réunion du jour :

- la présentation du diagnostic socio-économique,
- la présentation de l'avancement du diagnostic écologique,

et laisse la parole à Benoît Lelaure, chargé de mission Natura 2000 à l'Agence des espaces verts, et à Laurent Spanneut, chargé d'étude au sein de la société Ecosphère.

Après un rapide rappel de la démarche Natura 2000 et des principales caractéristiques du site, Laurent Spanneut et Benoît Lelaure présentent les résultats des travaux qui ont été menés durant les 8 derniers mois.

Un diagnostic socio-économique a été élaboré en combinant des informations tirées d'études antérieures et d'entretiens avec les principaux acteurs du territoire. Ce diagnostic a permis :

- d'établir un premier contact avec les acteurs du site, de les informer sur le réseau Natura 2000 et sur l'intérêt écologique du territoire ;
- d'identifier les acteurs susceptibles de signer la charte ou les contrats Natura 2000 et de leur apporter de l'information sur les outils dont ils peuvent bénéficier ;
- de lister les activités en cours sur le territoire et de comprendre leurs enjeux et leur fonctionnement;
- d'identifier les effets des activités humaines sur l'état de conservation des habitats d'espèces d'intérêt européen et de mettre en avant les pratiques qui pourront être intégrées dans le cadre du programme d'actions du Docob ;

Ainsi, les activités, agricoles, sylvicoles, fluviales, touristiques, cynégétiques, piscicoles et d'extraction de granulats ont été décrites à travers de multiples cartes.

Puis, Laurent Spanneut est revenu sur le cortège avifaunistique qui fréquente la zone de protection spéciale. Fruit d'un travail de synthèse des données connues, il a caractérisé le peuplement ornithologique du site Natura 2000 et dressé la liste des espèces qui feront l'objet d'une attention particulière (réalisation de « fiche espèce ») lors des prospections du printemps.

Après la présentation, un temps d'échange entre les participants a permis à chacun de s'exprimer sur le travail réalisé :

Monsieur Lenfant, maire de Charmentray, et monsieur Loiseau de Dampmart, se demandent si les actions menées dans le cadre de Natura 2000 ne vont pas favoriser la prolifération des goélands et des mouettes qui posent déjà beaucoup de problèmes (prédation sur le gibier, problèmes sanitaires).

Laurent Spanneut précise tout d'abord que les effectifs varient en fonction de la période de l'année. Les goélands sont plus nombreux l'hiver et ne se reproduisent pas sur le site. Leur présence est due, au moins en partie, à l'existence de décharges où ils vont se nourrir pendant l'hiver. Les mouettes rieuses quant à elles se reproduisent sur le site sur les petites îles dénudées situées au milieu des plans d'eau. La reproduction de la Mouette mélanocéphale (quelques dizaines de couple) est liée à la présence de la Mouette rieuse (plus abondante), en effet la Mouette mélanocéphale va s'installer dans les colonies de Mouettes rieuses. Les actions qui pourront être menées pour favoriser le développement de la Mouette mélanocéphale (inscrite à l'annexe I) ne devrait pas favoriser la prolifération des goélands car ceux-ci ne se reproduisent pas en Ile-de-France et ne s'installent pas dans les colonies de mouette. S'agissant de leur alimentation, les Mouettes mélanocéphales se nourrissent principalement de lombrics.

Benoît Lelaure précisent qu'aucunes actions visant à favoriser les populations de goélands ne sera prévue dans le cadre du document d'objectifs.

Francis Elu, maire de Congis-sur-Thérouanne, rappelle, en prenant exemple de l'action menée par sa commune pour l'aménagement du domaine régional du Grand-Voyeux, que la concertation est indispensable dans la réalisation de ce type de projet.

Monsieur Barat, maire de Jablines, souhaite avoir des précisions sur le classement en réserve naturelle régionale (RNR) de la BPAL. Nicolas Boulard de l'Agence des espaces verts donne des informations sur la définition d'une réserve naturelle régionale et rappelle la volonté de la Région de réaliser un inventaire global du patrimoine naturel à l'intérieur de ses bases de loisirs. Colette Huot-Daubremont, directrice du CORIF, explique alors que l'association souhaiterait proposer à la Région une réflexion sur la possibilité d'un tel classement. Elle précise que ce projet en est à son début et que des inventaires complémentaires ont été menés pour approfondir les connaissances naturalistes sur ce secteur. Une réunion de présentation du projet au syndicat mixte de la base est programmée pour juin. Monsieur Saint-Bonnet, directeur de la BPAL, précise que la base mène actuellement une étude stratégique sur les voies de diversifications possibles pour augmenter la fréquentation du site et sa rentabilité et qu'il ne faudrait pas qu'un classement compromette certains projets. Monsieur Saint-Bonnet souhaite que l'étude stratégique puisse être menée jusqu'à son terme avant que les aspects environnementaux ne soient traités. Nicolas Boulard et Geneviève Wortham verts interviennent et proposent qu'une réunion tripartite (AEV/Région, CORIF, syndicat de la BPAL) soit organisée autour de cette question avant la fin de l'étude stratégique. La proposition est finalement retenue. Monsieur Pruvost de la DDEA souligne que Natura 2000 est un outil contractuel différent d'une RNR et que le document d'objectifs n'a pas vocation à prendre en compte les résultats de l'étude stratégique menée actuellement par la BPAL.

D'autre part, monsieur Pruvost souhaite que soit précisé dans le document la notion de perturbation et celle de dérangement comme recommandé dans l'arrêté pris par le préfet à ce sujet. Monsieur Lelaure prend note et rédigera un paragraphe à ce sujet.

Monsieur Ailloux, de la mairie de Thorigny, aborde le problème des dérangements liés à la fréquentation de la forêt de Vallières par des engins motorisés (quads, motos). Il voudrait savoir comment on peut stopper ce fléau. Monsieur Lelaure répond que Natura 2000 n'apporte aucune solution à ce problème. D'autres outils existent, il faut notamment que les communes prennent des arrêtés pour interdire cette pratique. Malheureusement la difficulté réside dans l'application de ces arrêtés.

Monsieur Lamarche, de l'ONEMA, demande que soit pris en compte dans le DOCOB l'enjeu « eau » car la base de loisirs fait partie des six masses d'eau de Seine-et-Marne qui font l'objet d'un suivi des populations piscicoles. Un inventaire est prévue en 2011.

Marie-Pierre Pinon de la fédération de pêche met en avant la nécessité de réaliser des inventaires de qualité pour avoir un état des lieux initial le plus exhaustif possible. Elle évoque ensuite les fortes perturbations provoquées sur les milieux par les rabattements de nappes phréatiques pratiquées pour permettre l'extraction de granulats.

Olivier Gabens, de l'Unicem, prend alors la parole et précise que les rabattements de nappe sont interdits sauf dans des cas très particuliers après autorisation.

Monsieur Duez, de la DRIRE, rectifie ce qui a été dit lors de la présentation. Il y a 5 sites en cours d'exploitation dans la zone Natura 2000 et non 3 soit environ 350 ha avec une échéance en 2011-2013 pour 4 d'entre eux. Il insiste sur les efforts de réaménagement réalisés pour rendre les anciennes carrières les plus attractives possibles pour les oiseaux. Enfin, monsieur Duez informe les participants que le schéma départemental des carrières doit être revu en 2010 et que les informations relatives au travail réalisé dans le docob pourront être utilisées lors de la rédaction de ce schéma.

Par ailleurs, monsieur Gabens fait remarquer que les carriers ne sont pas nécessairement propriétaires des terrains qu'ils exploitent.

Laurent Spanneut explique que les projets d'extension de carrière sont soumis à étude d'incidence et que cette étude doit conclure sur les conséquences du projet sur les espèces ayant justifié la désignation du site Natura 2000. Laurent Spanneut précise, pour conclure, que les réaménagements des carrières dédiés aux oiseaux donnent des résultats positifs pour l'avifaune très rapidement.

Monsieur Pruvost, de la DDEA, précise que, pour le moment, les études d'incidences doivent avoir lieu pour les projets soumis à étude d'impact. Mais la réglementation est en train d'évoluer à ce sujet. Monsieur Lelaure rappelle qu'une évaluation environnementale est nécessaire lors de la révision des documents d'urbanisme des communes ayant une partie de leur territoire classée Natura 2000.

Madame Lavallart de la DIREN précise que la liste des projets soumis à évaluation devrait être rendue publique prochainement. Benoît Lelaure s'engage à communiquer aux élus cette liste.

La question de la structure foncière de la forêt des Vallières est évoquée. Sébastien Trésonne de l'AEV répond que la forêt est principalement publique, Nicolas Boulard fait remarquer que le plan d'aménagement de la forêt doit être révisé en 2013.

Après ces échanges, la séance est levée.

Après un déjeuner pris sur la base de loisirs, monsieur Demontgel, responsable technique de la base, a exposé les principes de la gestion différenciée mis en œuvre pour gérer les espaces verts entourant les plans d'eau. Cette présentation fut l'occasion de discuter des points forts et des points faibles de ce mode de gestion et de souligner l'importance d'informer le public sur ce sujet. Puis Yves David, du CORIF, a donné des informations sur l'action du CORIF (bagage etc...) et sur les espèces d'oiseaux fréquentant la base de loisirs. Au cours d'une courte accalmie, les participants ont pu faire quelques observations ornithologiques des espèces qui ont bien voulu se montrer ce jour là.

Annexe 9 : Méthode et résultats du diagnostic écologique

1. MÉTHODE

La méthodologie adoptée vise à rassembler le maximum d'informations au sujet des espèces ayant justifié la désignation de la ZPS, ainsi que sur celles présentant un intérêt patrimonial fort. Pour cela, le travail a débuté par une phase de recherche bibliographique et d'enquête auprès d'ornithologues fréquentant le secteur concerné. Ceci a permis de mettre en évidence la pression d'observation et ainsi le niveau de connaissance ornithologique de chaque secteur de la ZPS. Les prospections de terrain ont été ciblées sur les espèces à enjeux et sur les secteurs jouant un rôle connu ou potentiel dans le cycle de vie de ces oiseaux.

1.1 Méthodologie du recueil de données

Le recueil des données a consisté à réaliser de manière simultanée une recherche bibliographique sur l'avifaune de la ZPS ainsi qu'une enquête auprès de plusieurs ornithologues confirmés du secteur. Les données prises en compte sont principalement celles postérieures à l'année 2003, mais des informations plus anciennes ont été retenues lorsqu'elles présentaient un intérêt pour déterminer notamment la dynamique de population.

1.1.1 Recherche bibliographique

Elle a consisté essentiellement en la consultation de rapports d'études (études d'impact, plans de gestion... – cf. bibliographie) sur des sites localisés au sein du périmètre de la ZPS, d'ouvrages de synthèse et de revues ornithologiques (Le Passer). Pour chaque espèce d'intérêt recensée au sein de ces documents, nous avons cherché à tirer les informations importantes les concernant : date des observations, nombre d'individus (ou de couples pour les nicheurs) et localisation précise. Dans le cas d'études s'inscrivant sur plusieurs années ou lorsque plusieurs études à des dates différentes sont disponibles pour un même site, nous avons cherché à en tirer des informations sur la dynamique des populations : augmentation, régression, stabilité des effectifs et des sites fréquentés. Pour les autres espèces, seul le statut (nicheur, hivernant ou migrateur régulier, irrégulier ou accidentel) a été pris en compte.

1.1.2 Enquêtes

Des entretiens ont été menés avec plusieurs ornithologues ayant une bonne connaissance du secteur : **Daniel Coulon, Maxime Zucca, Thierry Roy, Stéphane Chambris, Guy Jarry, Jean-Pierre Delapré, Sylvain Vincent, Philippe Persuy**. Ces entretiens ont été conduits de manière à faire ressortir les informations importantes concernant les espèces à enjeu (nombre de couples, sites présentant un intérêt au cours du cycle biologique des espèces – reproduction, hivernage, regroupements postnuptiaux, terrains de chasse...).

De plus, **le Centre Ornithologique Île-de-France (CORIF)** a été sollicité pour la fourniture d'une synthèse des données en leur possession. Ce document contient également une analyse portant sur les espèces de l'annexe I de la directive « Oiseaux » ayant justifié la désignation de la ZPS, réalisée sur la base d'entretiens avec les ornithologues du groupe local du CORIF. Franz Barth, Julien Botinelli, Philippe Persuy, Yves David et Sylvain Vincent ont apporté une aide particulière dans l'élaboration des cartes.

1.1.3 Compilation des données

Les enquêtes et l'exploitation de la bibliographie ont permis de dresser une liste des oiseaux fréquentant la ZPS (cf. annexe 1). Pour chacune des espèces, le statut biologique au sein de la ZPS est donné. Nous avons distingué :

- **les nicheurs** : qui se reproduisent dans les limites de la ZPS ;
- **les hivernants** : qui stationnent au moins un mois en période hivernale. Dans la plupart des cas les oiseaux sont mobiles durant l'hivernage, ainsi les oiseaux fréquentant plusieurs plans d'eau au cours de l'hiver, qu'ils soient au sein de la ZPS ou à ses abords, sont considérés comme hivernants ;

- **les migrateurs** : qui rassemblent les espèces de passage aux périodes migratoires (printemps et fin d'été/automne) ainsi que des erratiques en période estivale (mais ne se reproduisant pas dans la ZPS et ses abords) et hivernale (restant moins d'un mois dans la ZPS et ses abords).

Certaines espèces n'ont été détectées qu'en bordure de la ZPS. Elles ont été prises en considération dans ce recensement lorsqu'elles étaient situées dans un rayon de 500 m environ autour de la zone étudiée. Dans ce cas, leur statut a été évalué en précisant qu'il ne concerne que les abords de la ZPS.

Outre ce statut biologique, la régularité des observations est appréciée en fonction des critères suivants :

- **régulier** : oiseau observé au moins 1 an sur 2 en moyenne ;
- **irrégulier** : oiseau observé moins d'1 an sur 2 mais plus d'1 an sur 10 ;
- **accidentel** : données très ponctuelles, oiseau vu au plus 1 fois en 10 ans (et pas plus de 3 mentions historiques) ;
- **disparu** : oiseau régulier ou irrégulier n'étant plus observé depuis plus d'une décennie.

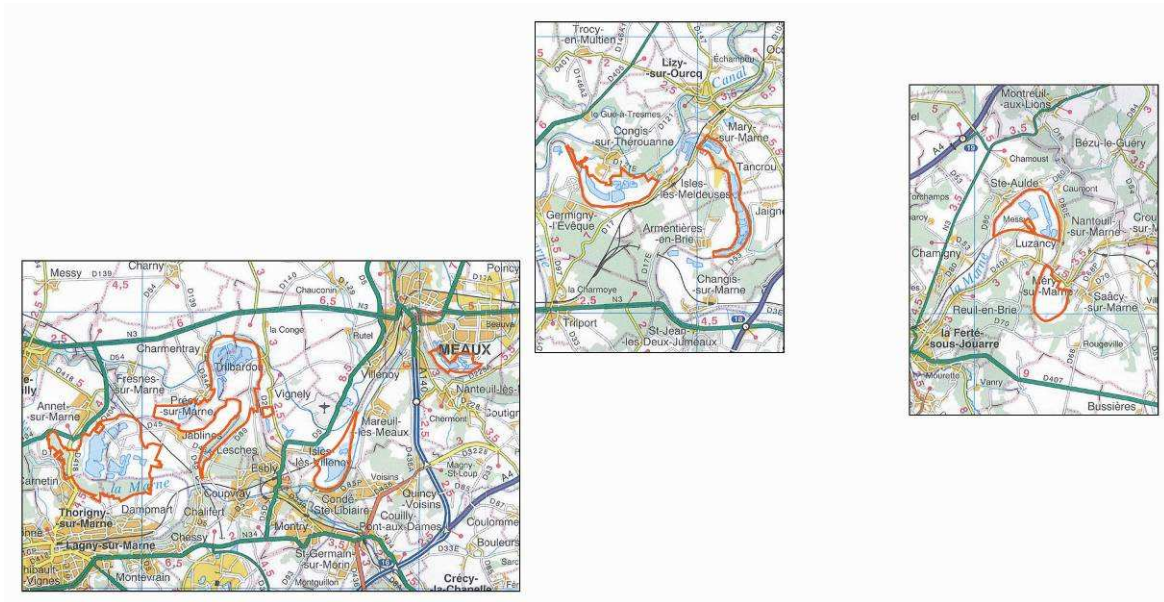
Le classement précédent n'est réalisé que sur les espèces autochtones ou celles introduites mais se reproduisant au moins irrégulièrement au sein de la ZPS (cf. annexe 1). Les espèces issues de captivité observées ponctuellement ne sont pas analysées ici, elles sont cependant mentionnées en annexe 3.

Le statut biologique et le caractère plus ou moins régulier de chaque espèce sont évalués globalement pour l'ensemble de la ZPS et individuellement pour chaque noyau géographique. Afin d'apprécier la distribution des espèces, **neuf noyaux ont ainsi été distingués d'est en ouest** :

- **la boucle de Méry-sur-Marne ;**
- **la boucle de Luzancy ;**
- **la boucle d'Armentières-en-Brie ;**
- **la boucle de Congis-sur-Thérouanne ;**
- **la boucle de Meaux ;**
- **la boucle d'Isles-les-Villenoy ;**
- **le site de Vignely, élargi à la demande de l'AEV ;**
- **la boucle de Trilbardou, incluant le Marais de Lesches ;**
- **la boucle de Jablines, incluant la Forêt des Vallières.**

Un 10^e noyau en boucle de Changis-sur-Marne fait l'objet d'études avifaunistiques à la demande de l'AEV.

L'ensemble des espèces est listé pour chaque noyau en annexe 2.



Localisation des neuf noyaux de la ZPS

1.2 Identification des espèces d'intérêt patrimonial

La phase bibliographique et d'enquête permet d'aboutir à une liste d'espèce probablement complète des espèces fréquentant régulièrement le territoire de la ZPS. Compte tenu du grand nombre d'espèces recensées (**270 dont 14 échappées selon nos décomptes**), il n'apparaît pas judicieux de les présenter toutes avec le même degré de précision. En effet, de nombreuses espèces nicheuses banales montrent une grande plasticité dans le choix de leurs habitats et ne sont pas plus abondantes au sein de la ZPS qu'ailleurs, tandis que pour bon nombre d'espèces de passage, les effectifs sont trop limités pour constituer un enjeu biologique véritable. Certains migrateurs s'observent même de manière accidentelle, leur route habituelle étant éloignée de la région Île-de-France (cas des espèces marines ou à distribution orientale).

Il est donc proposé d'établir une liste des espèces d'intérêt patrimonial. Celles-ci ont été sélectionnées en prenant en compte :

- leur statut juridique vis-à-vis de la directive « Oiseaux » (espèces de l'annexe 1) ;
- leur statut de conservation régional (espèces déterminantes de ZNIEFF) ;
- leur statut biologique (nidification, hivernage, migration régulière) ;
- et d'autres paramètres comme leur abondance (pour les hivernants et les migrateurs), leur régularité et l'existence ou non de milieux propices au sein du territoire.

Sont retenues a priori comme espèces d'intérêt patrimonial :

- **les espèces de l'annexe 1 de la directive « Oiseaux » ayant justifié la désignation du site Natura 2000, citées dans le Formulaire Standard de Données (FSD)** à l'exclusion éventuelle des espèces non nicheuses d'occurrence rare, voire accidentelle sur le territoire de la ZPS. Sont retenus dans ce cas :
 - le Balbuzard pêcheur,
 - le Blongios nain,
 - la Bondrée apivore,
 - le Busard des roseaux,
 - le Busard Saint-Martin,
 - le Butor étoilé,

- le Combattant varié,
 - le Fuligule nyroca,
 - la Gorgebleue à miroir,
 - la Guifette noire,
 - le Harle piette,
 - le Hibou des marais,
 - le Martin-pêcheur d'Europe,
 - le Milan noir,
 - la Mouette mélanocéphale,
 - la Mouette pygmée,
 - l'Œdicnème criard,
 - le Pic noir,
 - la Pie-grièche écorcheur,
 - la Sterne pierregarin ;
- **les espèces de l'annexe 1 de la directive « Oiseaux » non inscrites au FSD** mais :
 - **nicheuses** et susceptibles de s'installer durablement dans la ZPS car :
 - découvertes ou soupçonnées après la désignation du site et pouvant correspondre à un début de colonisation ;
 - se reproduisant irrégulièrement mais pouvant être plus régulières à l'avenir ;
 - disparues et autrefois régulières. Des aménagements pourraient les inciter à reconquérir leurs anciens territoires.
- Sont retenus dans ce cas :
- le Bihoreau gris ;
- **hivernantes et migratrices régulières** en effectifs significatifs (aucune espèce retenue) ;
- **les espèces migratrices non mentionnées à l'annexe 1** de la directive mais ayant justifié la désignation du site et qui le fréquentent en effectifs importants. Sont retenus dans ce cas :
 - le Cygne tuberculé,
 - la Foulque macroule,
 - le Fuligule milouin,
 - le Fuligule morillon,
 - le Goéland argenté,
 - le Goéland brun,
 - le Goéland leucophée,
 - le Grand Cormoran,
 - le Grèbe huppé,
 - la Mouette rieuse ;
- **les espèces nicheuses non mentionnées à l'annexe 1** de la directive mais qui sont **déterminantes pour la création de ZNIEFF en région Île-de-France** (CSRPN & DIREN ÎdF, 2002). Sont retenus dans ce cas les espèces supplémentaires suivantes :
 - la Bécasse des bois,

- la Bergeronnette des ruisseaux,
 - la Bouscarle de Cetti,
 - le Faucon hobereau,
 - le Petit Gravelot,
 - le Phragmite des joncs,
 - le Râle d'eau,
 - la Rousserolle turdoïde,
 - la Rousserolle verderolle,
 - le Vanneau huppé ;
- **les espèces hivernantes non mentionnées à l'annexe 1** mais qui sont déterminantes de ZNIEFF en Île-de-France (atteignant le seuil d'effectif ZNIEFF). Sont retenus ici :
 - la Bécassine des marais,
 - le Canard chipeau,
 - le Canard colvert,
 - le Canard souchet,
 - le Grèbe castagneux,
 - le Héron cendré,
 - la Sarcelle d'hiver.

Sont ainsi éliminées de la liste des espèces d'intérêt patrimonial celles dont la présence est anecdotique (cas de nidification isolés, en dehors de l'aire de répartition normale) ou ancienne (à moins que la disparition de l'espèce ne puisse être liée à celle de ses habitats).

Par rapport au Formulaire Standard de Données, les espèces exclues sont des migrateurs non mentionnés à l'annexe 1 et peu abondants. Il s'agit des espèces suivantes :

- la Buse variable,
- le Canard siffleur,
- le Chevalier aboyeur,
- le Chevalier culblanc,
- le Chevalier gambette,
- le Chevalier guignette,
- l'Épervier d'Europe,
- le Faucon crécerelle,
- le Garrot à œil d'or,
- le Goéland cendré,
- l'Hirondelle de rivage,
- la Sarcelle d'été.

1.3 Sélection des espèces ayant fait l'objet de recherches particulières dans le cadre de l'élaboration du DOCOB

Toutes les espèces d'intérêt patrimonial mentionnées précédemment font l'objet d'une présentation synthétique donnant leur répartition, les effectifs et leur biologie générale sur le territoire de la ZPS.

Au sein de cet ensemble, les espèces de l'annexe 1 pour lesquelles la ZPS joue un rôle d'accueil particulier ont fait l'objet de recherches spécifiques sur le terrain. Pour chacune d'entre elle, une fiche détaillée est rédigée.

Elle présente leur biologie, leur distribution, les habitats utilisés, l'état de conservation des populations, les menaces, les mesures susceptibles d'être mises en œuvre pour assurer le maintien des populations... Les espèces retenues correspondent :

- **aux oiseaux nicheurs de l'annexe 1 mentionnés dans le FSD. 10 espèces sont concernées :**
 - Blongios nain,
 - Bondrée apivore,
 - Gorgebleue à miroir,
 - Martin-pêcheur d'Europe,
 - Milan noir,
 - Mouette mélanocéphale,
 - Œdicnème criard,
 - Pic noir,
 - Pie-grièche écorcheur,
 - Sterne pierregarin ;

- **aux oiseaux migrateurs et hivernants de l'annexe 1** dont les effectifs sont jugés significatifs au sein de la ZPS. Une seule espèce a été retenue :
 - Butor étoilé.

Les autres espèces de l'annexe 1 citées au FSD sont observées en effectif non significatif : Balbuzard pêcheur (régulier à l'unité), Busards des roseaux et Saint-Martin (peu fréquents sur la ZPS), Combattant varié (régulier en petit nombre), Fuligule nyroca (régulier à l'unité), Guifette noire (régulière en petit nombre), Harle piette (régulier en petit nombre), Hibou des marais (présence anecdotique)

On notera que le Busard des roseaux, signalé nicheur dans le FSD, n'a en réalité pas fait l'objet d'observations circonstanciées concernant sa reproduction.

1.4 État des connaissances ornithologiques

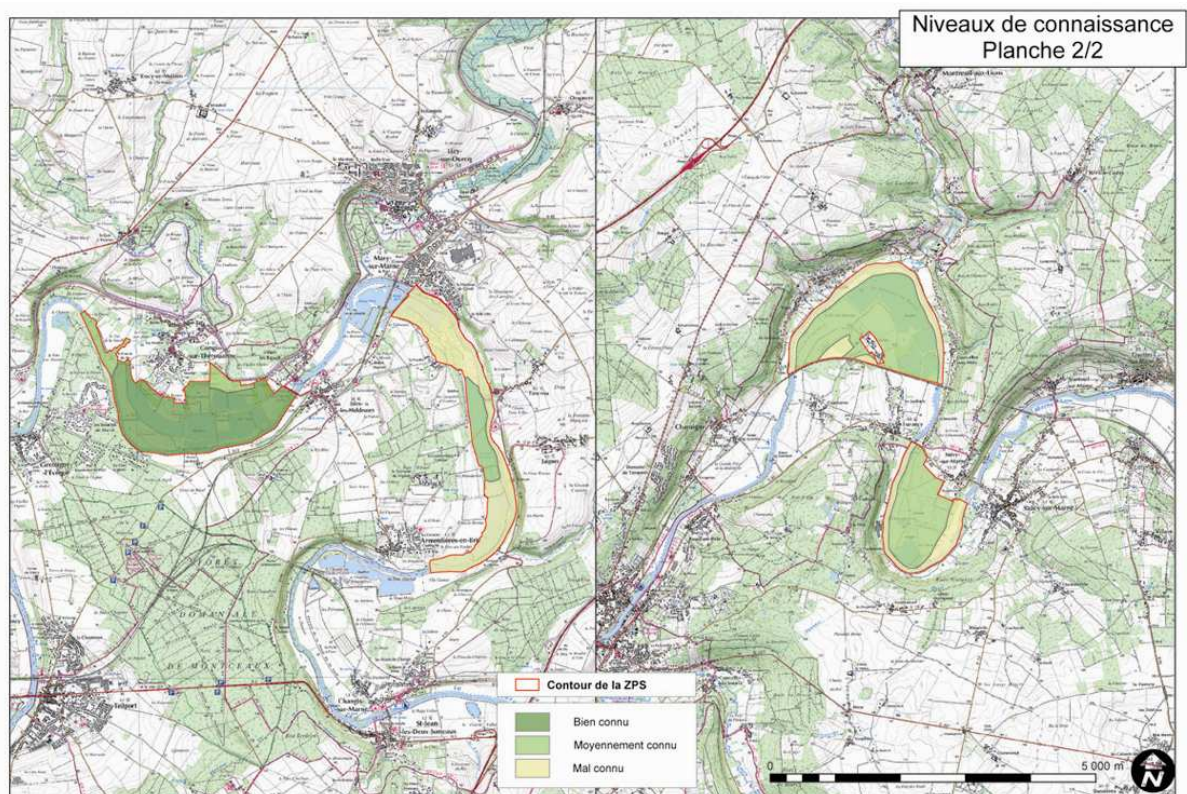
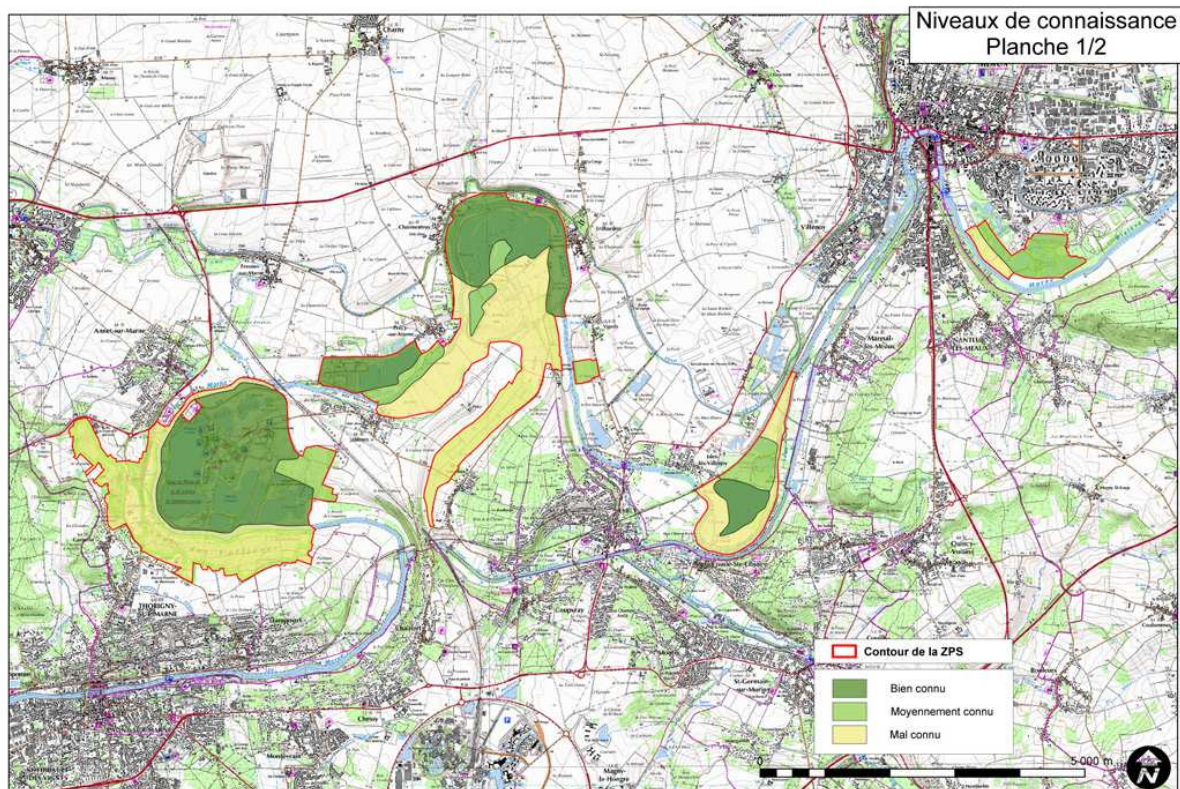
Suite à la recherche bibliographique, aux enquêtes réalisées auprès des experts locaux et à la définition des espèces à enjeu, une première synthèse est réalisée. Elle vise à caractériser la pression d'observation et apprécier le niveau de connaissance ornithologique. Chacun des noyaux de la ZPS est individualisé et fait l'objet d'un zonage selon le degré d'information et l'intérêt ornithologique de chaque grand type d'habitat. On définit ainsi au sein de chaque noyau :

- **les secteurs bien connus** : quelques zones font l'objet de suivis réguliers (tout au long de l'année et depuis plusieurs années) par des observateurs compétents et l'ensemble des espèces à enjeu est correctement recensé. Citons par exemple les plans d'eau de la Base de Plein-Air et de Loisirs de Jablines-Annet, ou encore ceux de l'espace naturel du Grand-Voyeux à Congis-sur-Thérouanne.
- **les secteurs moyennement connus** : d'autres zones font l'objet d'un bon suivi mais des informations s'avèrent manquantes (espaces partiellement visités, habitats délaissés par l'observateur, visites privilégiant une période de l'année...);
- **les secteurs mal connus** : des zones d'assez grande superficie peuvent être sous-prospectées. Les raisons sont variables mais le constat général est que les ornithologues qui fréquentent la ZPS s'intéressent avant tout aux espaces ouverts et tout particulièrement aux milieux aquatiques. Les boisements sont moins visités. Une autre raison importante est la difficulté d'accès (sites privés interdits, milieux difficilement pénétrables).

Les 9 noyaux de la ZPS ne bénéficient pas d'un égal suivi ornithologique. On peut résumer en quelques mots le niveau de connaissance acquis sur chaque entité :

- **la boucle de Méry** est très peu suivie. L'immense majorité des ornithologues des boucles de la Marne habitent à proximité de la Capitale et ne viennent que ponctuellement sur les boucles éloignées. Qui plus est l'exploitation alluvionnaire est relativement récente et le site manque de « réputation » auprès des observateurs ;
- **la boucle de Luzancy** est sous-prospectée pour les mêmes raisons, étant localisée à peu de distance. La grande taille des plans d'eau lui donne une meilleure capacité d'accueil des oiseaux d'eau, ce qui génère un suivi un peu meilleur en période internuptiale, de septembre à mars ;
- **la boucle d'Armentières-en-Brie** a bénéficié d'un bon suivi dans les années 1980 mais celui-ci s'est arrêté. Il est maintenant très faible, une grande partie des plans d'eau étant privés et d'accès limité ;
- **la boucle de Congis-sur-Thérouanne** est sans conteste le site le mieux suivi grâce à la présence d'un ornithologue sur place, chargé du suivi et de l'animation sur le domaine du Grand-Voyeux. La qualité des aménagements réalisés est également incitatrice pour d'autres observateurs. L'intensité du suivi permet notamment de mieux appréhender la réalité du passage des oiseaux de zones humides sur la ZPS ;
- **la boucle de Meaux** a été suivie irrégulièrement et les données sont peu nombreuses. Le site a été expertisé avant son aménagement ;
- **la boucle d'Isles-les-Villenoy** a été bien suivie dans les années 1980-1990 mais les observations sont devenues irrégulières ;
- **le site de Vignely** est clôturé et n'est pratiquement pas suivi. D'autres zones humides du secteur et les cultures proches, où se tiennent des rassemblements postnuptiaux d'Ædicnèmes, font l'objet de visites irrégulières ;
- **la boucle de Trilbardou** a été très bien suivie dans les années 1980-1990. Les observations sont devenues un peu plus irrégulières mais le domaine des Olivettes fait toujours l'objet de visites fréquentes. Le marais de Lesches a fait l'objet d'expertises faunistiques mais les ornithologues ne le visitent pas ;
- **la boucle de Jablines** peut être qualifiée de bien suivie mais seuls les principaux plans d'eau sont visités, notamment en hiver du fait de fortes concentrations d'oiseaux d'eau. Certains milieux périphériques sont visités irrégulièrement et la forêt des Vallières est pratiquement inconnue des observateurs.

Enfin **la boucle de Changis-sur-Marne**, pour laquelle l'AEV a demandé une expertise complémentaire, est suivie ponctuellement (quelques visites annuelles).



Etat des connaissances ornithologiques au sein de la ZPS

Le travail bibliographique se heurte très fréquemment au niveau de précision donné par les observateurs. Il est très rare que les espèces soient localisées précisément ; c'est la commune qui est le plus souvent mentionnée, parfois le lieu-dit. La difficulté est alors d'identifier les secteurs d'observation et en premier lieu

de vérifier qu'ils soient bien au sein de la ZPS. Les cas douteux ont dû être éliminés si l'observateur n'a pas pu être contacté pour validation.

Les prospections ont été orientées vers les sites déjà connus pour accueillir les espèces recherchées afin de compléter et d'actualiser les informations. En complément, les zones moins connues sur le plan ornithologique mais présentant des milieux favorables (landes, boisements, pelouses ponctuées d'arbustes...) aux espèces nicheuses inscrites au FSD ont été également visitées. Ceci permet de disposer d'un bilan complet et actualisé de l'utilisation du territoire par les espèces justifiant la ZPS.

1.5 Méthodologie des prospections de terrain

Les éléments précédents étant définis, nous pouvons décrire les méthodes d'inventaire qui ont été utilisées pour la recherche spécifique des espèces justifiant la ZPS, sachant qu'à l'occasion des prospections ciblées, les données obtenues sur les autres espèces à enjeu ont également été prises en considération afin d'améliorer le niveau des connaissances.

Pour chaque espèce, la pression d'observation que nous avons apportée dépend des informations disponibles. Ainsi les espèces bien connues ont fait l'objet uniquement d'une mise à jour, tandis que les oiseaux moins connus ont été recherchés plus intensément.

Les prospections ont été ciblées vers les milieux susceptibles d'accueillir les espèces recherchées. Ce travail a débuté par une analyse des photos aériennes afin de repérer les zones potentielles. Ensuite, une vérification sur le terrain a permis de vérifier les potentialités des zones sélectionnées.

1.5.1 Recherche des espèces nicheuses

Pour toutes les espèces nicheuses, l'objectif était de recenser de la manière la plus précise possible les couples de la ZPS, en utilisant une méthode qui pourra être répétée afin de suivre l'évolution démographique de ces espèces.

Le niveau de précision dépend fortement de la difficulté de repérage. Pour certaines espèces, le recensement peut s'approcher de l'exhaustivité. C'est notamment le cas pour la Sterne pierregarin et la Mouette mélanocéphale, oiseaux démonstratifs dont les colonies sont bien visibles. Pour les espèces plus difficiles à repérer (pics et rapaces, notamment), l'échantillonnage réalisé doit permettre de cartographier la zone de présence et d'évaluer les niveaux de populations.

Chaque espèce est recherchée en priorité dans les milieux préalablement définis comme pouvant potentiellement l'accueillir. On peut classer les méthodes de prospections en deux grandes catégories :

- par **observation visuelle** à l'aide de jumelles et d'une longue-vue (comptage des oiseaux hivernants sur les plans d'eau, des oiseaux nicheurs coloniaux, observation des parades de rapaces...);
- par **écoute des cris et des chants** afin de localiser les territoires de reproduction potentiels (passereaux, pics...).



Observation ornithologique en boucle de Trilbardou (cliché L. Spanneut)

Pour certaines espèces (Pic noir, Gorgebleue et Cœdicnème essentiellement), la méthode de la repasse a été utilisée. Elle consiste à diffuser le chant du mâle afin d'obtenir une réponse en cas de présence effective. Cette méthode est dérangeante et doit être utilisée avec parcimonie, sans remettre en question la reproduction de l'espèce. S'agissant d'un procédé efficace pour les oiseaux ciblés, il a surtout permis de valider l'absence d'une espèce dans un milieu apparemment favorable (présence très peu probable en l'absence de réponse à la repasse).

Les prospections se sont réalisées principalement par **transects à pied ponctués de points d'écoute et d'observation dans les milieux favorables aux espèces recherchées**. Elles se sont déroulées par des conditions météorologiques favorables (les extrêmes, fortes pluies, brouillard, températures très froides ou très chaudes, vent fort... ayant été évités) :

- en **matinée** afin de recenser notamment **les passereaux chanteurs et les pics** (période optimale de recherche) :
 - la Gorgebleue à miroir,
 - le Martin-pêcheur d'Europe,
 - le Pic noir,
 - la Pie-grièche écorcheur,
- en **journée** afin de profiter notamment des ascendances pour les observations de **rapaces** :
 - la Bondrée apivore,
 - le Milan noir,
 - la Sterne pierregarin,
 - la Mouette mélanocéphale,
- en **soirée** pour **les espèces crépusculaires** :
 - le Blongios nain,
 - l'Œdicnème criard.

La recherche des différentes espèces a été réalisée comme indiqué dans le tableau en annexe 12.

1.5.2 Recherche des espèces migratrices et hivernantes

Pour les migrateurs et hivernants, les enjeux sont moindres à l'échelle de la ZPS et font plus appel à des suivis sur le long terme, donc à la bibliographie.

Pour l'automne, des prospections ont permis de rechercher des regroupements postnuptiaux d'Œdicnèmes criards.

Pour l'hiver, une seule espèce a été retenue et a fait l'objet de recherches visuelles : le Butor étoilé. De plus, un recensement des oiseaux d'eau hivernants à l'échelle de la ZPS a également été effectué. La session a eu lieu au cours d'une unique journée en répartissant 4 observateurs, afin d'éviter les doubles comptages (oiseaux changeant régulièrement de site).

Ces prospections automnales et hivernales ont également été l'occasion de préparer certaines visites de printemps (calage des points d'accès et des itinéraires, rencontre avec des propriétaires, repérage et évaluation des milieux a priori favorables...).



Dortoir de Laridés (essentiellement Mouettes rieuses et Goélands bruns) sur le Domaine du Grand-Voyeux en boucle de Congis (cliché L. Spanneut)

1.5.3 Cartographie

Pour chaque espèce recherchée, les éléments de localisation suivants sont cartographiés :

- le **territoire de nidification**, certain si le nid a pu être observé, ou supposée pour les espèces montrant des signes de reproduction (chant, transport de matériaux ou de nourriture...) dans des habitats favorables. Ils sont divisés en territoires :
 - **actuels**, c'est-à-dire en 2009 ;
 - **récents**, occupés au moins une fois entre 2004 et 2008 ;
- les **territoires de chasse ou de pêche**, essentiellement pour les Sternes qui prospectent une vaste zone à la recherche de nourriture et qui fréquentent donc ces secteurs très régulièrement ;
- les **aires d'hivernage**, de **stationnement migratoire** et de **regroupement postnuptial**, valables uniquement pour certaines espèces hivernantes ou migratrices ;
- éventuellement les **axes de déplacement locaux** au sein de la ZPS, uniquement lorsqu'ils sont réguliers et privilégiés.

En plus des territoires de présence avérée (zones de nidification, d'alimentation...), les habitats présentant des caractéristiques semblant convenir aux espèces étudiées sont mentionnés. Sont distingués :

- les **habitats favorables** qui correspondent aux sites les plus aptes à accueillir l'espèce (zones de reproduction ancienne mais où le milieu n'a pas été modifié, secteurs présentant l'habitat typique de l'espèce et où elle pourrait s'installer à l'avenir...) ;
- les **habitats potentiels** qui correspondent à un habitat moins typique de l'espèce mais où elle pourrait cependant s'installer ;
- les **habitats susceptibles de devenir favorables** soit par l'évolution naturelle des milieux, soit par la mise en place d'actions relativement simples pour créer des habitats favorables.

Les couches cartographiques sont ainsi hiérarchisées de la manière suivante (en cas de superposition des informations, seule la couche supérieure apparaît) :

- territoires de reproduction actuels (2009) ;
- territoires de reproduction récents (2004-2008) ;
- zones d'alimentation ;
- zones de regroupement postnuptial ;
- habitats favorables ;
- habitats potentiels ;
- habitats susceptibles de devenir favorables.

1.6 Évaluation de l'état de conservation

Une espèce est considérée dans un bon état de conservation lorsque :

- sa population est dans une dynamique favorable (augmentation ou stabilité) indiquant qu'elle est susceptible de se maintenir durablement sur le territoire concerné ;
- son aire de répartition n'a pas diminué ;
- ses habitats demeurent favorables, en qualité et en étendue, afin d'assurer son maintien à long terme.

L'état de conservation est évalué en croisant plusieurs critères :

- taille de la population (nombre de couples total), densité (nombre de couples par unité de surface à comparer aux moyennes nationales et régionales) et dynamique (augmentation, stabilité, régression) ;
- localisation de la population dans l'aire de répartition de l'espèce : limite d'aire, isolement...
- qualité et étendue des habitats utilisés par l'espèce ;
- menaces pesant sur l'espèce et ses habitats.

2. RÉSULTATS

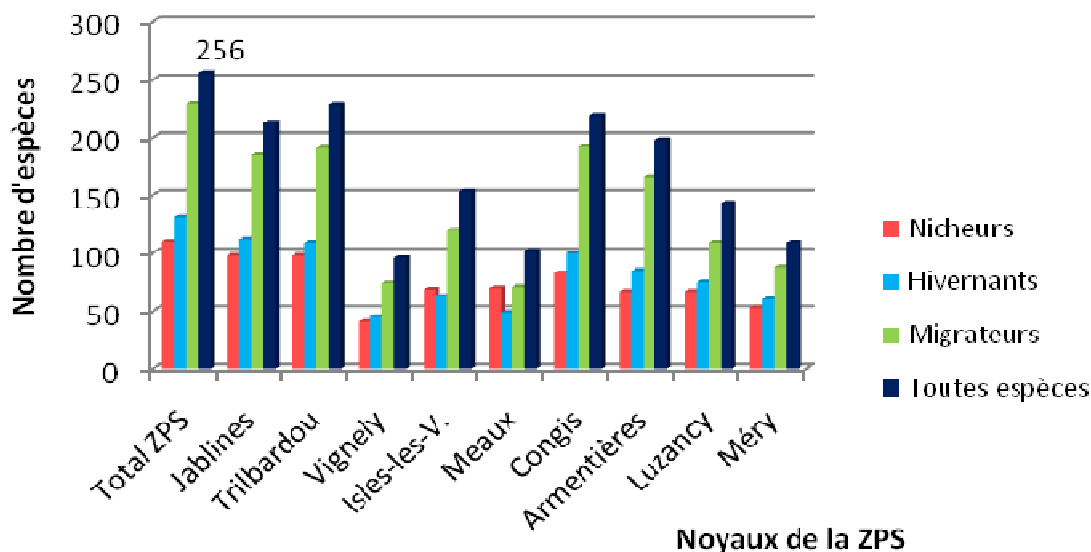
2.1 Le peuplement ornithologique général

256 espèces d'oiseaux ont été recensées sur l'ensemble de la zone Natura 2000, auxquelles nous pouvons ajouter 14 espèces supplémentaires issues de captivité et ne se reproduisant pas localement. Parmi ces espèces,

- 110 sont **nicheuses** dans la zone étudiée, dont
 - 96 régulières,
- 131 sont **hivernantes**, dont
 - 99 régulières,
- 229 sont **migratrices**, dont
 - 134 régulières.

Ces chiffres montrent la richesse ornithologique de la ZPS, résultat de la diversité de milieux présents et de la qualité du suivi réalisé. La différence entre la boucle de Trilbardou (228 espèces observées) et celle de Méry-

sur-Marne (109 espèces) s'explique à la fois par le nombre d'heures d'observations cumulées et par la taille et la diversité d'habitats sur la boucle.

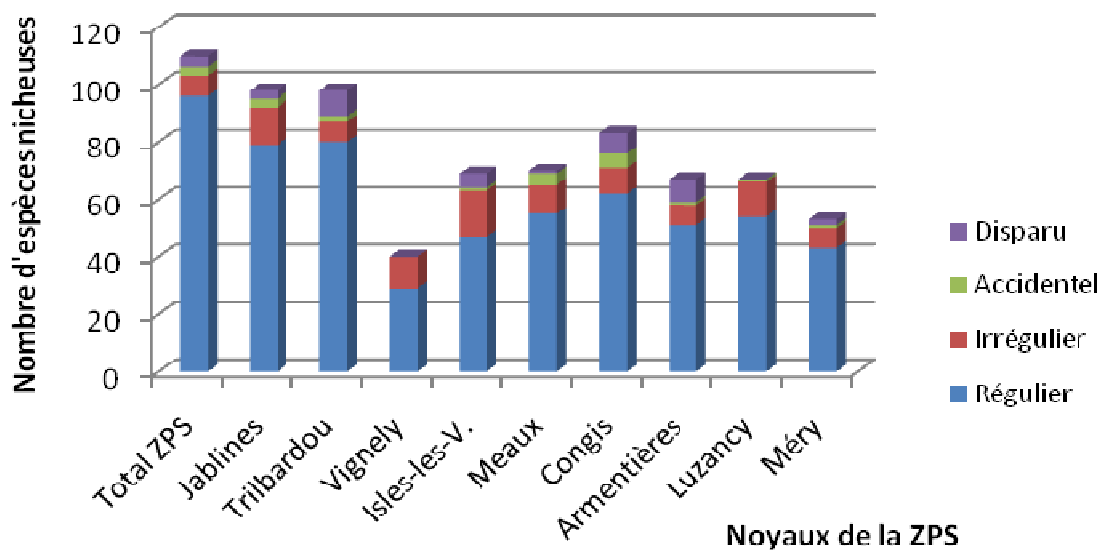


Répartition des espèces par statut biologique au sein de la ZPS

2.1.1. Les oiseaux nicheurs

Concernant les oiseaux nicheurs,

- 106 se reproduisent actuellement dans la zone étudiée, dont :
 - 96 régulièrement,
 - 7 plus irrégulièrement,
 - 3 sont accidentels,
- 4 sont des nicheurs disparus autrefois réguliers ou irréguliers.



Régularité des oiseaux nicheurs par noyau

Parmi les espèces nicheuses, **21 présentent un intérêt patrimonial**. Il s'agit d'oiseaux inscrits à l'annexe 1 de la directive « Oiseaux » ou d'espèces déterminantes de ZNIEFF en Île-de-France. Elles se répartissent en plusieurs cortèges avifaunistiques.

Les **carrières** présentent une importante diversité de milieux, ce qui permet la présence de 11 espèces d'intérêt patrimonial réparties en plusieurs cortèges avifaunistiques. On rencontre des espèces qui nichent :

- dans la **végétation herbacée humide** des berges : le **Phragmite des joncs**. Il préfère les berges en pente douce en période de reproduction. Il est régulier au passage sur les boucles ouest et sur Congis, mais ne s'y reproduit plus depuis des années ;
- dans les **roselières** : le **Blongios nain**, le **Râle d'eau** et la **Rousserolle turdoïde**. Ces espèces sont plutôt présentes sur Congis, où ce milieu est le plus vaste, mais les petites roselières de la base de Jablines-Annet suffisent par exemple au Blongios ;
- sur les **îlots faiblement végétalisés** : la **Sterne pierregarin** et la **Mouette mélanocéphale**. Elles se concentrent sur les îles récemment modelées ou sur celles dont la végétation est entretenue régulièrement ;
- dans les **friches humides** : le **Vanneau huppé** et la **Rousserolle verderolle**, cette dernière préférant les zones à végétation dense. Le Vanneau s'installe sur les sites les moins fréquentés ;
- dans les **fourrés arbustifs** denses des berges : la **Bouscarle de Cetti**, anciennement présente jusqu'aux boucles ouest mais qui ne se reproduit apparemment plus que sur la boucle de Congis (elle n'y a pas été contactée en 2009 après un hiver froid) ;
- dans les **zones dénudées** : le **Petit Gravelot**, autrefois plus fréquent quand les surfaces en cours d'exploitation étaient plus importantes. Il occupe aussi les berges des îlots à sternes ;
- dans les **friches sèches** et les **zones de végétation rase de type steppique** : l'**Œdicnème criard**, encore bien réparti sur l'ensemble des boucles.



Rousserolle turdoïde (cliché : M. Cambrony)



Petit Gravelot (cliché L. Spanneut)

Les **boisements** accueillent potentiellement 6 espèces d'intérêt patrimonial. Parmi celles-ci, on distingue les espèces qui nichent :

- dans le **houppier des grands arbres**, ce sont principalement des **rapaces** comme la **Bondrée apivore**, le **Milan noir** et le **Faucon hobereau**. Tous les boisements de surface suffisante et possédant de grands arbres peuvent potentiellement accueillir ces espèces, le meilleur exemple étant la Forêt des Vallières. Ce sont des espèces à vaste territoire qui ne se limitent pas aux espaces boisés pour leur recherche alimentaire. En effet, les espaces ouverts, prairies et friches notamment, constituent de bons territoires de chasse pour ces rapaces ;
- dans les **cavités des vieux arbres**, ce sont notamment des pics. Nous pouvons distinguer :
 - le **Pic noir** qui affectionne les **boisements mixtes** (feuillus et résineux), notamment présent dans le Marais du Refuge ;

- le **Pic mar** qui fréquente principalement les **boisements de feuillus matures**, est présent en forêt de Montceaux aux abords immédiats de la ZPS, mais n'est pas connu au sein même du site ;
- **au sol dans les forêts fraîches** à végétation basse, souvent à proximité d'une clairière ou d'un layon, il s'agit de la **Bécasse des bois** qui est signalée en Forêt des Vallières.



Bécasse des bois (cliché L. Spanneut)

Les **formations arbustives, haies et fruticées** accueillent 1 espèce d'intérêt :

- la **Pie-grièche écorcheur** qui se reproduit dans les **haies** et les **fruticées**, notamment lorsqu'elles sont riches en arbustes épineux. Cette espèce n'est présente de façon régulière que sur la base de Jablines-Annet et la boucle de Trilbardou, mais des cas de nidification ont eu lieu sur d'autres noyaux ;



Pie-grièche écorcheur (cliché D. Soulet)

Les **berges de Marne** hébergent deux espèces :

- le **Martin-pêcheur d'Europe**, qui creuse dans les **berges abruptes**. Il fréquente non seulement les berges de la Marne et de ses îles, mais potentiellement certaines carrières qui présentent des fronts de taille sableux propices à son installation ;
- la **Bergeronnette des ruisseaux**, qui niche tout près de l'eau dans des cavités sur des murs, sous des ponts, dans les racines des arbres...



Bergeronnette des ruisseaux (cliché L. Spanneut)

Les **bâtiments** permettent la reproduction d'un seul oiseau : la Chouette chevêche ou **Chevêche d'Athéna**. Celle-ci a disparu mais elle était régulière dans les villages et fermes isolées de la zone d'étude.



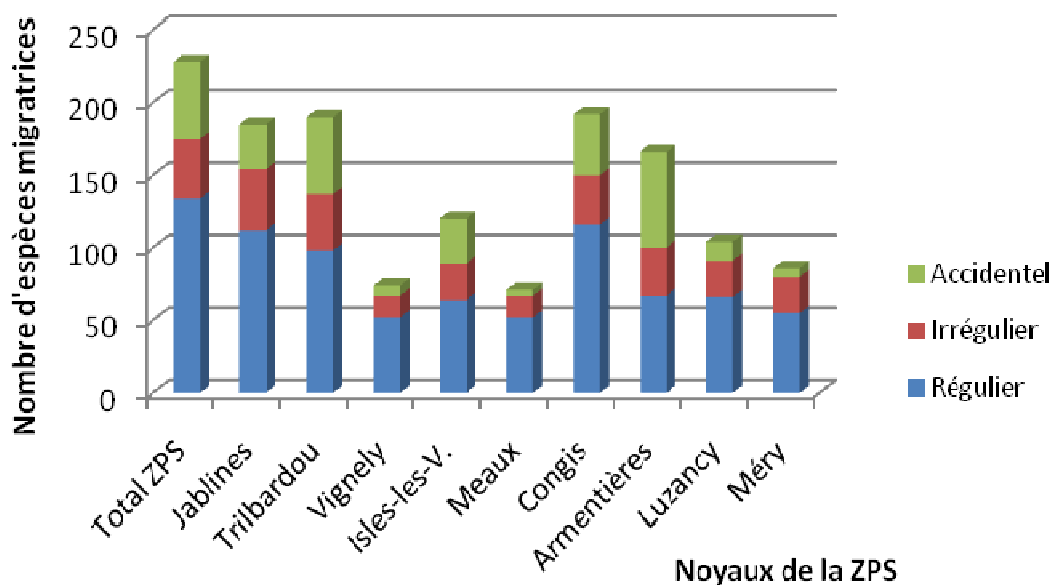
Chouette chevêche (cliché M. Cambrony)

2.1.2. Les oiseaux non nicheurs

Les oiseaux migrants

228 espèces d'oiseaux migrants ont été recensées au sein de la ZPS. Parmi celles-ci,

- 134 sont régulières,
- 41 sont irrégulières,
- 53 sont accidentelles.



Régularité des oiseaux migrateurs par noyau

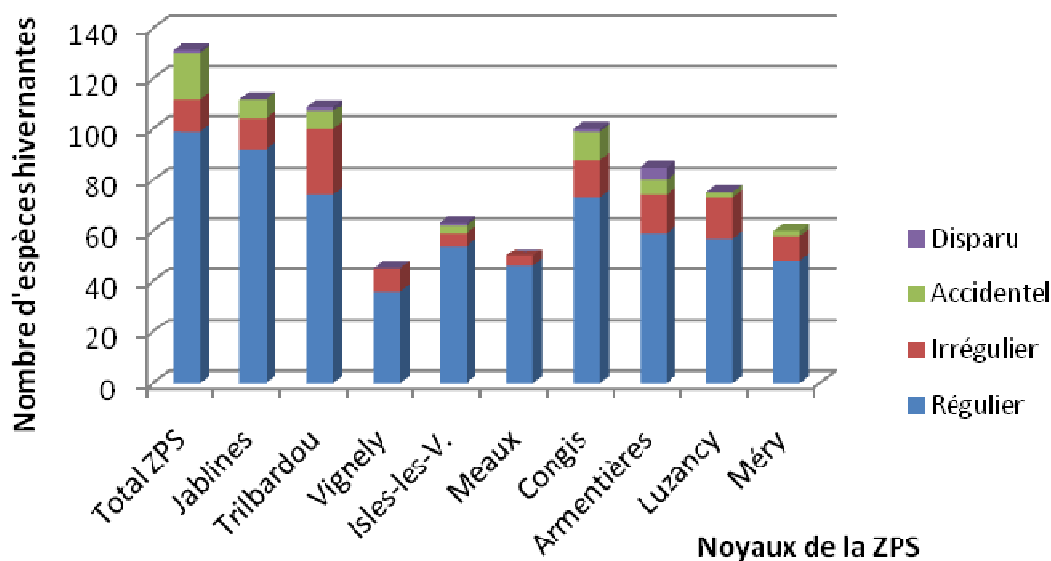
Concernant les **espèces migratrices d'intérêt patrimonial**, les milieux présentant une valeur ornithologique particulière sont :

- le **cours de la Marne** où est assez régulièrement observé le **Balbusard pêcheur** ;
- les **plans d'eau de carrière**, notamment ceux possédant des berges exondées qui sont favorables à l'accueil des limicoles comme le **Chevalier sylvain** et le **Combattant varié**, et d'autres oiseaux d'eau comme la **Guifette noire** ;
- les **friches et zones steppiques** qui jouent un rôle important en termes d'accueil des **regroupements postnuptiaux d'Œdicnèmes criards**. Jusqu'à une soixantaine d'individus peut être comptabilisée dans certains secteurs de la boucle de Vignely, en limite de la ZPS.

Les oiseaux hivernants

131 espèces d'oiseaux hivernants ont été recensées au sein de la ZPS. Parmi celles-ci,

- 99 sont régulières,
- 13 sont irrégulières,
- 18 sont accidentelles,
- 1 peut être considérée comme disparue.



Régularité des oiseaux hivernants par noyau

Pour les **oiseaux hivernants d'intérêt patrimonial**, un type de milieu revêt une importance particulière. Il s'agit des **plans d'eau**, notamment ceux occupant de grandes surfaces, car ils gèlent rarement et permettent aux oiseaux d'eau de se reposer à une distance élevée de la berge. Le plus vaste plan d'eau se localise à Jablines-Annet mais les effectifs se répartissent sur l'ensemble des boucles. Citons notamment les boucles de Trilbardou, d'Isles-les-Villenoy, de Congis et de Luzancy parmi les principaux sites d'hivernage de la ZPS pour les oiseaux d'eau. Ils sont tous assez profonds et permettent à plusieurs centaines d'Anatidés (canards, cygnes, fuligules), Laridés (mouettes, goélands), foulques, grèbes... de passer la mauvaise saison. Les plans d'eau dans leur ensemble accueillent des effectifs non négligeables d'oiseaux d'eau comme les **Fuligules milouin** et **morillon**, le **Grand Cormoran** et les **Grèbes huppé** et **castagneux**, ainsi que d'autres espèces plus rares comme le **Harle piette** ou le **Fuligule nyroca**. On ajoutera que les plans d'eau de Congis et de Jablines-Annet possèdent des roselières suffisamment vastes pour héberger le **Butor étoilé** en hivernage ;



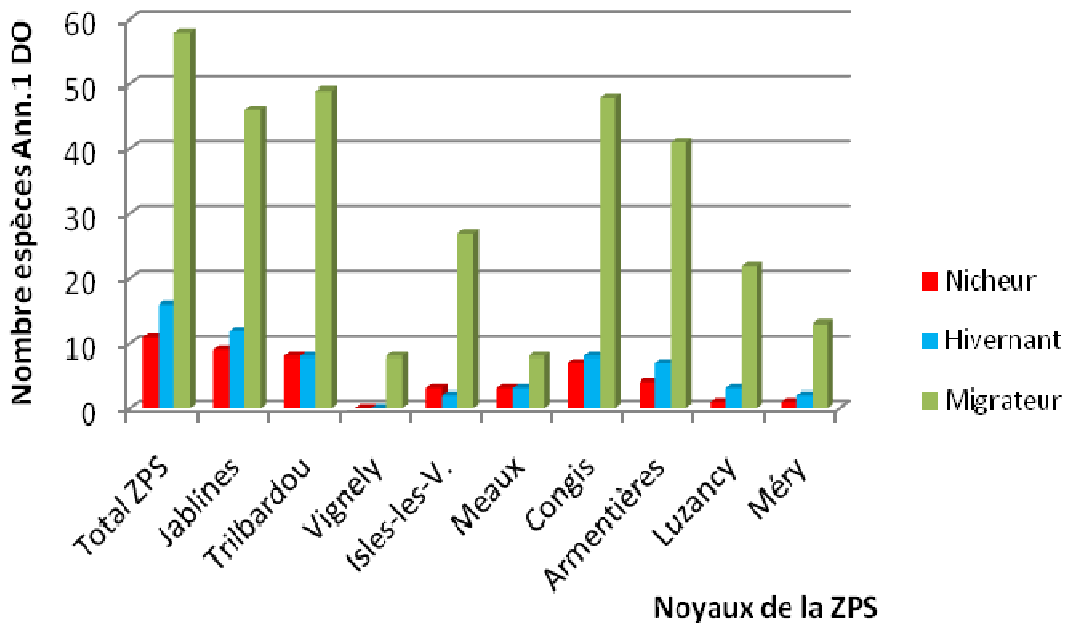
Fuligule milouin (cliché L. Spanneut)

Les **friches herbacées** constituent un milieu secondaire car très peu représenté au sein de la ZPS. C'est dans ce type d'habitat que pourraient se constituer des dortoirs hivernaux de **Busard Saint-Martin** ou de **Hibou des marais**, bien que ces événements semblent ici peu documentés. Il existe une grande friche postculturelle dans la boucle de Méry-sur-Marne mais ce site est peu suivi par les ornithologues. Un petit dortoir de Busard Saint-Martin y a été découvert en février 2009.

2.2 Les espèces inscrites à l'annexe 1 de la directive « Oiseaux »

61 espèces inscrites à l'annexe 1 de la directive « Oiseaux » sont recensées au sein de la ZPS. Les boucles de Trilbardou, Congis et Jablines accueillent la plus grande richesse en oiseaux de la directive avec

respectivement 52, 52 et 48 espèces (dont 8, 7 et 9 sont nicheuses). La diversité est également élevée sur les boucles d'Armentières (44 espèces, mais seulement 2 nichent actuellement). Les autres noyaux accueillent une diversité moindre.



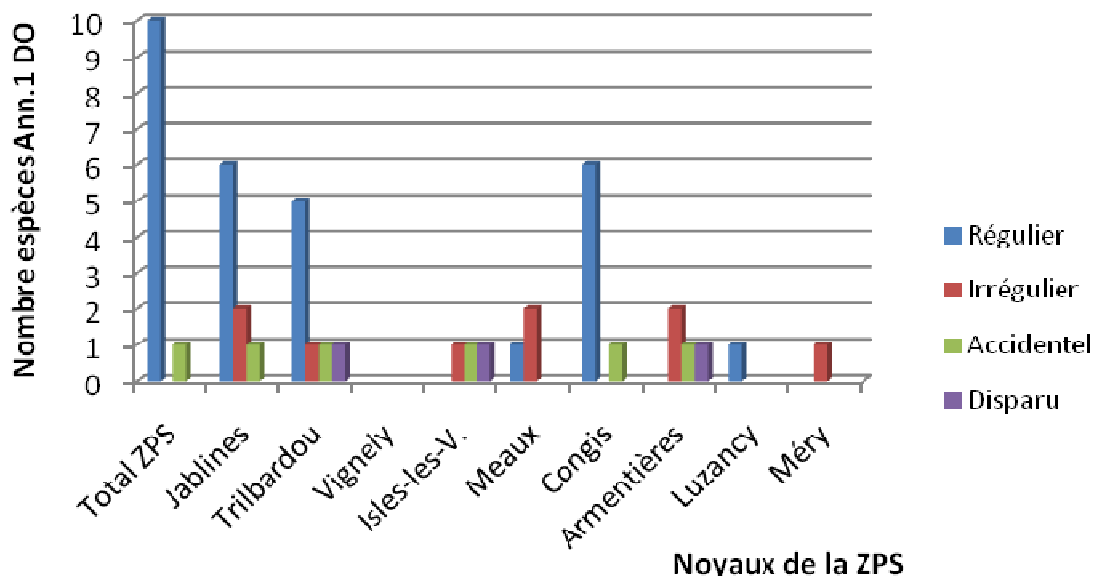
Répartition des espèces de l'annexe 1 par statut biologique au sein de la ZPS

Parmi les oiseaux de la directive nichant dans la ZPS,

- **10 s'y reproduisent régulièrement :**
 - le Blongios nain,
 - la Bondrée apivore,
 - la Gorgebleue à miroir,
 - le Martin-pêcheur d'Europe,
 - le Milan noir,
 - la Mouette mélanocéphale,
 - l'Œdicnème criard,
 - le Pic noir,
 - la Pie-grièche écorcheur,
 - la Sterne pierregarin,
- **1 s'est reproduite accidentellement** (un unique cas) :
 - le Hibou des marais.

Une espèce supplémentaire, le Héron bihoreau ou Bihoreau gris, a été observée en 2008 en période de reproduction ; sa nidification dans un proche avenir est possible.

Une autre espèce, le Pic mar, est connue aux proches abords de la ZPS et pourrait y apparaître au moins en période internuptiale.



Régularité des oiseaux nicheurs de l'annexe 1 par noyau

48 espèces de l'annexe 1 de la directive fréquentent le site Natura 2000 sans s'y reproduire (migrateurs, hivernants, erratiques) et **20 sont des migrateurs réguliers** :

- 2 canards :
 - le Fuligule nyroca
 - le Harle piette,
- 6 grands échassiers :
 - le Butor étoilé,
 - le Héron pourpré,
 - l'Aigrette garzette,
 - la Grande Aigrette,
 - la Grue cendrée,
 - la Cigogne blanche,
- 4 rapaces :
 - le Busard des roseaux,
 - le Busard Saint-Martin,
 - le Balbuzard pêcheur,
 - le Faucon émerillon,
- 5 limicoles :
 - le Pluvier doré,
 - le Combattant varié,
 - l'Échasse blanche,
 - l'Avocette élégante,
 - le Chevalier sylvain,
- 3 mouettes ou sternes :
 - la Mouette pygmée,
 - la Guifette moustac,
 - la Guifette noire.

Les 10 espèces nicheuses régulières font l'objet d'une fiche détaillée, de même que le Butor étoilé, espèce hivernante qui présente des effectifs significatifs au sein de la Zone de protection spéciale.

2.2.1 Les autres espèces d'intérêt patrimonial

Rappelons qu'une espèce d'intérêt patrimonial est définie par l'appartenance à l'une des cinq catégories suivantes :

- les espèces migratrices régulières de l'annexe 1 de la directive « Oiseaux » ayant justifié la désignation du site Natura 2000 citées dans le FSD ;
- les espèces de l'annexe 1 de la directive « Oiseaux » non inscrites au FSD, mais nicheuses accidentelles, potentielles ou disparues susceptibles de s'installer durablement dans la ZPS ;
- les espèces migratrices non mentionnées à l'annexe 1 de la directive mais ayant justifié la désignation du site et qui le fréquentent en effectifs importants ;
- les espèces nicheuses non mentionnées à l'annexe 1 de la directive mais qui sont déterminantes pour la création de ZNIEFF en région Île-de-France ;
- les espèces hivernantes non mentionnées à l'annexe 1 mais qui sont déterminantes de ZNIEFF en Île-de-France (atteignant sur la ZPS le seuil d'effectif ZNIEFF).

Pour les espèces appartenant à l'annexe 1 de la directive « Oiseaux », les principales menaces et mesures de conservation à mettre en œuvre dans la ZPS sont évoquées.

2.2.1.1 Les espèces migratrices régulières de l'annexe 1 de la directive « Oiseaux » ayant justifié la désignation du site Natura 2000 citées dans le FSD :

Le Balbuzard pêcheur

En Île-de-France, l'espèce fréquente principalement, en migration, les grandes vallées alluviales (Seine, Marne...) et les grands étangs (Forêt de Rambouillet, Saint-Quentin-en-Yvelines...). Quelques dizaines d'individus sont observés annuellement sur l'ensemble de la région. Un couple s'est reproduit à partir de 2005, après une installation sans reproduction les trois années précédentes, dans les marais de la vallée de l'Essonne (91).

Ce rapace est strictement migrateur au sein de la ZPS. Observé irrégulièrement à chaque passage en avril-mai, pour la migration pré-nuptiale, et entre août et octobre, pour la migration post-nuptiale, le mois de septembre concentre la majorité des mentions. Le Balbuzard est observé chaque année, en effectif de l'ordre de 1 à 5 individus en moyenne. La plupart des mentions concernent les oiseaux en migration active ou en halte migratoire de courte durée (sur Jablines). Les secteurs classiquement fréquentés par l'espèce sont la Marne et les plans d'eau de Jablines et de Congis.

Aucune menace n'est à signaler pour cette espèce au sein de la ZPS.



Balbuzard pêcheur (cliché : S. Siblet)

Le Busard des roseaux

La population nicheuse francilienne était estimée à 8-10 couples en 1995, presque tous localisés dans le sud de la région (Le Maréchal & Lesaffre, 2000), alors que Thiollay & Bretagnolle (2004) ne signalent que 2 couples. Les effectifs connus actuellement sont plutôt de l'ordre de 5 couples.

Dans la ZPS, le Busard des roseaux n'est pas connu comme nicheur, contrairement à ce qui est indiqué dans le Formulaire standard de données. Il y a cependant des cas d'estivage au Grand-Voyeux à Congis, comme par exemple en 2009 (oiseaux probablement immatures). Une reproduction sur ce site est envisageable à court terme.

Le Busard des roseaux est un migrateur régulier en très petit nombre dans la ZPS (observé à l'unité, essentiellement en avril-mai et août-septembre). Il n'y a pas d'observation hivernale.

L'espèce recherche de vastes roselières pour nidifier, bien qu'elle se reproduise occasionnellement dans des cultures (céréales, luzerne). Le maintien des roselières et l'absence de dérangement sont des facteurs indispensables à la nidification.

En 2010, le Busard des roseaux s'est reproduit dans la ZPS. Il a choisi les roselières du domaine régional du Grand-Voyeux pour installer son nid. Au mois de juillet, trois jeunes volants étaient observés.

Le Busard Saint-Martin

Le Busard Saint-Martin est un nicheur et un hivernant assez rare en Île-de-France. Il est mentionné avec 184 à 263 couples nicheurs par Thiollay & Bretagnolle (2004), tandis que Le Maréchal & Lesaffre (2000) ne signalent qu'une vingtaine de couples, principalement répartis dans le sud de la région. Les recherches spécifiques réalisées dans les plaines céréalières à partir des années 1990 permettent de trouver annuellement plusieurs dizaines de couples, mais l'estimation de Thiollay & Bretagnolle paraît surestimée.

Cette espèce est présente dans la ZPS uniquement lors des passages et plus encore de l'hivernage. Aucun cas de nidification n'a été constaté même aux abords. Les données sont plus nombreuses en boucle de Jablines (nombreuses friches buissonnantes) et de Luzancy (vaste prairie fauchée). Concernant l'hivernage, aucun dortoir n'était connu avant la découverte en février 2009 de 2 oiseaux sur la friche de la boucle de Méry. La date ne permet pas de trancher avec certitude entre des hivernants et des migrateurs précoces, mais la qualité du milieu et sa relative tranquillité laissent supposer qu'un hivernage régulier est possible. Ce site est vraisemblablement en lien avec la proche prairie de Messy (boucle de Luzancy), où des oiseaux chassent régulièrement.

La principale menace porte donc sur la modification des milieux qui constituent les terrains de chasse (prairie actuellement fauchée annuellement) et de dortoir (friche postculturale) dans les boucles de Méry et de Luzancy.

Le Chevalier sylvain

Quelques dizaines d'individus sont vus annuellement en Île-de-France en migration pré- et postnuptiale, avec des effectifs plus importants entre fin juillet et début septembre.

Ce limicole est strictement migrateur au sein de la ZPS. Il est observé aux deux passages migratoires, soit entre mai et septembre, sans pic notable. 1 à 5 individus sont mentionnés chaque année, pour de courtes haltes, dépassant rarement une journée. Le Chevalier sylvain en halte migratoire affectionne les zones de vasières et les prairies inondées. Celles-ci sont rares dans la ZPS et elles occupent de faibles superficies, ce qui explique la faible durée des stationnements.

Aucune menace n'est à signaler pour cette espèce dans la ZPS. Cependant, l'aménagement de zones graveleuses inondables en bordures des plans d'eau des anciennes carrières est une mesure qui favoriserait les limicoles en général, dont le Chevalier sylvain.



Chevalier sylvain (cliché : L. Spanneut)

Le Combattant varié

En Île-de-France, quelques dizaines à quelques centaines d'individus sont notés chaque année en migration pré- et postnuptiale avec des effectifs plus importants en automne.

Cet autre limicole migrateur est régulier en petit nombre au printemps sur la ZPS (mars à mai), mais les groupes importants (entre 10 et 20 individus) s'observent plutôt à l'automne, de juillet à septembre. Comme le Chevalier sylvain, le Combattant affectionne les vasières et les prairies inondées, milieux rares dans la ZPS.

Aucune menace n'est à signaler pour cette espèce dans la ZPS. Cependant, comme tous les limicoles, l'espèce bénéficierait de l'aménagement de zones graveleuses inondables en bordure des grands plans d'eau.



Combattant varié (cliché : L. Spanneut)

Le Fuligule nyroca

En Île-de-France, la présence du Fuligule nyroca est anecdotique puisque la région est située en limite d'aire de répartition. L'espèce est vue régulièrement mais à l'unité, sur une période qui s'étale de septembre à mai avec un net maximum entre novembre et février.

Dans la ZPS, le nyroca est un hivernant régulier et fidèle à ses sites de stationnement, avec 1 à 3 oiseaux sur la base de Jablines-Annet et sur le Domaine du Grand-Voyeux à Congis. Les oiseaux de Jablines circulent sur plusieurs plans d'eau et parfois jusqu'à Trilbardou en fonction des dérangements.

L'espèce n'est pas menacée dans la ZPS, les sites fréquentés étant hors chasse. De plus, cette espèce est protégée, sa chasse est interdite.

La Guifette noire

En Île-de-France, quelques dizaines à quelques centaines d'individus sont notés chaque année en migration pré- et postnuptiale avec des effectifs plus importants au printemps.

Cette petite sterne est un migrateur régulier dans la ZPS. Elle est principalement observée lors du passage pré-nuptial (mai et juin) et plus rarement en migration postnuptiale entre août et octobre. Elle fréquente potentiellement tous les plans d'eau de la ZPS, mais les regroupements ont lieu sur les plans d'eau les plus grands et les plus riches (base de Jablines-Annet, plans d'eau de Congis...).

Cette espèce n'est pas menacée dans la ZPS.

Le Harle piette

L'espèce n'est observée en Île-de-France qu'en période hivernale entre novembre et début avril. Elle reste rare en hiver doux (quelques individus observés) mais peut atteindre plusieurs dizaines à plus de 100 individus lors des vagues de froid.

Cet anatidé est un migrateur et un hivernant irrégulier au sein de la ZPS. Les observations courent de décembre à avril avec un maximum en janvier. Les stationnements sont d'assez courte durée, en lien avec des coups de froid sur ses aires habituelles d'hivernage en Europe centrale. Toutefois, des hivernages complets sont parfois notés, comme en boucle de Congis. Cette espèce fréquente la plupart des grands plans d'eau de la ZPS (Jablins, Congis, Luzancy). Elle est vue en très petits effectifs sur les années récentes (1 à 3 individus).

Aucune menace importante n'est à signaler pour cette espèce sur la ZPS. Il serait souhaitable d'éviter la chasse depuis les berges pendant les périodes froides, afin de limiter un dérangement pouvant être préjudiciable si les oiseaux sont affaiblis. Le Harle piette est une espèce protégée. Rappelons que lors des vagues de froid, la chasse au gibier d'eau peut être fermée jusqu'au retour de conditions favorables.

Le Hibou des marais

En Île-de-France, l'espèce est un nicheur rarissime et très irrégulier. Le Maréchal & Lesaffre (2000) ne retiennent par exemple qu'un cas pour les années 1990.

Sur la ZPS, il existe un cas de nidification dans les années 1970 sur la boucle d'Armentières, avec une incertitude sur la localisation dans ou hors des limites de la ZPS. Depuis cet événement, l'espèce a retrouvé son statut de migrateur et hivernant rare, avec une majorité des données sur la base de Jablines-Annet.

L'espèce n'est pas menacée dans la ZPS. Des dérangements ponctuels restent possibles pendant l'hivernage (chasse, promeneurs, divagation de chiens...) mais l'espèce bénéficie d'un réseau important de sites de repos (friches herbacées).



Hibou des marais (cliché : L. Spanneut)

La Mouette pygmée

C'est un migrateur rare et un hivernant occasionnel en Île-de-France. La plupart s'observent au printemps entre mars et mai, avec souvent de petits groupes se nourrissant sur les grands plans d'eau (maxima de l'ordre de 30 individus). Les données postnuptiales s'étalent d'août à octobre et les oiseaux, surtout des juvéniles, s'observent en très petit nombre.

Ce statut est le même à l'échelle de la ZPS, avec notamment un pic migratoire net à la fin avril (plusieurs groupes de plus de 10 oiseaux) et de rares données hivernales sur la base de Jablines-Annet.

Aucune menace n'est à signaler à l'échelle de la ZPS.

2.2.1.2 Les espèces de l'annexe 1 de la directive « Oiseaux » non inscrites au FSD, mais nicheuses accidentelles, potentielles ou disparues et susceptibles de s'installer durablement dans la ZPS :

Le Bihoreau gris

En Île-de-France, une dizaine de couples nichent sur un plan d'eau au sud-est de la région (Bassée). D'autres colonies sont soupçonnées dans le même secteur, tandis qu'une colonie est installée au-delà de la limite régionale, sur la commune d'Ecluzelles-Mézières (Eure-et-Loir). Ailleurs, le Bihoreau n'est pas connu comme nicheur bien qu'il existe des données de juvéniles à des dates précoces.

Ce petit héron n'a pas niché avec certitude dans la ZPS, mais un juvénile encore en duvet a été observé le 4 juillet 2007 à Congis-sur-Thérouanne. Une reproduction proche, voire locale, a été envisagée (Roy, 2007). Aucune observation n'a été réalisée lors des inventaires de 2009 mais l'espèce est discrète et ses milieux de nidification peuvent être difficiles à prospecter (saulaies inondées, par exemple). Les sites actuellement les plus favorables à l'espèce se situent à Congis (Domaine du Grand-Voyeux), à Meaux (colonie de Hérons cendrés en boisement alluvial, hors ZPS) et à Trilbardou (colonie mixte de Héron cendré et Grand Cormoran sur une île).

Hormis ce cas de nidification potentielle, c'est un migrateur très rare, observé presque exclusivement sur Congis (données printanières d'oiseaux isolés).

L'espèce affectionne les ripisylves et les saulaies denses inondées pour se reproduire. La tranquillité de la zone de reproduction est un élément essentiel pour l'espèce. Le maintien et le développement de ripisylves et de saulaies exempts de fréquentation humaine est favorable au Bihoreau.



Bihoreau gris (cliché : L. Spanneut)

2.2.1.3 Les espèces migratrices non mentionnées à l'annexe 1 de la directive mais ayant justifié la désignation du site et qui le fréquentent en effectifs importants :

Il s'agit d'espèces présentes principalement en dehors de la période de reproduction, soit d'août à mars. Il s'avère que seuls des oiseaux d'eau sont présents en effectifs suffisamment importants pour être retenus : Cormoran, Cygne, Foulque, Fuligules, Goélands, Mouette rieuse et Grèbe huppé. Le grand plan d'eau de la base de Jablines-Annet, le plus grand de la ZPS, accueille les effectifs les plus importants. Cet espace a une vocation de base de loisirs, certaines des activités qui s'y déroulent entraînent des dérangements des oiseaux. Ailleurs, c'est essentiellement la chasse qui occasionne des abandons et des regroupements sur les sites tranquilles (Grand-Voyeux à Congis, notamment). La présence d'un réseau de plans d'eau au sein de la ZPS, aux potentialités alimentaires et aux capacités d'accueil variables, est très favorable à l'ensemble de ces oiseaux. Les plans d'eau les plus importants pour l'avifaune hivernante ont été cartographiés (carte 31).

Le Cygne tuberculé

Il s'agit d'une espèce ornementale introduite. Les effectifs étaient estimés à 100 couples nicheurs en 1998 mais sont en augmentation régulière. Les hivernants suivent la même tendance, les oiseaux de la région étant sédentaires. Des oiseaux nordiques s'ajoutent parfois aux cygnes locaux lors de vagues de froid.

À l'échelle de la ZPS, l'espèce est également devenue une banalité et les effectifs hivernants se situent désormais dans la fourchette des 200-300 individus. Le Parc des Pâtis à Meaux est maintenant le site qui rassemble le plus d'oiseaux.

La Foulque macroule

Sa population francilienne était estimée à 2-3000 couples en 1995 et elle est considérée comme sédentaire en dehors des vagues de froid. La population hivernante est supérieure (24 000 oiseaux en janvier 1999).

Dans la ZPS, la Foulque niche sur de nombreuses pièces d'eau, avec une population particulièrement importante à Congis, de l'ordre de 20 à 25 couples. On compte environ 7000 hivernantes lors des dernières années.



Foulque macroule (cliché : Y. Dubois)

Le Fuligule milouin

Il s'agit d'un nicheur très rare en Île-de-France (moins de 10 couples) et d'un hivernant et migrateur régulier. Au cœur de l'hiver les effectifs sont de l'ordre de 3000 à 7000 individus en moyenne. Les effectifs dépassent le millier d'oiseaux sur les plus grands plans d'eau des vallées alluviales. Cette espèce est déterminante pour la désignation des ZNIEFF en Île-de-France à partir de l'effectif seuil de 400 individus hivernants.

Migrateur et hivernant régulier dans la ZPS, cet anatidé fréquente particulièrement les grands plans d'eau : Jablines, Trilbardou, Isles-les-Villenoy, Congis. Les oiseaux sont surtout présents entre octobre et mars avec des effectifs maximaux au cœur de l'hiver. En moyenne, un millier d'oiseaux hivernent dans la ZPS chaque année, la majorité étant dans les boucles ouest (Trilbardou, Jablines, Isles-les-Villenoy). On enregistre des pics supérieurs à 2000 individus.

Le Fuligule milouin est également un nicheur accidentel dans la ZPS, un couple s'est reproduit à Congis en 2009.

Le Fuligule morillon

En Île-de-France, l'espèce s'est installée en 1988 et est devenue un nicheur assez rare (plus de 100 couples). Elle est actuellement toujours en expansion. C'est par ailleurs un hivernant et migrateur régulier. Les effectifs hivernaux sont en moyenne de 1000 à 3000 individus. Les plus grands plans d'eau des vallées alluviales accueillent quelques centaines d'oiseaux, parfois plus de 1000 lors de vagues de froid. A partir de 200 individus hivernants, l'espèce devient déterminante de ZNIEFF régionalement.

Il s'agit, comme l'espèce précédente, d'un migrateur et d'un hivernant régulier sur les plans d'eau de la ZPS. Le nombre d'oiseaux est plus important en hivernage qu'au moment des passages migratoires en octobre-novembre et en mars. Les effectifs hivernants de Fuligule morillon sont un peu inférieurs à ceux du Fuligule milouin (600-800 oiseaux) et la répartition dans l'espace est un peu différente (toujours de forts effectifs à la base de Jablines-Annet et sur l'étang des Pâtis à Congis). Sauf lors de vagues de froid, les nombres sont globalement plus stables d'une année sur l'autre que ceux du milouin.

Cette espèce se reproduit ponctuellement à Jablines (1 couple en 2008) et hors de la ZPS sur les plans d'eau de Changis-sur-Marne.



Fuligule morillon mâle (cliché : S. Siblet)

Le Goéland argenté

La population nicheuse de l'Île-de-France était estimée entre 6 et 8 couples en 1995 (Le Maréchal & Lesaffre, 2000). Elle a depuis augmenté grâce au développement d'une colonie dans les Yvelines, mais les cas de reproduction restent exceptionnels ailleurs (essentiellement dans Paris).

La population hivernante est anecdotique par rapport aux populations littorales mais est la plus importante parmi les régions de la France intérieure. Les recensements de 2004 donnent un total de près de 7000 oiseaux (180 000 en France) dont plus de 90 % dans les boucles de la Marne (Dubois & Jiguet, 2006).

La ZPS intègre l'ensemble des sites importants pour cette espèce hormis le dortoir de Vaires-sur-Marne, qui a pris beaucoup d'importance depuis la diminution de celui de Jablines. Les procédés d'effarouchement utilisés sur la base de loisirs ont en effet favorisé un éclatement du noyau d'hivernants sur plusieurs dortoirs périphériques, notamment Vaires et Trilbardou.



Goéland argenté (cliché : L. Spanneut)

Le Goéland brun

Cette espèce traverse la région lors de ses migrations et une population hivernante est maintenant bien installée. Elle augmente assez fortement depuis quelques années, à l'instar d'autres zones intérieures telles que la vallée de la Loire. Les effectifs hivernants atteignaient 1350 oiseaux en décembre 2004 alors qu'ils étaient de moins de 200 individus en 1996 (Bouzendorf, 2005).

Les effectifs sur la ZPS sont de 600 oiseaux en 2004, ce qui représente 45 % des hivernants franciliens. Un tel rapport a évolué récemment vers une concentration des oiseaux dans la ZPS, car les nombres ont considérablement augmenté sur les boucles de Congis et Armentières, d'où ils étaient alors absents (par exemple 1100 individus recensés en dortoir à Congis en février 2009).

Le Goéland leucophée

L'espèce est un nicheur irrégulier mais un migrateur et un hivernant réguliers en Île-de-France. C'est au passage automnal que le leucophée est le plus fréquent, des regroupements de plusieurs milliers d'individus étant observables entre juillet et octobre. En hiver ne subsistent que quelques centaines d'oiseaux.

Dans la ZPS, les dortoirs de Jablines et Trilbardou accueillent 250 oiseaux en décembre 2004, soit 40 % des effectifs franciliens recensés (Bouzendorf, 2005). En lien avec les grands sites de stockage des déchets d'Isles-Meldeuse et Claye-Souilly, les effectifs automnaux peuvent dépasser le millier d'individus.

Le Grand Cormoran

L'espèce s'est installée en Île-de-France en 1990 et est actuellement toujours en progression. C'est un nicheur assez rare (4-5 colonies connues totalisant plus de 200 couples) et un migrateur et hivernant régulier avec 5000 à 6000 individus comptabilisés en moyenne chaque année. Les sites accueillant des dortoirs de plus de 300 individus peuvent être désignés en ZNIEFF en Île-de-France.

Cet hivernant et migrateur régulier fréquente tous les plans d'eau de la ZPS et en particulier les plus vastes (Jablins, Congis, Trilbardou...). Les effectifs hivernants dans la ZPS sont de l'ordre de quelques centaines d'individus.. C'est en période de migration postnuptiale que les effectifs maximaux sont atteints.

Une colonie de reproduction est connue sur le Domaine des Olivettes à Trilbardou, qui rassemble une cinquantaine de nids en 2009.

Le Grèbe huppé

En Île-de-France, il s'agit d'un nicheur assez commun (500 à 2000 couples) et d'un migrateur et hivernant régulier. Les effectifs hivernaux sont de l'ordre de 2000 individus, avec quelques regroupements dépassant la centaine d'oiseaux sur les grands plans d'eau des vallées alluviales et des plateaux. L'espèce est déterminante de ZNIEFF en Île-de-France à partir de l'effectif seuil de 25 individus hivernants.

Le Grèbe huppé est un nicheur, migrateur et hivernant régulier dans la ZPS. Les effectifs hivernants oscillent entre 100 et 400 individus selon les années. L'espèce fréquente particulièrement les grands plans d'eau de Jablins, Isles-les-Villenoy et Trilbardou.



Grèbe huppé (cliché : L. Spanneut)

La Mouette rieuse

C'est un nicheur commun en Île-de-France, la majorité des effectifs étant concentrée sur la Bassée au sud de la Seine-et-Marne (2000 couples en 2007). Elle est plus abondante encore en migration et en hivernage, bien que la tendance soit à la baisse (100 000 hivernants franciliens comptés en 1996 contre 70 000 en 2004 – Bouzendorf, 2005).

Dans la ZPS, il existe des colonies de reproduction sur les boucles de Jablins, Meaux, Congis et Méry (quelques centaines de couples au total). Une colonie supplémentaire existe en boucle de Changis-sur-Marne. Les migrateurs et hivernants se nourrissent essentiellement dans les cultures et sur les décharges, puis se regroupent en dortoir sur quelques sites privilégiés. Le recensement hivernal de 2004 donnait un total d'environ 13 000 oiseaux sur Jablins et Congis (20 % des effectifs franciliens). Un comptage partiel réalisé à la fin février 2009 donnait des résultats similaires avec 13 200 individus répartis sur Congis (7000), Trilbardou (3000), Armentières (2000) et Jablins (1200).

La Mouette rieuse, dont les colonies sont un vecteur de développement de la Mouette mélanocéphale dans la région, est menacée par l'évolution de la végétation (embroussaillage) sur les îlots de nidification.

2.2.1.4 Les espèces nicheuses non mentionnées à l'annexe 1 de la directive mais qui sont déterminantes pour la création de ZNIEFF en région Île-de-France :

La Bécasse des bois

La population nicheuse francilienne est estimée entre 100 et 300 couples, principalement répartis dans les grands massifs forestiers : Fontainebleau, Rambouillet, Armainvilliers..., et secondairement dans des massifs plus modestes.

La Bécasse est une migratrice probablement régulière dans la ZPS mais son statut est peu connu du fait de sa discrétion. De rares données, surtout automnales, sont obtenues en lisière de bosquets à proximité des plans d'eau. Elle est potentiellement nicheuse en Forêt des Vallières, voire dans le Marais du Refuge près de Lesches. Un rapport signale d'ailleurs sa nidification dans les Vallières mais la même étude est émaillée de données douteuses sur d'autres espèces.

La Bergeronnette des ruisseaux

La population nicheuse d'Île-de-France était estimée à 100-150 couples en 1995 (Le Maréchal & Lesaffre, 2000). Elle est déterminante de ZNIEFF sur les portions de rivière accueillant au moins 5 couples.

C'est également un nicheur rare dans la ZPS, où elle est confinée au cours de la Marne. Ses effectifs sont inconnus faute de recherches adéquates, mais son absence de sites bien suivis tels que le Grand-Voyeux à Congis ou les Olivettes à Trilbardou montre qu'elle est en densité très faible. Le seul site où elle est détectée régulièrement est la base de loisirs de Jablines-Annet.

La Bouscarle de Cetti

Les effectifs franciliens subissent de fortes variations liées aux conditions climatiques hivernales. Après les vagues de froids des années 1980, une trentaine de couples étaient recensés en 1995 (Le Maréchal & Lesaffre, 2000). En 2009, les effectifs régionaux semblent diminuer à la suite de disparitions locales liées au coup de froid de début d'année.

Il s'agit d'un nicheur rare de la ZPS, confiné au Domaine du Grand-Voyeux à Congis. D'autres données ont été obtenues plus à l'ouest (Jablines, Trilbardou) en période internuptiale, mais aucun de ces oiseaux ne s'est cantonné. Une expansion de l'espèce reste toutefois possible à terme.

La Bouscarle apprécie les fourrés denses au bord de l'eau. Le maintien de strates arbustives et herbacées dans les ripisylves est donc une mesure favorable à l'espèce.



Bouscarle de Cetti (cliché : M. Cambrony)

Le Faucon hobereau

La population nicheuse francilienne de ce faucon migrateur observé entre avril et septembre peut être estimée à plus de 100 couples. Le Maréchal & Lesaffre (2000) indiquaient 15 couples en 1995, suggérant que la réalité soit néanmoins supérieure. Thiollay & Bretagnolle (2004) indiquent quant à eux une fourchette de 73-125 couples. Au moins localement, il y a des signes de dynamique positive au cours de la dernière décennie (Laloi, *in litt.*).

Ce rapace semble être un nicheur régulier dans la Forêt des Vallières en boucle de Jablines. Il niche également en boucle de Congis mais son aire pourrait être à l'extérieur du périmètre de la ZPS. Ailleurs, des observations estivales récentes dans les boucles de Trilbardou ou d'Armentières font penser à une nidification proche. L'espèce niche dans les lisières forestières, les haies ou les arbres isolés et chasse fréquemment au-dessus des milieux ouverts (prairies, friches, plans d'eau...).

Le Petit Gravelot

La population nicheuse était estimée à 150-200 couples en 1995 en Île-de-France (Le Maréchal & Lesaffre, 2000), principalement répartis dans les grandes vallées alluviales où se concentre l'activité d'extraction de granulats. Cette population semble avoir récemment diminué du fait de la baisse du nombre de sites de carrière en exploitation.

Ce limicole est un nicheur régulier dans la ZPS. Il se reproduit sur les sols sableux ou graveleux sans végétation. Cet habitat ne se trouve guère dans le site Natura 2000 que dans les carrières en cours d'exploitation. L'espèce est en diminution localement du fait de la régression des surfaces exploitées en carrière. Il subsiste tout de même une dizaine de couples sur la ZPS, dont 2 à 5 sur la boucle de Congis.

Faute de milieux naturels favorables (plages de graviers des cours d'eau) sur la zone, cette espèce est menacée par l'arrêt de l'exploitation des carrières.

Le Phragmite des joncs

En Île-de-France, l'espèce est en régression. La population est probablement aujourd'hui inférieure à 100 couples répartis essentiellement dans les vallées secondaires (Essonne, Viosne, Thève...).

Il s'agit d'un nicheur disparu des boucles de la Marne. Il était anciennement présent sur les boucles de Trilbardou (Marais du Refuge), de Congis et d'Armentières. Une recolonisation est possible car des chanteurs continuent à s'observer chaque année durant quelques jours (carrières de Jablines et Domaine du Grand-Voyeux à Congis).

La restauration de milieux marécageux dans le Marais du Refuge et le maintien de roselières piquetées de saules au Domaine du Grand-Voyeux sont des mesures favorables à l'espèce.

Le Râle d'eau

En Île-de-France, la population est estimée à moins de 150 couples (Le Maréchal & Lesaffre, 2000) et l'espèce est déterminante de ZNIEFF à partir de 2 couples. Elle est répartie dans de nombreux milieux marécageux : elle occupe notamment beaucoup d'étangs à roselière mais on la trouve aussi dans des bassins de lagunage et dans les bras morts des rivières.

Dans la ZPS, le Râle d'eau n'est connu que du Domaine du Grand-Voyeux à Congis, où 5 à 8 couples se reproduisent probablement. Il nichait dans le Marais du Refuge (boucle de Trilbardou) avant que celui-ci ne s'assèche et se boise : sa restauration devrait permettre une recolonisation par l'espèce.



Râle d'eau (cliché : L. Spanneut)

Le Rougequeue à front blanc

La population nicheuse francilienne de ce passereau migrateur observé entre avril et octobre peut être estimée à un millier de couples mais aucun recensement ne permet d'être précis (5 000 couples in Le Maréchal & Lesaffre, 2000). Ils se répartissent essentiellement dans les grands massifs forestiers, les boisements clairiérés, les jardins et les vergers.

Le Rougequeue à front blanc est un nicheur rare dans les boucles de la Marne. Autrefois présent dans les boucles occidentales (Jablins, Trilbardou), il ne niche actuellement que dans le Parc des Pâtis à Meaux. Toutefois les milieux boisés sont peu prospectés et d'autres couples sont sans doute présents.

La Rousserolle turdoïde

Cette espèce migratrice observée d'avril à août est très rare en Île-de-France, avec des fluctuations d'effectifs importantes. Une vingtaine de couples ont été recensés au début des années 1990. L'espèce a ensuite pratiquement disparu mais quelques couples ont été de nouveau notés ces dernières années dans la Bassée (sud Seine-et-Marne).

Ce passereau des roselières peut être considéré comme disparu de la ZPS. Toutefois des chanteurs se sont cantonnés sur les sites de Jablins et Congis au cours des dernières années. Le retour d'un ou plusieurs couples reste possible.

Les mesures favorables à l'espèce se rapportent au maintien de vastes roselières inondées.

La Rousserolle verderolle

En Île-de-France, la population a connu une expansion entre 1970 et les années 1990. En 1995, elle était de l'ordre de 500 à 600 couples nicheurs, principalement dans le nord de la région.

Cet oiseau est assez commun dans les boucles ouest de la ZPS, où elle trouve en abondance son habitat de prédilection, constitué de fourrés herbacés denses. Pas moins de 13 chanteurs étaient ainsi contactés en juin 2009 le long de la Marne au Domaine des Olivettes (Trilbardou). Plus à l'est, l'espèce est beaucoup moins fréquente, avec par exemple un seul couple nicheur sur le Domaine du Grand-Voyeux à Congis.

L'espèce n'apparaît pas menacée sur la ZPS.



Rousserolle verderolle (cliché : L. Spanneut)

Le Vanneau huppé

En Île-de-France, la population était estimée à 150 couples en 1995. La population semble se maintenir à un niveau semblable avec les plus gros effectifs en Seine-et-Marne.

Le Vanneau huppé est un nicheur, migrateur et hivernant régulier en effectif modéré dans la ZPS. Quelques couples sont présents dans les carrières et les cultures et friches à leurs abords. La majorité nichent à Congis (5 à 10 couples) mais le taux de reproduction est très faible, probablement du fait de prédation. Ailleurs seuls quelques couples sont présents (carrière de Trilbardou, plans d'eau de Luzancy et de Méry, base de Jablins-Annet).

L'espèce est menacée par l'évolution naturelle de la végétation dans les carrières, par le dérangement humain et la prédation. La régénération régulière de terrains pionniers lui serait favorable, de même que la limitation de la pénétration humaine dans certains secteurs (base de loisirs, notamment).

2.2.1.5 Les espèces hivernantes non mentionnées à l'annexe 1 mais qui sont déterminantes de ZNIEFF en Île-de-France (atteignant sur la ZPS le seuil d'effectif ZNIEFF) :

La Bécassine des marais

L'hivernage de la Bécassine dépend beaucoup des conditions climatiques et ses effectifs varient de 100 à 300 individus (CSRPN & DIREN-IF, 2002). Les plus forts regroupements dépassent rarement 30 à 40 individus. L'espèce est déterminante de ZNIEFF à partir de 20 individus.

3 sites de la ZPS hébergent régulièrement la Bécassine en hiver : la base de Jablines-Annet, les plans d'eau de Trilbardou, le Domaine du Grand-Voyeux et la prairie inondable de Luzancy. Les effectifs dépassent rarement la dizaine sur chacun de ces sites.

Le Canard chipeau

Le nombre d'hivernants en Île-de-France a augmenté dans les années 1990, passant de 5 à 20 individus dans les années 1980 à quelques centaines actuellement. L'effectif seuil de détermination de ZNIEFF est de 7 individus hivernants.

Cette espèce est un migrateur et hivernant régulier et un nicheur accidentel sur la ZPS. Les rares cas de nidification rapportés viennent de Jablines et de Congis. En hiver, les effectifs sont restés faibles jusqu'en 2004 (de l'ordre de 10 à 20 individus en moyenne), ils dépassent maintenant la cinquantaine et parfois la centaine d'oiseaux. Les principaux noyaux fréquentés sont ceux de Jablines, Trilbardou, Congis et Luzancy.



Canards chipeaux (cliché : L. Spanneut)

Le Canard colvert

La population hivernante francilienne fluctue selon les conditions climatiques mais dépasse parfois les 10 000 individus. Le colvert est déterminant de Znieff à partir de 700 individus.

Les effectifs sur la ZPS sont souvent réduits. Les comptages annuels de la mi-janvier donnent un total de 250 à 400 oiseaux dans les années récentes (maximum de 800 en 2006). Un recensement réalisé en février 2009 en fin de période froide a donné un total de 315 oiseaux.

Le Canard souchet

En Île-de-France, il s'agit d'un nicheur très rare avec un effectif compris en 5 et 10 couples nichant irrégulièrement sur différents types de plans d'eau (étangs, gravières, bassins de sucrerie...). C'est aussi un hivernant régulier en petit nombre (espèce déterminante de ZNIEFF à partir de 12 individus hivernants).

La nidification dans la ZPS n'est pas connue. Le souchet est parfois assez abondant au passage (centaines d'oiseaux sur quelques plans d'eau) mais l'hivernage est irrégulier : il peut être vu à l'unité lors de certains hivers alors que d'autres permettent l'hivernage complet de plusieurs dizaines d'individus. Les sites de Congis, Jablines et Trilbardou sont les plus réputés.



Canard souchet (cliché : S. Siblet)

Le Héron cendré

En Île-de-France, la population hivernante a été évaluée entre 250 et 550 individus à la fin des années 1990 (Le Maréchal & Lesaffre, 2000). Elle subit de fortes variations en fonction de la rigueur des hivers mais tend à augmenter parallèlement à la progression du nombre de couples nicheurs. Cette espèce est déterminante de ZNIEFF à partir de 25 individus en dortoir.

Le Héron cendré est un nicheur, migrateur et hivernant régulier. Une colonie est présente à Trilbardou et d'autres, comme à Congis-sur-Thérouanne, sont localisées en dehors du périmètre de la ZPS. En hiver, l'espèce est peu abondante, les comptages systématiques de la mi-janvier ne totalisant que quelques dizaines d'oiseaux. Il semble toutefois évident que les dortoirs sont mal connus et que l'espèce est largement sous-estimée ; par exemple, les observations réalisées en 2008-2009 sur la décharge d'Isles-les-Meldeuse (boucle d'Armentières), généralement inaccessible aux ornithologues, montrent que les effectifs y varient entre 20 et 40 oiseaux.



Héron cendré (cliché : M. Cambrony)

Le Grèbe castagneux

Cette espèce présente également des effectifs fluctuants en hiver. Le total sur l'Île-de-France varie généralement entre 150 et 400 oiseaux, avec une tendance à la hausse. Le castagneux est déterminant de ZNIEFF à partir de 25 hivernants.

La ZPS accueille en moyenne 150 individus dont la majorité sur la base de Jablines-Annet (près des deux tiers de l'effectif). Lors des vagues de froid, ces grèbes se réfugient sur la Marne et sont alors difficiles à recenser.

La Sarcelle d'hiver

La population hivernant en Île-de-France était estimée à 500 individus en moyenne dans les années 1990 (Le Maréchal & Lesaffre, 2000), l'effectif seuil est de 40 individus hivernants.

La Sarcelle d'hiver est un migrateur et un hivernant régulier dans la ZPS. Les effectifs se situent généralement autour de la centaine d'oiseaux, avec des extrêmes au-dessous de 50 et au-dessus de 200 en fonction des conditions climatiques. Le Domaine du Grand-Voyeux et la base de Jablines-Annet sont les meilleurs sites.



Sarcelle d'hiver (cliché : L. Spanneut)

Annexe 10 : Fiches espèces : précisions concernant la répartition des espèces d'intérêt communautaire dans la ZPS des boucles de la Marne

Précisions concernant le statut des espèces dans la ZPS des boucles de la Marne

Œdicnème criard :

La répartition des nicheurs dans les différents noyaux est la suivante :

Jablins : 2 couples nicheurs probables en 2009 sur la base de loisirs. L'un était installé à l'entrée de la base, l'autre dans la partie sud-est mais il n'a pu être localisé précisément. L'espèce niche régulièrement sur la base mais se déplace d'une année sur l'autre en fonction de l'évolution des milieux et des activités humaines. Des reproductions ont échoué pour cause de dérangement. Un couple a niché plusieurs fois à l'est de la base sur une pelouse maintenant aménagée en parcours équestre. À l'extérieur de la base, la nidification est soupçonnée au sud de Jablins dans des parcelles d'asperges.

Trilbardou : au moins 7 couples (maximum 10) sont localisés en 2009 au sein du site Natura 2000, répartis sur plusieurs secteurs :

- sur Précý / Fresnes à l'ouest, 1 couple niche dans la carrière en activité. On ajoutera qu'au moins 3 couples supplémentaires nichent juste au nord de cette carrière ;
- sur le Domaine des Olivettes au nord, 1 couple niche en bordure de Marne ;
- sur la carrière REP, au moins 3 couples sont localisés sur les zones récemment remblayées ou décapées. 2 couples supplémentaires sont possibles mais les nombreux mouvements des oiseaux rendent difficile leur localisation précise ;
- dans les cultures bordant le Ru du Rapinet, 2 couples (peut-être 3) sont observés au printemps 2009. Au moins 1 avait été noté lors de l'été 2008 et la nidification est probablement régulière.

Vignely : aucun couple sur le noyau de la ZPS. Au-delà, 2-3 couples sont régulièrement nicheurs (au moins 3 en 2009) et le secteur était considéré au début des années 2000 comme le cœur de la population d'Œdicnèmes des Boucles. Il s'agit par ailleurs de la plus importante zone de regroupement postnuptial de la vallée de la Marne, avec des effectifs dépassant la cinquantaine d'oiseaux à l'automne (v. ci-dessous).

Isles-les-Villenoy : 1 couple nicheur (peut-être 2) en 2009. Le 9 mai, 1 couple est observé avec un jeune poussin sur une des digues du réseau de petits plans d'eau, tandis qu'un autre individu est noté sur la zone dénudée au nord du plan d'eau principal. Aucune observation ultérieure ne vient confirmer la présence d'un second couple, mais l'espèce est très mobile et la reproduction est probable dans la carrière à l'ouest de la voie ferrée (hors ZPS, au moins 1 couple).

Meaux : aucune donnée, pas d'habitat favorable.

Congis : 1 couple nicheur en 2009. L'espèce était installée à proximité d'un quai de chargement de péniches le long de la Marne. Ce couple a échoué 2 fois dans sa tentative de reproduction en avril puis mai ; il semble avoir finalement réussi, un juvénile étant noté à la fin août 2009. Un second couple a niché au nord du site (hors ZPS) près d'un terrain de football (résultat incertain, échec probable). La nidification est bien suivie sur le site de Congis et, bien que 2 couples s'installent annuellement, les échecs sont fréquents. À noter que la zone d'alimentation la plus importante se localise au sud de la Marne, en dehors du périmètre de la ZPS.

Armentières : 1 couple nicheur en 2009. Le nid n'a pas été localisé et pourrait être à l'extérieur du périmètre de la ZPS. Les oiseaux fréquentent préférentiellement des plantations récentes de robiniers. Un oiseau supplémentaire a été entendu sur la même zone et un autre dans les cultures au sud de la boucle (hors ZPS). On notera par ailleurs que des rassemblements postnuptiaux de l'ordre de la cinquantaine d'oiseaux étaient observés dans les années 1960, alors que l'espèce était encore commune dans les cultures dominant la boucle (Coulon, comm. pers.). En 2009, ces regroupements restent du même niveau avec 48 oiseaux comptabilisés à la mi-octobre dans un labour.

Luzancy, Méry : pas de donnée récente malgré l'existence de milieux favorables. L'éloignement des principaux noyaux de reproduction est une raison évoquée pour expliquer cette absence. Les couples les plus proches connus sont sur Armentières-en-Brie et Changis-sur-Marne (environ 5 couples).

Pie-grièche écorcheur :

La population de Pie-grièche écorcheur au sein de la ZPS est nulle en 2009 : aucun couple n'a été découvert ni confirmé. Les seules observations collectées sont celles d'un migrateur le 18 mai à Congis-sur-Thérouanne et d'un couple avec trois juvéniles en août à Méry-sur-Marne en bordure du plan d'eau (nidification probablement aux abords de la ZPS). Cette situation est anormale puisque plusieurs couples sont notés annuellement sur Jablines et Trilbardou. Aucune explication certaine n'a été avancée mais on note en 2009 une diminution dans le sud Seine-et-Marne qui est le bastion francilien de l'espèce. Les arrivées des nicheurs y ont été extrêmement tardives (2 à 3 semaines de retard). Une recherche sur les forums de discussion ornithologique a permis de glaner quelques données supplémentaires, notamment que les effectifs sur la voie migratoire principale (par l'est de la Méditerranée) ont été remarquablement faibles. Les ornithologues israéliens réalisant depuis plus de 15 ans les suivis migratoires au débouché de la Mer Rouge n'ont jamais connu d'année aussi mauvaise : la Pie-grièche écorcheur a été observée à l'unité au lieu des dizaines voire centaines d'oiseaux habituels ! Pour la nidification, l'année s'avère catastrophique pour l'espèce en Finlande. Il apparaît donc que les conditions climatiques en Afrique, soit lors de l'hivernage, soit lors de la migration pré-nuptiale, ont joué un rôle prépondérant dans l'effondrement observé en 2009. Les prochaines années devront permettre d'affiner les explications et de voir comment les effectifs évoluent.

Si l'on se réfère aux années antérieures, la Pie-grièche écorcheur n'a jamais été un nicheur commun dans la vallée de la Marne. Les 2 noyaux de présence sont sur la base de Jablines-Annet et sur la boucle de Trilbardou. Jablines : 1 à 3 couples sont signalés entre 2004 et 2007, avec un maximum en 2004 et une diminution probable ensuite. Le dossier de classement (CORIF, 2003) faisait état d'une estimation de 5-7 couples sur la base en 2002, ce qui nous semble être un maximum par rapport aux potentialités du site. Au moins un site où l'espèce nichait récemment est devenu peu favorable du fait de l'expansion de la ronce.

Trilbardou : au moins 1 couple niche régulièrement sur le domaine des Olivettes ou au sud. Différents territoires ont été occupés. Le dossier de classement de la ZPS estimait à 2-3 couples la population de la boucle.

Une unique donnée en période de nidification a été obtenue ailleurs pendant la période 2004-2009 : le 28 juin 2007, un mâle sur une haie au hameau de Messy dans la boucle de Luzancy. Sinon l'espèce a niché en 2007 et 2008 à Isles-les-Villenoy, juste au nord de la ZPS du côté ouest du canal de l'Ourcq. On peut également signaler des cas de nidification plus anciens : à Meaux en 1992 en limite nord-est de la ZPS (Écosphère, 1992), à Isles-les-Villenoy en 1994 en bordure du complexe de petits étangs (Écosphère, 1994). En dehors de la ZPS, seuls de rares couples isolés sont signalés, plutôt dans la partie est des boucles (Signy-Signets, Jouarre, La Ferté-sous-Jouarre...). Cette répartition « orientale » peut être due à de plus grandes surfaces de milieux favorables, mais aussi à la proximité des populations champenoises.

La Bondrée apivore :

La répartition des données dans les différents noyaux est la suivante :

Jablines : la Forêt des Vallières constitue un site de nidification potentiel. Aucune observation concluante n'a été réalisée par les ornithologues qui suivent les plans d'eau aux abords (la forêt n'est pas prospectée). Des données tardives font penser à une nidification éventuelle (1 oiseau le 7 juin 2009 au-dessus de la Forêt des Vallières, 2 le 14 juillet 2004 dans les carrières). Les potentialités de reproduction de la Bondrée augmenteront avec le vieillissement du boisement (multiplication des sites de nid potentiels).

Trilbardou, Vignely : uniquement des données en période migratoire. La nidification est potentielle dans le Marais du Refuge. L'espèce n'y ayant pas été observée lors des années récentes, une reproduction régulière est peu probable.

Isles-les-Villenoy : pas d'observations.

Meaux : nidification possible aux abords en 2009. Une femelle adulte notée le 29 juillet venait apparemment des boisements situés sur l'autre rive de la Marne.

Congis : nidification probable aux abords en 2009. Des allers-retours avec de la nourriture sont notés fin juin et début juillet en direction d'un boisement situé au nord du site. La nidification aux abords est régulièrement supposée.

Armentières : nidification probable aux abords en 2009. Observations régulières en juin d'oiseaux survolant la décharge d'Isles-les-Meldeuse. Ces individus arrivent généralement du sud.

Luzancy : nidification probable aux abords en 2009. Les observations réalisées permettent de supposer que l'aire se localise à environ 1 km au nord de la ZPS.

Méry : nidification possible aux abords, quelques observations ayant lieu après les pics migratoires printaniers (par exemple le 18 juin 2005). Les coteaux boisés dominant la boucle fournissent des habitats favorables et sont peu dérangés.

Aucun corridor de déplacement n'est noté, mais les Bondrées utilisent probablement les ascendances au-dessus des coteaux pour prendre de l'altitude.

Le Milan noir :

La répartition des nicheurs dans les différents noyaux est la suivante :

Jablins : 1 couple nicheur probable en 2009 dans la partie est de la forêt des Vallières. L'aire daterait d'au moins un an, le même secteur ayant été utilisé en 2008 (Chambris, comm. pers.). On notera qu'un ou deux autres individus ont été observés à plusieurs reprises dans la partie est de la base de loisirs en milieu d'été 2009, mais il s'agit selon toute vraisemblance d'un couple extérieur à la ZPS. Des soupçons de nidification se sont déjà portés lors d'années récentes sur un large secteur entre Précý et Annet.

Trilbardou : 2 couples nicheurs certains en 2009, l'un produisant 2 jeunes. Pour le couple localisé dans le domaine des Olivettes, l'aire est localisée à très faible hauteur et à peu de distance d'un chemin mais les oiseaux ne semblent pas quitter le nid même en présence de l'observateur à moins de 30 m. À une centaine de mètres, un autre nid appartenant sans doute à cette espèce était vide et le plus probable est qu'il s'agit du même couple qui s'est déplacé. Le 2nd couple se localise dans une haie proche de la carrière en activité. Il semble également peu farouche. Aucun couple n'a été découvert dans le Marais du Refuge où une nidification a eu lieu il y a moins de 10 ans (CORIF, 2003).

Vignely : pas d'observations récentes.

Isles-les-Villenoy : pas d'observations récentes mais il existe des données ponctuelles sur l'aérodrome d'Esblly tout proche.

Meaux : aucune donnée. Le site est très peu suivi mais l'absence de l'espèce pourrait aussi s'expliquer par l'éloignement des deux principaux noyaux de reproduction à l'est et à l'ouest.

Congis : 1 couple nicheur certain en 2009, produisant au moins 1 jeune à l'envol. Le début de la couvaison est estimé à la mi-avril (Roy, comm. pers.). Il s'agit d'un couple habituel qui nidifie dans un grand arbre au cœur d'un boisement. Un maximum de 4 individus a été observé le 10 mai 2009 mais les 2 oiseaux supplémentaires sont sans doute des migrants ou un couple éloigné.

Armentières : observations régulières en 2009 le long de la Marne, plus rarement sur les plans d'eau au nord de la boucle. Une reproduction est possible au sein de la ZPS mais aucun couple n'a été localisé malgré plusieurs heures d'observation depuis le coteau. Le centre d'enfouissement proche, géré par la société Capoulade S.A., constitue la zone majeure d'alimentation de la vallée de la Marne. Alors que les observations sont très ponctuelles et les effectifs faibles sur la décharge de Claye (Écosphère, 2006), celle-ci attire régulièrement une dizaine d'individus (max. 11, incluant des immatures). Au moins 2 couples semblent cantonnés dans les boisements proches de la décharge mais sont en dehors du périmètre de la ZPS. Il reste toutefois probable que l'espèce niche à court ou moyen terme à l'intérieur (présence de grands arbres le long de la Marne, tranquillité du site fermé au public).

Luzancy : une unique observation récente lors du passage prénuptial.

Méry : pas de donnée récente. Les potentialités alimentaires sont probablement trop faibles sur ces deux derniers noyaux, éloignés de près de 10 km de la décharge d'Isles-les-Meldeuse.

Le Pic noir :

La répartition des données dans les différents noyaux est la suivante :

Jablins : les contacts sont irréguliers en forêt des Vallières et nous doutons que l'espèce y niche malgré la superficie disponible. En effet, les visites réalisées au printemps 2009 n'ont pas permis de contacter le Pic noir et seuls quelques indices anciens ont été relevés (arbres morts attaqués). L'immense majorité des arbres est trop jeune pour accueillir un nid. Seule la partie orientale du boisement paraît posséder quelques potentialités d'accueil, mais c'est également la plus dérangée (présence régulière de quads). Les observateurs du CORIF

mentionnent l'espèce surtout en période internuptiale et les rares données printanières sont insuffisantes. Il reste possible que l'espèce y niche irrégulièrement.

Trilbardou : 1 couple nicheur possible en 2009 dans le Marais du Refuge. Un mâle chanteur y a été contacté en avril dans le secteur le plus favorable, constitué d'un bouquet de vieux chênes mélangés à d'autres essences. D'autres boisements de la boucle sont utilisés régulièrement par l'espèce, de même que la ripisylve de la Marne, mais il peut s'agir d'un seul et même couple. Au vu de la régularité des données et de la qualité des boisements, il apparaît vraisemblable qu'un couple niche annuellement.

Vignely : plusieurs observations printanière ou estivales récentes, y compris en juin 2009, d'individus en recherche alimentaire (bosquet ou ripisylve).

Isles-les-Villenoy : une unique donnée hivernale dans les années récentes.

Meaux : un habitué du Parc des Pâtis a photographié l'espèce au printemps 2009. La nidification paraît probable dans les boisements en rive gauche de la Marne, en dehors du périmètre de la ZPS.

Congis : 1 couple niche régulièrement en dehors du périmètre de la ZPS mais vient s'alimenter sur le site. En 2009, plusieurs observations d'un mâle ont été réalisées sur l'île de l'Ancre. Bien que cette île soit difficile à prospecter, il est douteux que l'espèce y niche. et nous pensons qu'il s'agit d'un oiseau nicheur de l'autre côté de la Marne.

Armentières : pas d'observations récentes. La ripisylve de la Marne peut sans nul doute accueillir l'espèce en période internuptiale.

Luzancy : pas d'observations récentes. Deux bosquets pourraient accueillir l'espèce en période internuptiale.

Méry : 1 couple nicheur en 2009 au sud de la Marne et de la ZPS. Un individu venait régulièrement s'alimenter dans la ripisylve à l'intérieur du périmètre de la Zone. L'espèce n'était pas notée les années antérieures.

La Sterne pierregarin :

La répartition des nicheurs dans les différents noyaux est la suivante :

Jablines : un îlot où se reproduisent également les Mouettes rieuse et mélanocéphale héberge pratiquement tout l'effectif total. En 2009, plus de 20 individus étaient notés courant avril, laissant 10 couples en mai. Cependant la reproduction a probablement échoué, peut-être du fait de dérangements répétés par des goélands et des pêcheurs à la ligne. Cette colonie comptait jusqu'à 50 couples en 2004 mais est en diminution depuis (encore 30 couples en 2006). Un autre îlot de la base a accueilli 1 couple en 2004 et deux oiseaux y étaient à nouveau cantonnés en 2009, mais l'abondance de la végétation herbacée n'a pas permis de confirmer la reproduction.

Trilbardou : pas de reproduction malgré des comportements de parade régulièrement observés. Le plan d'eau principal est une zone de pêche relativement importante pour les oiseaux nichant sur Jablines-Annet et leurs jeunes.

Vignely : observations ponctuelles, absence de milieu favorable à la nidification.

Isles-les-Villenoy : un couple était posé sur un îlot le 9 mai 2009. La nidification est jugée improbable mais l'îlot peut potentiellement accueillir un ou deux couples. Un couple y nichait dans les années 1990 (Écosphère, 1994).

Meaux : 6 couples (peut-être 7) se sont reproduits avec succès en 2009 sur de minuscules îlots, dont une partie n'a été disponible qu'en début d'été avec la baisse du niveau d'eau. Chaque couple a produit 1 ou 2 jeunes à l'envol. Les observations des années récentes n'avaient pas permis de prouver la nidification, mais ce site est très peu suivi. La nidification était notée en 1992 au moins (Écosphère, 1992). On notera que certains nids sont situés à moins de 6 m des berges, ce qui est une situation très rare.

Congis : 4 couples, tous cantonnés sur un radeau construit à leur intention, ont produit 6 juvéniles en 2009. Malgré la mise à l'eau tardive du radeau, la compétition avec les Mouettes rieuses – censées s'installer plus tôt en saison – a été importante et a failli compromettre la reproduction de la Sterne.

Armentières : observations régulières de quelques individus, y compris des oiseaux posés à la mi-journée au sein des rassemblements de Laridés. Les îlots, maintenant boisés, hébergeaient plusieurs dizaines de couples dans les années 1970 (Coulon, comm. or.).

Luzancy : 3 couples ont tenté de nicher en 2005 mais la reproduction a vraisemblablement échoué. L'espèce est vue régulièrement en effectif modeste.

Méry : 3 couples ont niché en 2009. Les oiseaux cantonnés n'ont pas installé de nid jusqu'en juin, sans doute à cause de compétition avec les Mouettes rieuses. Le succès de reproduction n'est pas connu. La Sterne niche régulièrement, avec au moins 5 couples en 2005 et 2006 (jusqu'à 20 individus le 17 mai 2006) et 2 couples en 2007 et 2008.

Martin pêcheur d'Europe :

La répartition des données dans les différents noyaux est la suivante :

Jablins : aucun couple en 2009. Les contacts sont généralement réguliers mais la reproduction de l'espèce n'a jamais été prouvée. Les ornithologues visitant uniquement les carrières, une nidification sur la Marne reste probable au vu du linéaire disponible et de la présence de plans d'eau à proximité.

Trilbardou : 1 couple nicheur possible en 2009, plutôt sur la Marne. L'espèce est notée tout au long de l'année depuis 2004 au moins. 1 autre couple, nicheur probable sur Précý-sur-Marne en 2007 au moins, n'a pas été contacté en 2009.

Vignely : plusieurs contacts printaniers lors d'années récentes font supposer que l'espèce niche sur la Marne ou sur le canal de l'Ourcq, mais sans doute à l'extérieur du périmètre de la ZPS.

Isles-les-Villenoy : deux données en période de reproduction, le 3 juin 2006 et le 9 mai 2009. Le suivi étant très faiblement suivi, une reproduction sur place doit être considérée comme possible. L'espèce a niché sur la principale gravière dans les années 1990 (Écosphère, 1994).

Meaux : 1 couple nicheur certain sur la Marne, donnant 2 jeunes volants en 2009. L'espèce est régulière sur le parc des Pâtis.

Congis : 1 couple nicheur probable en 2009 dans la moitié ouest du site, probablement sur la Marne ou sur l'étang dit de Bois Maury. 1 autre couple possible à l'est du site, où les berges de Marne sont rarement prospectées.

Armentières : 1 couple probable en limite sud de la zone, peut-être en dehors du périmètre de la ZPS. Pas d'observations récentes dans la partie nord mais les berges de Marne ont été peu visitées.

Luzancy : pas de donnée en 2009 mais l'espèce a été vue récemment en période de nidification (18 juin 2007). Sans doute au moins 1 couple nicheur sur le secteur.

Méry : pas de donnée en 2009 mais l'espèce a été vue récemment en période de nidification (mai 2007, juin 2008). Sans doute 1 couple nicheur sur la Marne

Blongios nain :

La répartition des nicheurs dans les différents noyaux est la suivante :

Jablins : 3 couples nicheurs probables en 2009 sur la base de loisirs. La complexité du site empêche d'appréhender clairement la répartition des oiseaux, car ceux-ci sont susceptibles de circuler entre différents plans d'eau. D'après les observations réalisées en 2009, on peut compter un couple sur l'étang dit du modélisme, un autre sur le plan d'eau principal et le 3e sur une des carrières à l'est. D'après les données des années précédentes, il est raisonnable de supposer qu'au moins un couple supplémentaire existe, notamment sur l'étang dit du télési. Nous proposons une fourchette de 3-5 couples sur la BPAL.

Trilbardou : quelques données récentes de stationnement postnuptial sur les Olivettes et Précý-sur-Marne. Nidification jugée improbable.

Vignely : la seule observation concerne un juvénile noté le 30 août 2009. Une nidification sur place est envisageable mais il peut également s'agir d'un migrateur.

Isles-les-Villenoy : pas d'observations récentes et pas de milieux favorables à la reproduction.

Meaux : 1 couple nicheur, donnant au moins 1 jeune à l'envol. Un individu avait été observé dans le même secteur en 2008 et la nidification est probablement régulière. Les roselières existantes peuvent certainement accueillir un 2e couple.

Congis : 1 couple nicheur probable en 2009, produisant au moins 1 jeune à l'envol. Les contacts avec l'espèce sont très peu nombreux cette année, avec notamment aucune donnée entre le 27 mai et le 19 juin malgré un

suivi important. Les observations des années antérieures permettent d'envisager la reproduction irrégulière de 2 voire 3 couples.

Armentières & Méry : pas d'observations récentes et pas de milieux favorables à la reproduction.

Luzancy : pas d'observations récentes. Un des étangs possède toutefois d'importantes roselières qui pourraient abriter l'espèce.

Butor étoilé :

Seuls quatre noyaux de la ZPS paraissent accueillir l'espèce régulièrement :

Jablins : 2 hivernants habituels sur la base de loisirs, observés majoritairement sur la plan d'eau de navigation et l'étang dit du modélisme. Ces individus sont parfois notés dans des banquettes de roseaux très étroites.

Trilbardou : 2 individus dans la roselière du plan d'eau des Olivettes le 19 février 2009. L'hivernage est probable mais il peut s'agir de migrateurs précoces. Les données sur ce secteur sont irrégulières mais la gestion de la roselière est telle que les observations sont difficiles sans déranger les oiseaux. Il y a sans doute au moins 1 hivernant régulier.

Congis : au moins 2 hivernants habituels. L'unique observation de 3 oiseaux, réalisée au cours de l'hiver 2006-2007 à l'occasion d'une battue à sanglier, permet de supposer qu'il y a des oiseaux supplémentaires.

Luzancy : 1 observation certaine le 14 janvier 2007 sur le plan d'eau autrefois géré par la fédération de pêche. Un oiseau dont la description correspond au Butor a été observé à nouveau par un pêcheur en janvier 2009. Un hivernage régulier est tout à fait plausible sur cet étang.

D'autres plans d'eau ont fait l'objet d'observations hivernales dans un passé plus ou moins récent (Boucles d'Isles-les-Villenoy, de Meaux et d'Armentières) mais ces données sont ponctuelles et ont été obtenues au moment de coups de froid. Dans ces conditions, l'espèce est susceptible d'apparaître dans n'importe quel milieu humide hors gel, ce qui ne donne pas de valeur écologique particulière au site d'accueil temporaire.

Gorgebleue à miroir :

La répartition des nicheurs dans les différents noyaux est la suivante :

Jablins : aucune reproduction mais 2 mâles chanteurs se sont cantonnés quelques jours à la mi-avril 2009, ce qui laisse à penser qu'une colonisation est proche.

Trilbardou : 4 couples nicheurs probables en 2009 (une seule femelle contactée) dont 3 dans la roselière des Olivettes et 1 dans la carrière en exploitation (jeune saulaie et roselière). Il s'agit d'une découverte, l'espèce n'ayant jamais niché sur ce secteur. Il est important de noter que les oiseaux des Olivettes sont tous installés le long d'un chenal dû à un pompage en provenance de la carrière en exploitation. L'apport régulier de sédiments fins crée des plages dénudées très favorables à l'espèce.

Sur Précy, aucun contact n'a eu lieu en 2009 mais des données troublantes ont été obtenues en 2005 dans une culture attenante à la ZPS. Un mâle a été observé mi-août puis le 4 septembre, accompagné d'un probable juvénile à cette dernière date. Ces données sont tardives et il peut s'agir de migrateurs, mais une reproduction sur place est envisageable.

Vignely : 1 couple a probablement niché en 2007 et 2008 aux abords immédiats de la ZPS. Aucun contact en 2009 malgré des visites répétées. Les berges du plan d'eau sont relativement favorables.

Isles-les-Villenoy : pas d'observations, milieu peu favorable.

Meaux : pas d'observations, milieu favorable à court terme sur 2 secteurs récemment aménagés.

Congis : 6 à 8 couples nicheurs estimés (7 mâles chanteurs) en 2009. L'espèce est en augmentation depuis la première reproduction en 2004, avec par exemple 4 couples en 2006, 3 ou 4 en 2007 et au moins 5 en 2008 (données Aven du Grand-Voyeux).

Armentières, Luzancy, Méry : pas d'observations, milieu peu favorable sauf à Méry-sur-Marne où une roselière sèche s'est développée sur d'anciens bassins proches de la berge du plan d'eau.

Mouette mélanocéphale :

La répartition des nicheurs dans les différents noyaux est la suivante :

Jablins : 15 couples (d'après les observations d'adultes) se reproduisent sur un îlot où nichent également la Mouette rieuse et la Sterne pierregarin. Ces oiseaux font l'objet d'une étude par le baguage qui a montré que leur répartition internuptiale est essentiellement atlantique, les oiseaux se dispersant de l'Irlande jusqu'aux Iles Canaries et au Maroc (Bouzendorf, 2005). La colonie a accueilli jusqu'à 19 couples de Mouettes mélanocéphales (2005 & 2007), elle était de 16 à 18 couples en 2008. Le taux de reproduction est bas en 2009 avec seulement 18 juvéniles bagués. Les dérangements répétés par des pêcheurs (rarement des promeneurs) lors de l'incubation sont une cause plausible. On ajoutera qu'un nombre important d'oiseaux visitent la colonie au printemps mais n'y nichent pas ; il s'agit d'immatures et de couples en prospection.

Trilbardou : observations régulières mais pas de reproduction en l'absence d'îlot favorable.

Vignely : aucune donnée récente, pas de milieu favorable à la reproduction.

Isles-les-Villenoy : aucune donnée récente et le seul îlot est peu favorable à la reproduction.

Meaux : un couple d'adultes a visité la colonie de Mouettes rieuses en mai 2009, une nidification est envisageable à terme mais les surfaces disponibles sont faibles.

Congis : des observations ponctuelles mais aucune tentative de nidification en 2009. En 2008 une dizaine de couples s'est installé au sein de la colonie de Mouettes rieuses mais cette dernière a été anéantie pour une raison inconnue au moment de la couvaison (prédation supposée).

Armentières : observations régulières au sein de la décharge, à l'extérieur du périmètre de la ZPS. Pas de reproduction en l'absence de milieu favorable.

Luzancy : uniquement des données printanières d'oiseaux en vol.

Méry : quelques observations de couples isolés (2006 & 2009) en stationnement auprès de la colonie de Mouettes rieuses. Une reproduction est envisageable à terme mais la superficie disponible en sites de nid est actuellement très faible. Il existe un îlot de grande taille mais celui-ci est trop près des berges.

Annexe 11 : Liste des espèces d'oiseaux fréquentant la ZPS des Boucles la Marne

1 - Rareté et statut des espèces nicheuses de la région Île-de-France

1.1 - Statut des espèces nicheuses de la région Île-de-France :

¹ Espèces déterminantes de ZNIEFF en Île-de-France : d'après KOVACS et SIBLET (1998 – *Les oiseaux nicheurs d'intérêt patrimonial en Île-de-France*) & DIREN ÎdF et CSRPN ÎdF (2002 – *Les oiseaux nicheurs déterminants de ZNIEFF en Île-de-France*).

² Protection nationale : espèces protégées à l'échelle nationale en vertu de l'arrêté du 3 mai 2007 modifiant l'arrêté du 17 avril 1981 modifié fixant les listes des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire.

³ Liste rouge France : d'après Muséum National d'Histoire Naturelle et Comité Français de l'UICN – 2008 – *La Liste rouge des espèces menacées en France : Oiseaux nicheurs de France métropolitaine*.

⁴ Directive 2006/105 modifiant la directive 79/409/CEE (Directive « Oiseaux ») du Conseil concernant la conservation des oiseaux sauvages.

Annexe I : espèces faisant l'objet de mesures spéciales de conservation en particulier en ce qui concerne leur habitat (Zone de Protection Spéciale).

1.2 - Définition de la rareté des espèces nicheuses d'Île-de-France :

Évaluation de la rareté des espèces nicheuses de la région Île-de-France (basée sur l'estimation du nombre de couples nicheurs)	
Degrés de rareté	Classes en Île-de-France
OCC (occasionnelle)	espèces nicheuses occasionnelles
TR (très rare)	1 à 20 couples nicheurs en Île-de-France
R (rare)	21 à 100 couples en IDF
AR (assez rare)	101 à 500 couples en IDF
AC (assez commune)	501 à 2000 couples en IDF
C (commune)	2 001 à 20 000 couples en IDF
TC (très commune)	plus de 20 000 couples en IDF
INT (introduite)	espèces nicheuses introduites

1.3 - Abréviations utilisées :

Liste rouge France :

RE : éteinte en métropole

CR : en danger critique d'extinction

EN : en danger

VU : vulnérable

NT : quasi menacée

LC : préoccupation mineure

DD : données insuffisantes

Statut biologique :

N : nicheur (espèce se reproduisant sur le site)

H : hivernant (espèce stationnant pendant au moins un mois en période hivernale)

M : migrateur (espèce de passage : migrateur au sens strict ou erratique)

E : estivant (cas d'individus passant la saison de nidification sur la zone, sans s'être reproduits)

Fréquence sur la zone :

R : régulier (espèce observée au moins 1 an sur 2)

I : irrégulier (espèce observée moins d'1 an sur 2 mais plus 1 sur 10)

A : accidentel (espèce observée au plus 1 an sur 10)

D : disparu (espèce autrefois régulière ou irrégulière qui n'est actuellement plus observée)

a : seulement aux abords, dans un rayon de 500 m environ (exemple : Ra = régulier aux abords mais absent de la zone).

2 - Liste des espèces recensées

Note : les espèces citées à l'annexe 1 de la directive Oiseaux sont signalées en gras.

Nom français	Nom scientifique	Rareté régionale (nicheurs)	Espèces déterminantes de ZNIEFF ¹	Protection nationale ²	Liste rouge France ³	Directive "Oiseaux" ⁴	Nidification	Hivernage	Migration
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	TC		X	LC		R	R	
Aigle botté	<i>Hieraaetus pennatus</i>			X	VU	Annexe I			A
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>			X	LC	Annexe I			R
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	TC			LC		R	R	R
Alouette haussecol	<i>Eremophila alpestris</i>			X					A
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	R	X (1 couple)	X	LC	Annexe I			I
Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	TR	X (1 couple)	X	LC			A	A
Avocette élégante	<i>Recurvirostra avosetta</i>			X	LC	Annexe I			R
Balbusard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	TR		X	VU	Annexe I			R
Barge à queue noire	<i>Limosa limosa</i>				VU				R
Barge rousse	<i>Limosa lapponica</i>					Annexe I			I
Bécasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i>	R	X (1 couple)		LC		R	R	R
Bécasseau cocorli	<i>Calidris ferruginea</i>			X					R
Bécasseau de Baird	<i>Calidris bairdii</i>			X					A
Bécasseau de Temminck	<i>Calidris temminckii</i>			X					I
Bécasseau maubèche	<i>Calidris canutus</i>								I
Bécasseau minute	<i>Calidris minuta</i>			X					R
Bécasseau rousset	<i>Tryngites subruficollis</i>			X					A
Bécasseau sanderling	<i>Calidris alba</i>			X					I
Bécasseau variable	<i>Calidris alpina</i>			X	NA				R
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	OCC	X (1 couple / 20 individus hivernants)		EN		D	R	R
Bécassine double	<i>Gallinago media</i>			X		Annexe I			A
Bécassine sourde	<i>Lymnocyptes minimus</i>								I
Bec-croisé des sapins	<i>Loxia curvirostra</i>	OCC		X	LC			I	I
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>	AR	X (5 couples)	X	LC		I	I	R
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	C		X	LC		R	R	R
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>	C		X	LC		R		R
Bernache cravant	<i>Branta bernicla</i>			X					A
Bernache du Canada	<i>Branta canadensis</i>	INT		X	NA		R	R	
Bernache nonnette	<i>Branta leucopsis</i>			X		Annexe I		A	A
Bihoreau gris (Héron bihoreau)	<i>Nycticorax nycticorax</i>	TR	X (1 couple)	X	LC	Annexe I			R
Blongios nain (Butor blongios)	<i>Ixobrychus minutus</i>	TR	X (1 couple)	X	NT	Annexe I	R		A
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	AR	X (10 couples)	X	LC	Annexe I	R		R
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	R	X (1 couple)	X	LC		R	R	

Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	C		X	VU		R	R	
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	C		X	LC		R	R	R
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	C		X	NT		R	R	I
Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>			X	VU	Annexe I			A
Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	AC		X	NT		R	R	R
Bruant zizi	<i>Emberiza cirlus</i>	AR		X	LC		R	R	
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	TR	X (1 couple)	X	VU	Annexe I			A
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	TR	X (1 couple)	X	VU	Annexe I			R
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	R	X (1 couple)	X	LC	Annexe I		I	R
Buse pattue	<i>Buteo lagopus</i>			X					A
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	AR		X	LC		R	R	R
Butor étoilé	<i>Botaurus stellaris</i>	OCC	X (1 couple)	X	VU	Annexe I		R	I
Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>	AR			LC		I		I
Canard chipeau	<i>Anas strepera</i>	OCC	X (7 individus hivernants)		LC		A	R	R
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	C	X (700 individus hivernants)		LC		R	R	R
Canard pilet	<i>Anas acuta</i>				NA			R	R
Canard siffleur	<i>Anas penelope</i>				NA			R	R
Canard souchet	<i>Anas clypeata</i>	TR	X (1 couple / 12 individus hivernants)		LC			R	R
Cassenoix moucheté	<i>Nucifraga caryocatactes</i>			X	LC				A
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	C		X	LC		R	R	R
Chevalier aboyeur	<i>Tringa nebularia</i>								R
Chevalier arlequin	<i>Tringa erythropus</i>								R
Chevalier culblanc	<i>Tringa ochropus</i>			X				R	R
Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i>				LC				R
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>	TR	X (1 couple)	X	LC			R	R
Chevalier stagnatille	<i>Tringa stagnatilis</i>			X					A
Chevalier sylvain	<i>Tringa glareola</i>			X		Annexe I			R
Chouette chevêche (Chevêche d'Athéna)	<i>Athene noctua</i>	AR	X (4 couples)	X	LC		D	D	
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	C		X	LC		R	R	R
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	C		X	LC		R	R	
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>			X	LC	Annexe I			R
Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>			X	EN	Annexe I			I
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	TR		X	LC	Annexe I			A
Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	OCC		X	LC				A
Cochevis huppé	<i>Galerida cristata</i>	AR		X	LC				A
Combattant varié (Chevalier combattant)	<i>Philomachus pugnax</i>				NA	Annexe I			R
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>	C			LC		R	R	R
Cormoran huppé	<i>Phalacrocorax aristotelis</i>			X	LC				A
Corneille mantelée	<i>Corvus cornix</i>				LC				A
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	C			LC		R	R	

R : régulier

I : irrégulier

A : accidentel

D : disparu

a : aux abords

Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	C		X	LC		R		R
Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>				VU			A	R
Courlis corlieu	<i>Numenius phaeopus</i>								I
Crabier chevelu (Héron crabier)	<i>Ardeola ralloides</i>			X	NT	Annexe I			A
Cygne chanteur (Cygne sauvage)	<i>Cygnus cygnus</i>			X		Annexe I			A
Cygne de Bewick	<i>Cygnus bewickii</i>			X		Annexe I			A
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>	INT		X	NA		R	R	
Échasse blanche	<i>Himantopus himantopus</i>	OCC		X	LC	Annexe I			R
Chouette effraie (Effraie des clochers)	<i>Tyto alba</i>	AR		X	LC		Ia	I	I
Eider à duvet	<i>Somateria mollissima</i>				CR			A	I
Épervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	AR		X	LC		R	R	R
Érismature rousse	<i>Oxyura jamaicensis</i>							I	I
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	TC			LC		R	R	R
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	INT			LC		R	R	
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	C		X	LC		R	R	R
Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>			X		Annexe I			R
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	R	X (1 couple)	X	LC		R		R
Faucon kobez	<i>Falco vespertinus</i>			X					A
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	OCC		X	LC	Annexe I		A	I
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	TC		X	LC		R	I	R
Fauvette babillarde	<i>Sylvia curruca</i>	AR		X	LC		R		R
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	TC		X	LC		R		R
Fauvette grisettes	<i>Sylvia communis</i>	TC		X	NT		R		R
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>	AC	X (700 individus hivernants)		LC		R	R	R
Fuligule à bec cerclé	<i>Aythya collaris</i>			X					A
Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>	TR	X (1 couple / 400 individus hivernants)		LC			R	R
Fuligule milouinan	<i>Aythya marila</i>							R	R
Fuligule morillon	<i>Aythya fuligula</i>	R	X (1 couple / 200 individus hivernants)		LC		I	R	R
Fuligule nyroca	<i>Aythya nyroca</i>			X	NA	Annexe I		R	I
Poule d'eau (Gallinule poule-d'eau)	<i>Gallinula chloropus</i>	C			LC		R	R	R
Garrot à œil d'or	<i>Bucephala clangula</i>				NA			R	R
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	C			LC		R	R	R
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	C		X	VU		R		R
Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>	AR	X (1 couple)	X	LC				R
Goéland à ailes blanches	<i>Larus glaucoides</i>			X				A	A
Goéland à bec cerclé	<i>Larus delawarensis</i>			X					A
Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>	TR		X	LC			R	R
Goéland bourgmestre	<i>Larus hyperboreus</i>			X				A	A

Goéland brun	<i>Larus fuscus</i>			X	LC			R	R
Goéland cendré	<i>Larus canus</i>	TR		X	VU			R	R
Goéland leucophée	<i>Larus michaellis</i>	OCC		X	LC			R	R
Goéland marin	<i>Larus marinus</i>			X	LC			R	
Goéland de la Caspienne (Goéland pontique)	<i>Larus cachinnans</i>			X				R	R
Gorgebleue à miroir	<i>Luscinia svecica</i>	TR		X	LC	Annexe I	R		I
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	AR	X (300 hivernants en dortoir)	X	LC		R	R	R
Grand Gravelot	<i>Charadrius hiaticula</i>			X	VU				R
Grande Aigrette	<i>Casmerodius albus</i>			X	NT	Annexe I		R	R
Gravelot à collier interrompu	<i>Charadrius alexandrinus</i>			X	NT	Annexe I			A
Grèbe à cou noir	<i>Podiceps nigricollis</i>	OCC		X	LC			I	R
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	AR	X (25 individus hivernants)	X	LC		R	R	R
Grèbe esclavon	<i>Podiceps auritus</i>			X		Annexe I		A	A
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>	AC	X (130 individus hivernants)	X	LC		R	R	R
Grèbe jougris	<i>Podiceps grisegena</i>			X	NA			A	I
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	TC		X	LC		R	R	
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	C			LC		R	R	R
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>	TR	X (1 couple)		LC			R	R
Grive mauvis	<i>Turdus iliacus</i>							R	R
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	TC			LC		R	R	R
Gros-bec casse noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	AC		X	LC		R	R	R
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>			X	CR	Annexe I		A	R
Guépier d'Europe	<i>Merops apiaster</i>	AR	X (5 couples)	X	LC		D		A
Guifette leucoptère	<i>Chlidonias leucopterus</i>			X					A
Guifette moustac	<i>Chlidonias hybrida</i>			X	NT	Annexe I			R
Guifette noire	<i>Chlidonias niger</i>			X	VU	Annexe I			R
Harelde boréale	<i>Clangula hyemalis</i>							A	A
Harle bièvre	<i>Mergus merganser</i>			X	NT			R	R
Harle huppé	<i>Mergus serrator</i>			X	NA				A
Harle piette	<i>Mergellus albellus</i>			X		Annexe I		R	R
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	AR	X (25 hivernants en dortoir)	X	LC		R	R	R
Héron garde-boeufs	<i>Bubulcus ibis</i>			X	LC				A
Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>			X	LC	Annexe I			R
Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	OCC		X	VU	Annexe I	A	I	I
Hibou moyen-duc	<i>Asio otus</i>	AR		X	LC		R	R	R
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	TC		X	LC				R
Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>	C		X	LC		R		R
Hirondelle de cheminée (H. rustique)	<i>Hirundo rustica</i>	TC		X	LC				R

R : régulier
I : irrégulier
A : accidentel
D : disparu
a : aux abords

Huitrier pie	<i>Haematopus ostralegus</i>				LC				A
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	TR	X (1 couple)	X	LC		A		I
Hypolaïs icterine	<i>Hippolais icterina</i>	Occ		X	VU				A
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	C		X	LC		R		R
Labbe pomarin	<i>Stercorarius pomarinus</i>			X					A
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	C		X	VU		R	R	R
Locustelle tachetée	<i>Locustella naevia</i>	AC		X	LC		R		R
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	AC		X	LC		R		I
Macreuse brune	<i>Melanitta fusca</i>								I
Macreuse noire	<i>Melanitta nigra</i>								I
Marouette ponctuée	Porzana porzana	OCC	X (1 couple)	X	DD	Annexe I			I
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	TC		X	LC				R
Martin-pêcheur d'Europe	Alcedo atthis	AR	X (5 couples)	X	LC	Annexe I	R	R	R
Merle à plastron	<i>Turdus torquatus</i>			X	LC				I
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	TC			LC		R	R	R
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	TC		X	LC		R	R	
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	TC		X	LC		R	R	
Mésange boréale	<i>Poecile montanus</i>	C		X	LC		R	R	I
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	TC		X	LC		R	R	
Mésange huppée	<i>Lophophanes cristatus</i>	C		X	LC		R	R	I
Mésange noire	<i>Periparus ater</i>	AC		X	NT		I	I	I
Mésange nonnette	<i>Poecile palustris</i>	TC		X	LC		R	R	
Milan noir	Milvus migrans	TR	X (1 couple)	X	LC	Annexe I	R		R
Milan royal	Milvus milvus			X	VU	Annexe I			I
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	TC		X	LC		R	R	
Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>	C		X	NT		R	R	A
Mouette mélanocéphale	Larus melanocephalus	AR		X	LC	Annexe I	R	R	R
Mouette pygmée	Hydrocoloeus minutus			X	NA	Annexe I			R
Mouette rieuse	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	AC		X	LC		R	R	R
Mouette tridactyle	<i>Rissa tridactyla</i>			X	NT			A	A
Nette rousse	<i>Netta rufina</i>	TR			LC			R	R
Œdicnème criard	Burhinus oedicanus	R	X (1 couple)	X	NT	Annexe I	R		R
Oie à bec court	<i>Anser brachyrhynchus</i>			X					A
Oie cendrée	<i>Anser anser</i>				VU				R
Oie des moissons	<i>Anser fabalis</i>							A	A
Oie rieuse	<i>Anser albifrons</i>								A
Mésange (Panure) à moustaches	<i>Panurus biarmicus</i>			X	LC			A	I
Perdrix grise	<i>Perdix perdix</i>	TC			LC		R	R	
Perdrix rouge	<i>Alectoris rufa</i>	INT			LC			I	
Petit Gravelot	<i>Charadrius dubius</i>	AR	X (10 couples)	X	LC		R		R
Phalarope à bec large	<i>Phalaropus fulicarius</i>								A

Phragmite des joncs	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>	R	X (1 couple)	X	LC		D		R
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	C		X	LC		R	R	
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	C		X	LC		R	R	
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	AC	X (30 couples)	X	LC	Annexe I	Ra	Ra	
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	AR	X (10 couples)	X	LC	Annexe I	R	R	I
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	C		X	LC		R	R	
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	TC			LC		R	R	
Pie-grièche à tête rousse	<i>Lanius senator</i>	Occ		X	NT				A
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	R	X (1 couple)	X	LC	Annexe I	R		R
Pie-grièche grise	<i>Lanius excubitor</i>	TR	X (1 couple)	X	EN				A
Pigeon biset	<i>Columba livia</i>	INT						R	I
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>	AC			LC		R	R	R
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	TC			LC		R	R	R
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	TC		X	LC		R	R	R
Pinson du nord	<i>Fringilla montifringilla</i>			X				R	R
Pipit à gorge rousse	<i>Anthus cervinus</i>			X					A
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	C		X	LC		R		R
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	AC		X	VU		R	R	R
Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>			X	LC	Annexe I			I
Pipit spioncelle	<i>Anthus spinoletta</i>			X	LC			R	R
Plongeon arctique	<i>Gavia arctica</i>			X		Annexe I		I	I
Plongeon catmarin	<i>Gavia stellata</i>			X		Annexe I			I
Plongeon imbrin	<i>Gavia immer</i>			X		Annexe I		I	I
Pluvier argenté	<i>Pluvialis squatarola</i>								I
Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>					Annexe I		Ra	R
Pouillot de Bonelli	<i>Phylloscopus bonelli</i>	AR		X	LC				A
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	C		X	NT		R		R
Pouillot siffleur	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	C		X	VU		I		A
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	TC		X	LC		R	R	R
Pygargue à queue blanche	<i>Haliaeetus albicilla</i>			X	RE	Annexe I		A	
Râle d'eau	<i>Rallus aquaticus</i>	AR	X (2 couples)		DD		R	R	R
Mésange rémiz (Rémiz penduline)	<i>Remiz pendulinus</i>			X	EN			A	I
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	C		X	LC		R	R	R
Roitelet triple-bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	AC		X	LC		I	R	R
Rosignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	C		X	LC		R		R
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	TC		X	LC		R	R	R
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	AC	X (25 couples)	X	LC		Ra		R
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	TC		X	LC		R		R
Rousserolle effarvatte	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	C		X	LC		R		R
Rousserolle turdoïde	<i>Acrocephalus arundinaceus</i>	TR	X (1 couple)	X	VU		I		R
Rousserolle verderolle	<i>Acrocephalus palustris</i>	AR	X (15 couples)	X	LC		R		R

R : régulier

I : irrégulier

A : accidentel

D : disparu

a : aux abords

Sarcelle d'été	<i>Anas querquedula</i>	TR	X (1 couple)		VU				R
Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>	TR	X (1 couple / 40 individus hivernants)		VU			R	R
Sarcelle soucrourou	<i>Anas discors</i>								A
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	C		X	LC		R	I	R
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	TC		X	LC		R	R	
Sizerin flammé	<i>Carduelis flammaea</i>			X	DD			A	I
Spatule blanche	<i>Platalea leucorodia</i>			X	VU	Annexe I			A
Sterne arctique	<i>Sterna paradisaea</i>			X	CR	Annexe I			A
Sterne caspienne	<i>Hydroprogne caspia</i>			X		Annexe I			A
Sterne caugék	<i>Sterna sandvicensis</i>			X	VU	Annexe I			A
Sterne naine	<i>Sternula albifrons</i>	TR	X (1 couple)	X	LC	Annexe I			I
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	AR	X (10 couples)	X	LC	Annexe I	R		R
Tadorne de Belon	<i>Tadorna tadorna</i>	TR		X	LC			A	R
Traquet tarier (Tarier des prés)	<i>Saxicola rubetra</i>	OCC	X (1 couple)	X	VU				R
Traquet pâtre (Tarier pâtre)	<i>Saxicola rubicola</i>	AC		X	LC		R	R	R
Tarin des aulnes	<i>Carduelis spinus</i>			X	NT			R	R
Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>	R	X (1 couple)	X	NT		Aa		A
Tournepieuvre à collier	<i>Arenaria interpres</i>			X					R
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	C			LC		R		R
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	C			LC		R	R	
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	OCC	X (1 couple)	X	NT				R
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	TC		X	LC		R	R	R
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	AR	X (2 couples)		LC		R	R	R
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	TC		X	LC		R	R	R

Répartition des espèces par noyau sur la ZPS des Boucles de la Marne

Nom français	Nom scientifique	Jablins			Trilbardou			Vignely			Isles-les-Villenoy			Meaux			Congis			Armentières			(Changis)			Luzancy			Méry						
		Statut			Statut			Statut			Statut			Statut			Statut			Statut			Statut			Statut									
		N	H	M	N	H	M	N	H	M	N	H	M	N	H	M	N	H	M	N	H	M	N	H	M	N	H	M	N	H	M				
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	R	R		R	R		R	R		R	R		R	R		R	R		R	R		R	R		R	R		R	R		R	R		R = régulier
Aigle botté	<i>Hieraetus pennatus</i>																					A										A	I = irrégulier		
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>			R			I						I						R			A			A			A			A	A = accidentel			
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	R	R	R	R	R	R	I	R	R	R		R	R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	a = aux abords		
Alouette haussecol	<i>Eremophila alpestris</i>																					A													
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>			I			I						I						I			I			A										
Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>						A												A		A	A													
Avocette élégante	<i>Recurvirostra avosetta</i>			A			A						A						R			I			A			A							
Balbuzard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>			R			R						A						R			A			A										
Barge à queue noire	<i>Limosa limosa</i>			I			A			Aa			A						R			A													
Barge rousse	<i>Limosa lapponica</i>			I			A												I			A													
Bécasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i>	R	I	I			A			Aa									I	I		R	R									A			
Bécasseau cocorli	<i>Calidris ferruginea</i>			A			A												R			A													
Bécasseau de Baird	<i>Calidris bairdii</i>																		A																
Bécasseau de Temminck	<i>Calidris temminckii</i>			A															I			A													
Bécasseau maubèche	<i>Calidris canutus</i>			I			A												I			A													
Bécasseau minute	<i>Calidris minuta</i>			I			I												R			I									A				
Bécasseau rousset	<i>Tryngites subruficollis</i>						A																												
Bécasseau sanderling	<i>Calidris alba</i>			I															I												A				
Bécasseau variable	<i>Calidris alpina</i>			R			I						A						R						I						R				
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>		R	R	D	R	R			R			I			R			R	R		D	I			I	R		I	I			I		
Bécassine double	<i>Gallinago media</i>																		A																
Bécassine sourde	<i>Lymnocyptes minimus</i>																		I						A										
Bec-croisé des sapins	<i>Loxia curvirostra</i>		I	I																															
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>	I	R	R		I	R			A			R			I			I	R		I	I			I			R			I			
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	R	R	R	R	I	R	I		R	R		R	R		R	R		R	R		R	R			R	R		R	R			R		
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>	R		R	R		R	Ra		R	R		R	R		R	R		R	R		R	R			R	R		R	R			R		
Bernache cravant	<i>Branta bernicla</i>																		A			A													
Bernache du Canada	<i>Branta canadensis</i>			R	R	R							I	R	R				R	R		R	I	R		I	I	I					R = régulier		
Bernache nonnette	<i>Branta leucopsis</i>			A			A												A			A	A					A				I = irrégulier			
Bihoreau gris (Héron bihoreau)	<i>Nycticorax nycticorax</i>						A						A						R													A = accidentel			
Blongios nain (Butor blongios)	<i>Ixobrychus minutus</i>	R					A			A				I		A	R					A										a = aux abords			
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	I		R	I		R						I	Aa			Ra		R	Ia		I			I			I			I				
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	D	A	I	D	I											R	R					D												
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	R	R		R	R		I	I		R	R		R	R		R	R		R	R					R	R		I	I					
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	R	R	R	R	R	R	I	I	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	R	R	I	R	R	I	R	R		R	I		R	R		Ra	R	R	R	R					R	I	I	I	I	I	I	I	I	
Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>			A			A															A													

Nom français	Nom scientifique	Jablins			Trilbardou			Vignely			Isles-les-Villenoy			Meaux			Congis			Armentières			(Changis)			Luzancy			Méry		
		Statut			Statut			Statut			Statut			Statut			Statut			Statut			Statut			Statut					
		N	H	M	N	H	M	N	H	M	N	H	M	N	H	M	N	H	M	N	H	M	N	H	M	N	H	M	N	H	M
Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	R	I	R	R	R	R	Ia		I	I		I				D		I	D		I	R		I	I		I	R		I
Bruant zizi	<i>Emberiza cirlus</i>				R	R								A								A		I							
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>						A															A			A						
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>			R			R			Aa			A						R			I			I						
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>		I	R		I	R		Ia	I			A						I	R		A		I	R		I	R		A	I
Buse pattue	<i>Buteo lagopus</i>												A									A									
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	R	R	R	R	R	R			R			R			R			R	R	R	I	R	R	R	Ra	R	R		R	R
Butor étoilé	<i>Botaurus stellaris</i>		R	I		I	A						A			A			R	I		A						A			
Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>	I			I		I	Aa											A	D			D								
Canard chipeau	<i>Anas strepera</i>	A	R	R		R	R						I	R			A	R	R			I		R	R		R	R		R	R
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
Canard pilet	<i>Anas acuta</i>		R	R		I	R						I				A	R				A						A			
Canard siffleur	<i>Anas penelope</i>		R	R		R	R						R	R					R	R		I		R	R		R	R		I	R
Canard souchet	<i>Anas clypeata</i>		R	R		R	R			R			I	R					R	R		R	R		R	R		R	R		I
Cassenois moucheté	<i>Nucifraga caryocatactes</i>																					A									
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	R	R	R	R	R	R	R	R		R	R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R		R	R		R	R	
Chevalier aboyeur	<i>Tringa nebularia</i>			R			R			R			I			I			R			I			R			R			I
Chevalier arlequin	<i>Tringa erythropus</i>			I			I			Aa			A						R			A									
Chevalier culblanc	<i>Tringa ochropus</i>		R	R		I	R			R			R			R			A	R		R		R	R			R			R
Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i>			R			R			I			R			I			R			R			R			R			R
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>		R	R		I	R			R			R			R			A	R		R			R			R			R
Chevalier stagnatile	<i>Tringa stagnatilis</i>						A																								
Chevalier sylvain	<i>Tringa glareola</i>			R			R			Aa						A			R			I			R			I			
Chouette chevêche (Chevêche d'Athéna)	<i>Athene noctua</i>				D	D					D	D					D	D		D	D										
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	R	R	R		R	R			R	R		R	R		R			R	R		R		R	R		R	R		R	R
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	R	R		R	R					R	R		R	R		R	R								R	R		R	R	
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>			A			A												R			A						A			
Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>			A			A												I												
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>																		A						A						
Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>						A			Aa																		A			
Cochevis huppé	<i>Galerida cristata</i>			A	D	D																A									
Combattant varié (Chevalier combattant)	<i>Philomachus pugnax</i>			R			R			A			A						R			I			R			R			A
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>	R	R	R		R	R			R	R		R	R		R			I	R	R	R		R	R		R	R		R	R
Cormoran huppé	<i>Phalacrocorax aristotelis</i>						A																								
Corneille mantelée	<i>Corvus cornix</i>																					A									
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	R	R		R	R		R	R		R	R		R	R		R	R		R	R		R	R		R	R		R	R	
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	R		R	R		R	R		R	R		R	R		R			R	R		R	R		R	R		R	R		R
Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>			I			I												A	R		A						A			
Courlis corlieu	<i>Numenius phaeopus</i>			I			A												I												
Crabier chevelu (Héron crabier)	<i>Ardeola ralloides</i>						A												A												

R = régulier
I = irrégulier
A = accidentel
a = aux abords

Nom français	Nom scientifique	Jablins			Trilbardou			Vignely			Isles-les-Villenoy			Meaux			Congis			Armentières			(Changis)			Luzancy			Méry			
		Statut			Statut			Statut			Statut			Statut			Statut			Statut			Statut			Statut						
		N	H	M	N	H	M	N	H	M	N	H	M	N	H	M	N	H	M	N	H	M	N	H	M	N	H	M				
Cygne chanteur (Cygne sauvage)	Cygnus cygnus			A		A												A			A											
Cygne de Bewick	Cygnus bewickii									Aa								A			A											
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>	R	R		R	R			R		I	R		R	R		R	R		I	R		R	R			R		I	R		
Échasse blanche	Himantopus himantopus			A														R														
Chouette effraie (Effraie des clochers)	<i>Tyto alba</i>			A		A							A					A		D	I					Ia	I					
Eider à duvet	<i>Somateria mollissima</i>			I									A					A	A		A	A										
Épervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	R	R	R	R	R	R			R			R		R	R	I	R	R		R	R			I	R		I	R		A	R
Érismature rousse	<i>Oxyura jamaicensis</i>			I		I																										
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	R	R	R	R	R	R	Ra	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	R	R		R	R		R	R		R	R		I	I		I	I		R	R		R	R		R	R		R	R		
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	R	R	I	R	R	I	I	R	I	R	R	I	R	R	I	R	R	R	R	R	I	R	R	I		R	I	R	R	I	
Faucon émerillon	Falco columbarius			R														A			A			A								
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	I		R	I		R			A								I		R			I								A	
Faucon kobez	Falco vespertinus						A																									
Faucon pèlerin	Falco peregrinus			I			I											A	I			A									A	
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	R	I	R	R	I	R	R		R	R		R	R		R	R		R	R		R	R		R	R		R	R		R	
Fauvette babillarde	<i>Sylvia curruca</i>	R		R	R		I				I					D		I									I					
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	R		R	R		R	R		R	R		R	R		R	R		R	R		R	R		R	R		R	R		R	
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	R		R	R		R	R		R	R		R	R		R	R		R	R		R	R		R	R		R	R		R	
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
Fuligule à bec cerclé	<i>Aythya collaris</i>						A																									
Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>		R	R		R	R					R	R				A	R	R		R	R		R	R		R	R		R	R	
Fuligule milouinan	<i>Aythya marila</i>		R	R		I	R														A						R	R				
Fuligule morillon	<i>Aythya fuligula</i>	I	R	R		R	R			R		R	R					R	R		R	R		R	R		R	R		R	R	
Fuligule nyroca	Aythya nyroca		R	I		I	I					A	A					R	I			A										
Poule d'eau (Gallinule poule-d'eau)	<i>Gallinula chloropus</i>	R	R	R	R	R	R	R	R	I	R	R	I	R	R		R	R	R	R	R	I	R	R	I	R	R	I	R	R	I	
Garrot à œil d'or	<i>Bucephala clangula</i>		R	R		I	R					R						R	R		I	I					R	R				
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	R	R	R	R	R	R		I	I	R	R	I	R	R	I	R	R	R	R	R	R		I	I	R	R	I		I	I	
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	R		R	R		I				I			I		R	A		I								I			Ia		
Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>			R			R												A			I										
Goéland à ailes blanches	<i>Larus glaucoides</i>		A	A			A																									
Goéland à bec cerclé	<i>Larus delawarensis</i>						A																									
Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>		R	R		R	R		R	R		R	R		R			R	R		R	R				I			I		A	
Goéland bourgmestre	<i>Larus hyperboreus</i>		A	A		A																										
Goéland brun	<i>Larus fuscus</i>		R	R		R	R		R	R		R	R					R	R		R	R				I			I			
Goéland cendré	<i>Larus canus</i>		R	R		R	R		I	I		R	R					R	R		R	R						I		I		
Goéland leucophée	<i>Larus michaellis</i>		R	R		R	R		I	R		R	R					R	R		R	R				R			R		I	
Goéland marin	<i>Larus marinus</i>		R			A																										
Goéland de la Caspienne (G. pontique)	<i>Larus cachinnans</i>		R	R		A	A											I														
Gorgebleue à miroir	Luscinia svecica			A	A		I	Aa					A				R		A		A	I										

R = régulier

I = irrégulier

A = accidentel

a = aux abords

Nom français	Nom scientifique	Jablins			Trilbardou			Vignely			Isles-les-Villenoy			Meaux			Congis			Armentières			(Changis)			Luzancy			Méry		
		Statut			Statut			Statut			Statut			Statut			Statut			Statut			Statut			Statut					
		N	H	M	N	H	M	N	H	M	N	H	M	N	H	M	N	H	M	N	H	M	N	H	M	N	H	M	N	H	M
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>		R	R	R	R	R		R	R		R	R		R	R		R	R		R	R		R	R		R	R		R	R
Grand Gravelot	<i>Charadrius hiaticula</i>			R			I					I						R			I						I			I	
Grande Aigrette	<i>Casmerodius albus</i>		I	R			I							I	I		R	R												I	
Gravelot à collier interrompu	<i>Charadrius alexandrinus</i>			A													A			A											
Grèbe à cou noir	<i>Podiceps nigricollis</i>		I	R			R					A					R			A							A				
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	R	R	R	R	R	R	R	I	I	I	R	R	R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
Grèbe esclavon	<i>Podiceps auritus</i>		A	A			A					A					A			A											
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>	R	R	R	R	R	R	R	R	I	I	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
Grèbe jougris	<i>Podiceps grisegena</i>			I			I					A					A	I													
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	R	R		R	R		Ra	Ra		R	R		R	R		R	R		R	R		R	R		R	R		R	R	
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	R	R	I	R	R	I	Ia	Ra		R	R		R	R		R	R	I	R	R	R	R	R		R	R		R	R	
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>		R	R		R	R			R		R	R			I		I	R		I	R		A	I		I	R		I	I
Grive mauvis	<i>Turdus iliacus</i>		R	R		R	R			R		R	R			R		R	R		R	R			R						R
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
Gros-bec casse noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	I	R	R	R	I	I										R	I	Ia	I											
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>			I			I					I					R		A	A			A			I				I	
Guêpier d'Europe	<i>Merops apiaster</i>						A									A		A							A			A			
Guifette leucoptère	<i>Chlidonias leucopterus</i>						A																								
Guifette moustac	<i>Chlidonias hybrida</i>			I			I										R		A			A									
Guifette noire	<i>Chlidonias niger</i>			R			R					I					R		I			I				I				I	
Harelde boréale	<i>Clangula hyemalis</i>			A		A	A																								
Harle bièvre	<i>Mergus merganser</i>		R	R		I	I					I						I		I	I						I	I			
Harle huppé	<i>Mergus serrator</i>			A			A					A						A			A										
Harle piette	<i>Mergellus albellus</i>		R	R		I	R					I					R	R		I	I					I	I			A	
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	R	R	R	R	R		R	R		R	R		R	R	Ra	R	R		R	R		R	R		R	R		R	R	
Héron garde-boeufs	<i>Bubulcus ibis</i>						A											A													
Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>			A					A			A					R														
Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>		I	I			A										A	A	A												
Hibou moyen-duc	<i>Asio otus</i>	I	R		R	R										R	R	R	Ia			I				I	I				
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>			R			R			R		R			R			R			R				R						R
Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>	R		R	R		R	Ia		R	D		R	D		R	D		R	D		R	R		R	R		R	D		R
Hirondelle de cheminée (H. rustique)	<i>Hirundo rustica</i>			R			R			R		R			R						R				R						R
Huïtrier pie	<i>Haematopus ostralegus</i>						A											A			A										
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	A		I			A								D			I			A										
Hypolaïs icterine	<i>Hippolaïs icterina</i>			A																	A										
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolaïs polyglotta</i>	R		R	R		R	R		R	R		R	R		R	R		R	R		R	R		R	R		R	R		R
Labbe pomarin	<i>Stercorarius pomarinus</i>						A											A													
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
Locustelle tachetée	<i>Locustella naevia</i>	R		R	R		R			I			I			I		R													
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	R			R		I							R		R		I	R							I					

R = régulier

I = irrégulier

Nom français	Nom scientifique	Jablins			Trilbardou			Vignely			Isles-les-Villenoy			Meaux			Congis			Armentières			(Changis)			Luzancy			Méry		
		Statut			Statut			Statut			Statut			Statut			Statut			Statut			Statut			Statut					
		N	H	M	N	H	M	N	H	M	N	H	M	N	H	M	N	H	M	N	H	M	N	H	M	N	H	M	N	H	M
Macreuse brune	<i>Melanitta fusca</i>			A			A						A						A			A						A			
Macreuse noire	<i>Melanitta nigra</i>			I			A						A						A			A									
Marouette ponctuée	<i>Porzana porzana</i>			I			A						A									A									
Martinet noir	<i>Apus apus</i>			R			R			R			R			R			R			R			R			R			R
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	R	R	R	R	R	R	Ia	Ia	I	I	R	R	R	R	R	R	R	R	I	I	R	Ra	R	R	R	R	I		R	R
Merle à plastron	<i>Turdus torquatus</i>			I			I												I			A									
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	R	R		R	R		I	I		R	R		R	R		R	R		R	R		R	R		R	R		R	R	
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	R	R		R	R		R	R		R	R		R	R		R	R		R	R		R	R		R	R		R	R	
Mésange boréale	<i>Poecile montanus</i>	R	R		R	R		Aa	Aa		I			R	R		I	I		Ra	Ra		I	I		R	R				
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	R	R		R	R		R	R		R	R		R	R		R	R		R	R		R	R		R	R		R	R	
Mésange huppée	<i>Lophophanes cristatus</i>	R	R	I	I	I	I												A						A						
Mésange noire	<i>Periparus ater</i>	I	I	I		I	I												I	I		I	I								
Mésange nonnette	<i>Poecile palustris</i>	R	R		R	R		I	R		R	R		R	R		R	R		I	I					R	R				
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	I		R	R		R										R		R	Ra		R			R			A			
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>			I			I												I			A									
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	R	R		R	R		Ra	R		R	R		R	R		Ra	R		R	R				R	R	R				R
Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>	I	R		R	R		Ra	I		I	I		I					A	D						I	I				
Mouette mélanocéphale	<i>Larus melanocephalus</i>	R	R	R		I	R									R	A		R		R	R	I		R			I			I
Mouette pygmée	<i>Hydrocoloeus minutus</i>			R			R						A						R			I			I			I			
Mouette rieuse	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	R	R	R		R	R				R	R		R	R		R	R		R	R		I	R	R		R	R	R	R	R
Mouette tridactyle	<i>Rissa tridactyla</i>												A						A			A									
Nette rousse	<i>Netta rufina</i>		R	R		R							A	A					A						A		I	R		I	I
Œdicnème criard	<i>Burhinus oedicnemus</i>	R			R			Ra	Aa	I	A						R				I		R								
Oie à bec court	<i>Anser brachyrhynchus</i>																					A									
Oie cendrée	<i>Anser anser</i>			R			R			I			I			I			R			I						I			
Oie des moissons	<i>Anser fabalis</i>						A						A						A	A		A									
Oie rieuse	<i>Anser albifrons</i>			A			A															A									
Mésange (Panure) à moustaches	<i>Panurus biarmicus</i>		A	I		I	I												A												
Perdrix grise	<i>Perdix perdix</i>	I	I		R	R		Ra	Ra		I	I							I		I	I		R	R		R	R		R	R
Perdrix rouge	<i>Alectoris rufa</i>					I			I										I												
Petit Gravelot	<i>Charadrius dubius</i>	R		R	I		R	I			I		I	I		I	R		R	D				R		R	R		R	I	I
Phalarope à bec large	<i>Phalaropus fulicarius</i>																		A												
Phragmite des joncs	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>			R	D		I									I	D		R	D											
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	R	R		R	R		Ra	Ra		R	R		R	R		R	R		R	R					R	R			R	
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	R	R		R	R		Ia						R	R		R	R		R	R			A		I	I		Ra		
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>																Ra	Ra													
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	A	R	I	R	R	I	Ra		I			A	Ra	I	A	Ra	R					Ra								
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	R	R		R	R		Ra	R		R	R		R	R		R	R		R	R			R		R	R		Ra	R	
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	R	R		R	R			R		R	R		R	R		R	R		R	R			R		R	R		R	R	
Pie-grièche à tête rousse	<i>Lanius senator</i>			A																		A									

A = accidentel

a = aux abords

R = régulier

Nom français	Nom scientifique	Jablins			Trilbardou			Vignely			Isles-les-Villenoy			Meaux			Congis			Armentières			(Changis)			Luzancy			Méry			
		Statut			Statut			Statut			Statut			Statut			Statut			Statut			Statut			Statut						
		N	H	M	N	H	M	N	H	M	N	H	M	N	H	M	N	H	M	N	H	M	N	H	M	N	H	M	N	H	M	
Pie-grièche écorcheur	Lanius collurio	R		R	R						Ia			Aa					A			A						A				
Pie-grièche grise	<i>Lanius excubitor</i>																		A	A			A									
Pigeon biset	<i>Columba livia</i>		R			R			R			R			R				R	I		R			R			R			R	
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>	R	R	R	R	R	R	Ia		R	Ia					I	Ra	R	R	Ra	R	R	Ra	R	R		I	I	D	I	I	
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
Pinson du nord	<i>Fringilla montifringilla</i>		R	R		I	R		Ia				R						I	I		I	I									
Pipit à gorge rousse	<i>Anthus cervinus</i>									Aa																						
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	R		R			R		R	I		R	A		R	I		R			R	A		R	R		R			R		
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	R	R	R	R	R	R		R	D		R	A		R	I	R	R			I	R	R	R	R	R	I	R	R	R		
Pipit rousseline	Anthus campestris			A			A						A									A			A							
Pipit spioncelle	<i>Anthus spinoletta</i>		R	R		I	I												I	R		D	I		R	R		R	R			
Plongeon arctique	Gavia arctica		I	I			A												A									A				
Plongeon catmarin	Gavia stellata			I			A						A						A									A				
Plongeon imbrin	Gavia immer		I	I			A						A						A						A							
Pluvier argenté	<i>Pluvialis squatarola</i>			A			A												I			A										
Pluvier doré	Pluvialis apricaria			I			R		Ra	Ra			I						I													
Pouillot de Bonelli	<i>Phylloscopus bonelli</i>			A																												
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	R		R	R		R	I		R	R		R	R		R	R		R	R		R	R		R	R		R	R			
Pouillot siffleur	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>			A	I														A													
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	R	R	R	R	R	R			R	R		R	R		R	R		I	R	R		R	R		R	R		R	R		
Pygargue à queue blanche	Haliaeetus albicilla						A															A										
Râle d'eau	<i>Rallus aquaticus</i>		R	R	D	I	A									A	R	R	R			A										
Mésange rémiz (Rémiz penduline)	<i>Remiz pendulinus</i>		A	I			A												A													
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	I	R	R	R	I	R						I		I				R	I		I	I									
Roitelet triple-bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	I	A	I		I	I									I			I	I		I	I									
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	R		R	R		R	R		I	R		R	R		I	R		R	R		R	R		R	R		R	R			
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	D		R	D		R			D			I		R	Ra			I				Ia									
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	R		R	R		R	Ra		R			R	A		R	R		R						R	I		R				
Rousserolle effarvatte	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	R		R	R		R	R		R			R	I		R			R	R		R						R				
Rousserolle turdoïde	<i>Acrocephalus arundinaceus</i>	D		A	D		D									D			R						A							
Rousserolle verderolle	<i>Acrocephalus palustris</i>	R		R	R		R	I		I						I			R									R				
Sarcelle d'été	<i>Anas querquedula</i>			R			R						I						R			I			R			R				
Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>		R	R		R	R			A			R	R		A			R	R		R	R		R	R		R	R			
Sarcelle soucrourou	<i>Anas discors</i>						A																									
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	R		R	R		R	I		R	I		R	R		R			R	R		R	I		I	I	I	I	I			
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	R	R		R	R		Ra	Ra		R	R		R	R		R	R		R	R						R	R				
Sizerin flammé	<i>Carduelis flammea</i>		A	I			I												A	A		D	I									
Spatule blanche	Platalea leucorodia						A												A													
Sterne arctique	Sterna paradisaea																								A			A				

I = irrégulier

A = accidentel

a = aux abords

Nom français	Nom scientifique	Jablins			Trilbardou			Vignely			Isles-les-Villenoy			Meaux			Congis			Armentières			(Changis)			Luzancy			Méry		
		Statut			Statut			Statut			Statut			Statut			Statut			Statut			Statut			Statut					
		N	H	M	N	H	M	N	H	M	N	H	M	N	H	M	N	H	M	N	H	M	N	H	M	N	H	M	N	H	M
Sterne caspienne	<i>Hydroprogne caspia</i>			A															A												
Sterne caugek	<i>Sterna sandvicensis</i>																					A									
Sterne naine	<i>Sternula albifrons</i>			A			I						A						I			A			A			A			
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	R		R	D		R			R	D		R	I		R	R		R	D		R	I		R			R	I		R
Tadorne de Belon	<i>Tadorna tadorna</i>			I			I			Aa			I						A	R								I			
Traquet tarier (Tarier des prés)	<i>Saxicola rubetra</i>			R			R			Aa									R			R			I			I			I
Traquet pâtre (Tarier pâtre)	<i>Saxicola rubicola</i>	R	R	R	R	I	R	R	Aa	I	R		R	I		I	I		R	I		R	I		R		A	R	R	R	R
Tarin des aulnes	<i>Carduelis spinus</i>		R	R		R	R			R		R	R		R	R		R	R		R	R			R			R			R
Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>				A														Aa			A			A						
Tournepieuvre à collier	<i>Arenaria interpres</i>			A						Aa									R			A									A
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	R		R	R		R	R		R	R		R	R		R	R		R	R		R			R	R		R	R		R
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	R	R		R	R				R			R	R					I	R	R				R		R	R			R
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>			R			R			A			I			I			R			R			R			I			I
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	R	R	I	R	R	I	R	R		R	R		R	R		R	R	R	R	R	R	R	R		R	R		R	R	
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	I	R	R	I	R	R	Ia		R	I		R			R	R	R	R	R		I	R	R	I	R	I	R	R	I	R
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	R	R	R	R	R	R	Ra	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R

R = régulier

I = irrégulier

A = accidentel

a = aux abords

Annexe 12 : Répartition des prospections réalisées en 2008-2009

Date	Lieux	Observateurs
09/10/2008	Vignely, Isles-les-V., Précý	BL
13/10/2008	Vignely	BL
28/10/2008	Méry, Armentières/Capoulade	LS, BL
28/10/2008	Changis	MZ, JPD
28/10/2008	Vignely	LS, BL, MZ, JPD
30/10/2008	Vignely	BL
04/11/2008	Jablins, Isles-les-Villenoý, Vignely	LS
05/12/2008	non précisé	MZ
20/01/2009	non précisé	MZ
14/02/2009	Jablins	SV
19/02/2009	plans d'eau principaux	LS, JPD, MZ, TR
24/02/2009	Vallières	LS, JPD
31/03/2009	Vallières	LS, JPD
03/04/2009	Refuge, Congis	LS, JPD
05/04/2009	Jablins	SV
06/04/2009	Congis, Armentières, Méry, Changis	LS
09/04/2009	Congis, Précý, Meaux	LS
11/04/2009	Jablins	SV, FB
12/04/2009	Jablins	LA
13/04/2009	Congis	SV
20/04/2009	Congis, Jablins	SV
21/04/2009	Isles-les-V, Précý, Vallières	BL
22/04/2009	Luzancy, Trilbardou, Congis, Armentières	LS, JPD
23/04/2009	Luzancy, Méry, Jablins, Congis, Armentières, Changis	LS
28/04/2009 AM	Précý, Jablins	LS
29/04/2009	Trilbardou	BL
02/05/2009	Jablins	SV
03/05/2009	Congis, Armentières	SV
07/05/2009	Jablins, Vignely	SV
08/05/2009	Vignely	SV
09/05/2009	Isles-les-V.	SV
10/05/2009	Congis	SV
13/05/2009	Jablins, Armentières, Méry, Luzancy, Congis	LS, MZ
27/05/2009	Trilbardou, Vignely, Isles-les-V., Congis, Armentières	LS
03/06/2009	Trilbardou	LS
04/06/2009	Luzancy	IJA, BL
04/06/2009	Changis, Meaux, Congis	LS

Date	Lieux	Observateurs
06/06/2009	non précisé	SV, MZ
07/06/2009	Jablins	SV
09/06/2009	Trilbardou, Vignely, Jablins	BL
21/06/2009	Jablins	LS, SV, YD
23/06/2009	non précisé	MZ
25/06/2009	Armentières	BL
27/06/2009	Jablins	SV
28/06/2009	Jablins	SV
01/07/2009	non précisé	MZ
19/07/2009	non précisé	MZ
29/07/2009	Meaux	LS, SC
14/08/2009	non précisé	MZ
06/09/2009	non précisé	MZ
16/10/2009	Armentières	BL

Liste des observateurs :

Louis Albesa (LA), Franz Barth (FB), Stéphane Chambris (SC), Yves David (YD), Jean-Pierre Delapré (JPD), Isabelle Jérôme-Audigier (IJA), Benoît Lelaure (BL), Thierry Roy (TR), Laurent Spanneut (LS), Sylvain Vincent (SV), Maxime Zucca (MZ).

Annexe 13 : Liste des espèces non nicheuses issues de captivité recensées dans la ZPS

Nom français	Nom scientifique	Protecti on nationa le ²	Liste rouge France	Directive "Oiseaux" ⁴	Noyaux de la ZPS où l'espèce a été observée
Canard carolin ¹	<i>Aix sponsa</i>				Trilbardou, Congis
Canard mandarin ²	<i>Aix galericulata</i>				Congis, Luzancy
Cygne noir ²	<i>Cygnus atratus</i>				Trilbardou, Congis, Changis, Luzancy
Érismature à tête blanche²	<i>Oxyura leucocephala</i>	X	RE	Annexe I	Isles-les-Villenoy, Trilbardou
Grue royale ¹	<i>Balearica regulorum</i>				Jablins
Inséparable rosegorge ¹	<i>Agapornis roseicollis</i>				Trilbardou
Nette à bec rosé ¹	<i>Netta peposaca</i>				Congis, Changis
Oie à tête barrée ²	<i>Anser indicus</i>				Congis, Trilbardou
Oie cygnoïde	<i>Anser cygnoides</i>				Trilbardou
Oie d'Égypte ²	<i>Alopochen aegyptiacus</i>				Congis
Pélican blanc²	<i>Pelecanus onocrotalus</i>			Annexe I	Jablins
Perruche à collier ²	<i>Psittacula krameri</i>				Trilbardou
Perruche ondulée ¹	<i>Melopsittacus undulatus</i>				Trilbardou
Tadorne casarca²	<i>Tadorna ferruginea</i>	X		Annexe I	Jablins, Trilbardou, Congis

¹ espèce certainement échappée de captivité, aucune population sauvage ou férale en Europe.

² espèce probablement échappée, les populations sauvages ou férales sont éloignées et l'existence de mouvements de l'espèce pouvant atteindre la ZPS n'a pas pu être mise en évidence.

Annexe 14 : Liste des personnes rencontrées dans le cadre de l'élaboration du DOCOB

Cette liste correspond aux personnes interviewées pendant la phase d'enquête.

Structure	Nom
AEV	Sébastien TRESONNE
AEV	Dominique GALUP
Agriculteur	Xavier DELAITRE
Agriculteur	Jean-Pierre LIARD
Agriculteur	Jocelyn CHABOT
Agriculteur	Pierre LECHAUDE
Agriculteur	Etienne PROFFIT
Agriculteur	Jean-Armand DELAITRE
Agriculteur	Jean LEFORT
Agriculteur	Bernard LENFANT
Agriculteur	Monsieur LAURENT
Agriculteur	Benoit MERCIER
Agriculteur	Didier GIBERT
Agriculteur, centre équestre	Monsieur MEDJAD
Association APESA	Isabelle Jérôme
Association Canoë-Kayak	Philippe BUSCH
AVEN du Grand-Voyeux	Sylvaine BORNICHE
AVEN du Grand-Voyeux	Thierry ROY
Base de loisirs de Jablines-Annet	Michel SAINT-BONNET
CA Marne-et-Gondoire	Aurélie PAINDAVOINE
CA Pays de Meaux	Caroline JAROSEZK
CG 77	Judith MALLET
CG77	Christian DESMIER
CG77	Cathy DENIMAL
Chambre agriculture 77	Christophe SOTTEAU
Chambre agriculture 77	Olivier BARNAY
Chambre agriculture 77	Marie SAUSSEREAU
Codérando 77	Philippe LOPEZ
CORIF	Colette HUOT-DAUBREMONT
CORIF	Yves DAVID
CRPF	Marc LAPORTE
DDT	Fabrice PRUVOST

DDT	Nathalie DURIEUX
DDT	Christine HACQUIN
DDT	Mathieu DOURTHE
DIREN	Olivier PATRIMONIO
DRIAAF	Michel ALDERBERT
FDC 77	Arnaud AUGÉ
FDP 77	Marie-Pierre PINON
GSM Italcementi Group	Olivier GABENS
IDFE 77	Mireille LOPEZ
Mairie Annet-sur-Marne	Christian MARCHANDEAU
Mairie Annet-sur-Marne	G�rard RAUSCENT
Mairie Chalifert	Laurent SIMON
Mairie Charmentray	Raymond BOVIO
Mairie Charmentray, agriculteur	Henri LENFANT
Mairie Congis-sur-Th�rouanne	Jean-Pierre LABOURDETTE
Mairie Congis-sur-Th�rouanne	Francis ELU
Mairie Dampmart	Didier LOISEAU
Mairie de Meaux	Patrice HENON
Mairie de Vignely	Jean-Claude MARCHAND
Mairie Isles-les-Meldeuses	Jean-Michel VAVASSEUR DESPERRIERS
Mairie Isles-les-Villenoy	Henri ORLOWSKI
Mairie Jablines	Jean-Michel BARAT
Mairie Lesches	Jean-Marie JACQUEMIN
Mairie Lesches	Patrick MOLLER
Mairie Luzancy	Patrick FORTIER
Mairie M�ry-sur-Marne	Bernard DESFERET
Mairie Pr�cy-sur-Marne	Christian DUBOIS
Mairie Trilbardou	Jacques DREVETON
Mairie Trilbardou	Rodolphe DAUVIN
ONCFS	Daniel SERRE
Ornithologue	Jean-Pierre DELAPRE
Ornithologue	Sylvain VINCENT
Ornithologue	Philippe PERSUY
Ornithologue	Guy JARRY
Ornithologue	St�phane CHAMBRIS
Ornithologue	Daniel COULON

Ornithologue	Maxime ZUCCA
Région IDF	Pierre JAGU
Région IDF	Rémi CLUSET
Région IDF	Marjorie REVEILLON-LESCURE
Région IDF	Monsieur THALGOT
Région IDF	Jérôme MAUNOURY
RTE	Arnaud RONDEAU
Sablères Capoulade	Jean CAPOULADE
Union en Faveur du Parc Naturel Régional Brie et Morin	Pierre DOERLER
VEOLIA	Bernard LAFEVE

Annexe 15 : Projet d'extension de la ZPS

1. PROPOSITIONS DE MODIFICATION DES LIMITES ADMINISTRATIVES DE LA ZPS

La demande initiale de classement en ZPS intégrait deux zones qui n'ont finalement pas été reprises : les terrasses alluviales de Vignely et les carrières de Changis-sur-Marne. À la demande de l'Agence des espaces verts, Écosphère a effectué plusieurs visites entre l'automne 2008 et l'été 2009 sur ces mêmes sites. L'objectif était d'évaluer leur intérêt avifaunistique et notamment si les espèces jugées prioritaires (nicheurs de l'annexe 1 de la directive Oiseaux) pourraient globalement bénéficier d'une extension du périmètre de la ZPS sur ces deux zones.

Au bilan, il s'avère pertinent de revoir la délimitation du périmètre de la ZPS sur trois secteurs afin d'inclure plusieurs sites et milieux clés. Pour la conservation de l'Œdicnème criard, la prise en compte de ces habitats pourrait être cruciale.

1.1 Site de Vignely

Il s'agit ici de grandes cultures et d'anciennes carrières implantées sur les hautes terrasses alluviales de la Marne. Sur le territoire de la commune, le noyau de la ZPS se localise actuellement sur une petite partie d'une carrière en exploitation dont le plan de réaménagement prévoit une remise en culture. L'intérêt de ce noyau est faible au regard des autres noyaux de la ZPS : aucune espèce à enjeu n'y a été répertoriée. Il existe toutefois des possibilités de colonisation à court terme par le Blongios nain (observation en 2009 d'un juvénile volant) et par la Gorgebleue à miroir (reproduction probable en 2007 et 2008 en limite de la ZPS).

Or l'intérêt principal du site de Vignely n'a pas été pris en compte dans la délimitation de la ZPS : il s'agit du principal regroupement postnuptial d'Œdicnèmes criards de la vallée de la Marne. Les observations réalisées en 2008 montrent que les oiseaux, dont les effectifs dépassent normalement la cinquantaine, se déplacent quotidiennement sur au moins deux types d'habitats : les cultures (céréales moissonnées et labours) et les friches de recolonisation de carrières. Ces mouvements se réalisent en fonction de l'heure (rythme d'activité de l'espèce) ou des dérangements. En fonction de l'assolement, il est probable que les oiseaux modifient leur territoire vital d'une année sur l'autre. La carte ci-après intègre l'ensemble des habitats susceptibles d'être utilisés par les Œdicnèmes à l'automne.

Un tel site de regroupement possède un intérêt très élevé pour l'espèce. Sa localisation dépend à la fois d'une tradition instaurée par les premiers individus, des potentialités alimentaires du secteur, de sa facilité d'accès (distance aux sites de nid) et de sa tranquillité. **Les actions de gestion conservatoire entreprises au sein de la ZPS pour les Œdicnèmes nicheurs peuvent s'avérer sans effet si les regroupements postnuptiaux ne sont pas pris en compte.**

Au regard des enjeux écologiques, il apparaît donc cohérent de revoir le tracé de la ZPS et d'y intégrer les extensions proposées dans la carte ci-dessous.

Le second site de regroupement de la vallée de la Marne se situe en boucle d'Armentières (communes de Tancrou et Isles-les-Meldeuse), non loin du centre d'enfouissement des déchets (v. ci-après).

1.2 Site de Changis-sur-Marne

Il s'agit d'une carrière en exploitation dont une partie a été réaménagée. Un plan d'eau aux berges en pente douce occupe la zone centrale. Un îlot a été constitué à l'attention des Sternes pierregarins et une jeune saulaie s'étant développée côté est pendant l'exploitation est maintenant inondée. Sur le pourtour du plan d'eau, l'exploitation encore en cours perturbe régulièrement les sols et crée des points d'eau temporaires. Une prairie occupe les pentes nord du plan d'eau tandis que de nombreux secteurs sont enrichis. De l'autre côté de la voie ferrée qui délimite le site par le nord, une série d'autres plans d'eau réaménagés ou en cours d'exploitation hébergent notamment une colonie de Mouettes rieuses et mélanocéphales.

Le principal intérêt du site étudié est la reproduction de plusieurs espèces jugées prioritaires dans la ZPS (nicheurs en annexe 1 de la directive Oiseaux). On note ainsi 2 ou 3 couples d'Œdicnème criard (12 sur la ZPS en 2009), 2 de Gorgebleue à miroir (10 sur la ZPS) et 10 de Sterne pierregarin (13 dans la ZPS). Pour ces deux dernières, la fusion de la ZPS avec le site de Changis représenterait la quasi-totalité des nicheurs connus de la vallée de la Marne. Les potentialités de colonisation par la Mouette mélanocéphale sont importantes, l'îlot

étant récent, de taille suffisante, et la Mouette rieuse étant d'ores et déjà installée. La carrière étant encore en activité, les potentialités de gestion en faveur des espèces de la directive sont bien plus élevées que sur les anciennes carrières, où les coûts de restauration peuvent être plus importants.

D'autres espèces d'intérêt patrimonial sont présentes, telles que le Fuligule morillon parmi les nicheuses et la Bécassine des marais parmi les hivernantes. Il s'agit d'espèces déterminantes pour la création de ZNIEFF en Île-de-France.



Site de Changis-sur-Marne (cliché L. Spanneut). L'îlot est occupé en 2009 par 10 couples de Sternes pierregarins mais offre des potentialités supérieures. La jeune saulaie sur berge héberge la Gorgebleue à miroir.

Au bilan, **une extension de la ZPS au site de Changis-sur-Marne présente les atouts suivants :**

- **larges possibilités d'intervention** pour la conservation de plusieurs espèces prioritaires : Sterne pierregarin, Mouette mélanocéphale, Œdicnème, Gorgebleue, Pie-grièche écorcheur ;
- intégration d'un **site de nidification potentiellement important pour la Sterne pierregarin**, espèce à fort enjeu et à faible effectif sur la ZPS ;
- intégration d'un **site de reproduction supplémentaire pour l'Œdicnème et la Gorgebleue ;**
- augmentation des superficies d'habitats favorables dans l'ensemble des noyaux centraux. Le site de Changis est géographiquement associé aux noyaux de Congis et d'Armentières. Ce dernier ne bénéficie pas de fortes possibilités de restauration, étant majoritairement constitué de plans d'eau anciens. Par contre, Congis et Changis sont suffisamment proches pour qu'on puisse envisager une gestion par rajeunissement et entretien d'habitats pionniers, en alternance sur les deux sites. L'ensemble central de Congis/Armentières ne bénéficie pas de l'existence d'une grande carrière encore en exploitation, au contraire des ensembles est (carrière de Luzancy) et ouest (carrière de Trilbardou). L'activité des Sablières Capoulade maintient toutefois des sols perturbés sur certains terrains.

Au regard des enjeux écologiques, il apparaît donc cohérent de revoir le tracé de la ZPS pour y intégrer le site de Changis-sur-Marne (carte ci-dessous).



Site de Changis-sur-Marne (cliché L. Spanneut), vue partielle des habitats pionniers occupés par l'Œdicnème criard. Au moins 2 couples sont nicheurs dans la carrière.

1.3 Site d'Isles-les-Meldeuse / Tancrou

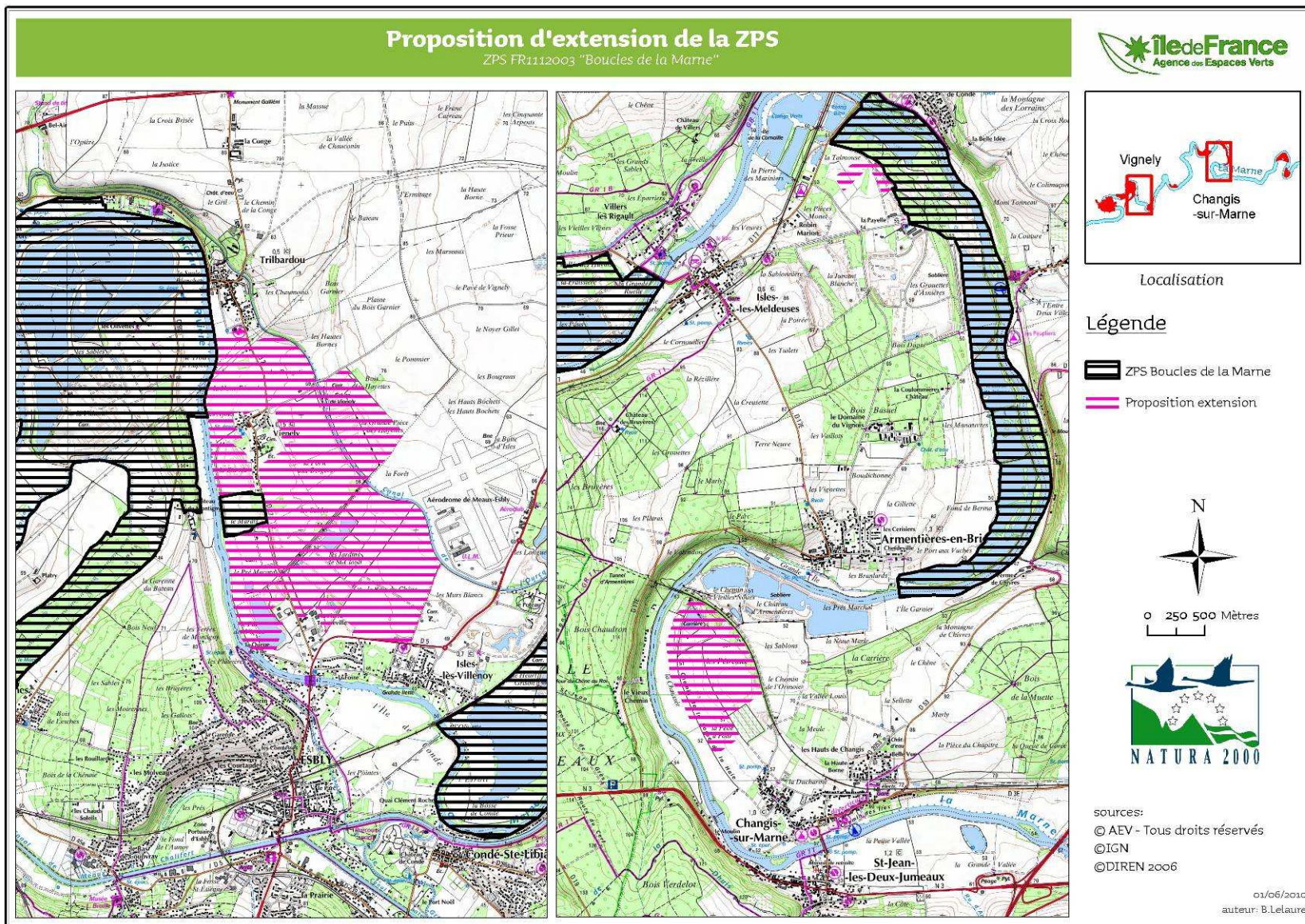
Il s'agit du second site de regroupement postnuptial d'Œdicnèmes criards, découvert en octobre 2009. Bien que le domaine vital de ces oiseaux n'ait pas pu être étudié, on notera les éléments suivants :

- tous les oiseaux étaient rassemblés dans une friche récemment labourée, incluse dans le périmètre de la ZPS mais en limite ouest ;
- la zone est sur le site industriel du centre d'enfouissement des déchets géré par la Société Capoulade ;
- les parcelles attenantes comprennent des plans d'eau et leurs berges (faiblement enrichies), des jeunes plantations de Robiniers, de jeunes boisements rudéraux, des friches pionnières sur sols perturbés et des bâtiments ;
- le site est parfaitement tranquille pour l'Œdicnème, étant fermé quotidiennement à partir de 17 h. De nombreux engins circulent en journée à proximité immédiate de la parcelle concernée mais aucun ne s'y arrête.

Selon toute vraisemblance, ce regroupement existe depuis de nombreuses années. Les oiseaux se déplacent sans aucun doute d'une année sur l'autre en fonction des opportunités liées au travail des sols. Il est par ailleurs probable qu'ils se dispersent en soirée sur des zones d'alimentation proches telles que cultures, friches et pelouses pionnières.

Dans la boucle d'Armentières, la ZPS intègre un vaste ensemble de plans d'eau anciens dont l'intérêt est très limité pour l'avifaune. Le seul secteur remarquable se rapporte à la zone de nidification et de stationnement automnal d'Œdicnèmes. La prise en compte du regroupement postnuptial doit inciter à élargir les limites du site Natura 2000 aux espaces pionniers proches et à ceux susceptibles de devenir favorables (après consultation de la société Capoulade sur le devenir des sols).

Au regard des enjeux écologiques, il apparaît donc cohérent de revoir le tracé de la ZPS et d'y intégrer les extensions proposées dans la carte ci-après.



Annexe 16 : Plaquette Natura 2000



Un patrimoine naturel d'exception...



Blongios nain

Mouette mélanocéphale

Oedicnème criard

De son entrée dans le département de la Seine-et-Marne jusqu'à sa confluence avec la Seine, la Marne décrit tout au long de son cheminement plusieurs boucles, propices à la présence d'une multitude d'espèces d'oiseaux.

L'eau est l'élément majeur. Elle structure le paysage : la rivière tout d'abord, mais aussi les marais, étangs, roseaux et marais qui sont des milieux favorables à l'accueil de nombreuses espèces d'oiseaux aquatiques. Par exemple, le Blongios nain, le plus petit des hérons européens, peut y être observé. Son chant est étonnant ; on peut le confondre avec l'abolement lointain d'un chien. Moins connue que son homologue le Rouge-gorge, et pourtant tout aussi belle, la Gorgebleue porte bien son nom ! Espèce rare en Île de-

France, il le apprécie particulièrement les zones broussailleuses au bord de l'eau et les roseaux.

La Mouette mélanocéphale a également élu domicile sur le territoire. Elle se distingue de la Mouette rieuse par son bec rouge vif. On rencontre aussi sur le site plusieurs espèces d'échasseurs, dont le Chevalier cul-blanc.

Affectionnant particulièrement les zones sèches dénudées (pelouses calcaires, terres agricoles...), l'Oedicnème criard, plus communément appelé « Coulis de terre », se reproduit dans les boucles de la Marne. En déclin en Europe et très rare en Île-de-France, il fait l'objet d'une attention particulière.

Au total, sur environ 300 espèces d'oiseaux recensées, plus d'un quart sont considérées comme rares ou vulnérables.

reconnu au niveau européen.

Chenopier-cullin



Le site des boucles de la Marne a été intégré au **réseau européen Natura 2000**. Ce dernier regroupe les espaces naturels identifiés pour la qualité, la rareté ou la fragilité des espèces animales et végétales qui y vivent. Il a pour objectif de préserver la diversité biologique, tout en valorisant le territoire.

Il ne s'agit pas de faire un sanctuaire de la nature mais au contraire de mettre en œuvre, en partenariat avec les acteurs locaux, des actions (contrats et chartes) visant à concilier les exigences écologiques des espèces avec les activités économiques, sociales et culturelles. Ces sites sont régis par deux directives européennes (directives « Oiseaux » et « Habitats »).

Compere-bleue



Aujourd'hui on compte :

- 26 000 sites Natura 2000 en Europe soit 20% du territoire ;
- 1700 sites en France couvrant 12% du pays ;
- 34 sites en Ile-de-France représentant 8% de la surface de la région.

Un territoire qui vous appartient.

Vous êtes propriétaire ou exploitant d'une parcelle située dans le périmètre Natura 2000 (voir carte), vous avez envie d'agir pour votre environnement :

Vous pouvez adhérer à la charte et signer des contrats de gestion.

Comment le programme NATURA 2000 va-t-il être mis en œuvre sur votre territoire?



« La protection de la nature et le développement durable font enfin partie des préoccupations de chacun. Dans ce domaine, le site des Boucles de la Marne mérite une attention particulière. Mais rien ne sera possible sans le concours de tous les acteurs. C'est pourquoi je m'attacherai, en tant que présidente du Comité de pilotage, à ce que chacun d'entre vous puisse participer et s'exprimer sur l'élaboration du document d'objectifs (DOCOB) dans lequel seront listées les mesures à mettre en œuvre pour assurer un développement durable de ce territoire. »

Geneviève Wortham, présidente du Comité de pilotage

Une démarche locale de concertation

Un comité de pilotage (COPIL) a été créé en avril 2007 par arrêté préfectoral. Les élus qui le composent ont confié sa présidence à Madame Geneviève Wortham, conseillère régionale.

Chargé de la conduite du projet, il regroupe les représentants des collectivités territoriales, des services de l'Etat et des établissements publics concernés ; des socioprofessionnels, des usagers du territoire (associations) et des experts scientifiques.

Un document de référence : le document d'objectifs (DOCOB)

Le document d'objectifs comprend un état des lieux du patrimoine naturel et des activités socio-économiques du territoire. Il définit pour le site les orientations de gestion, leurs modalités de mise en œuvre et les moyens financiers pour préserver les milieux naturels tout en maintenant les activités socio-économiques. L'Agence des espaces verts de la Région d'Île-de-France a été désignée par le comité de pilotage comme « opérateur local » pour assurer la gestion administrative et technique de ce projet.





Natura 2000... pas à pas... avec VOUS

1

ETAT DES LIEUX

Un inventaire du patrimoine naturel et le descriptif des activités humaines sont réalisés.

2

ANALYSE

À la lumière de ce diagnostic, les enjeux écologiques et économiques sont croisés de façon à identifier les espèces prioritaires d'oiseaux à protéger.

3

ELABORATION DE CONTRATS DE GESTION ET D'UNE CHARTE

Après concertation, une liste d'actions permettant de concilier les activités humaines et les exigences écologiques des espèces est proposée.

4

RÉDACTION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

Après validation par le COPIL, le DOCOB est approuvé par le préfet.

5

PROMOTION DE LA CHARTE ET CONTRACTUALISATION

Les propriétaires et exploitants peuvent s'engager en adhérant à la charte ou en signant les contrats.

La charte Natura 2000

L'adhésion à cette charte marque l'engagement individuel aux objectifs de gestion décrits dans le DOCOB, c'est-à-dire à des pratiques favorables à l'environnement

et faciles à mettre en œuvre.

Quelle contrepartie ? une exonération de la taxe sur le foncier non bâti.

Quelle durée ? 5 ou 10 ans.

Les contrats Natura 2000

Basés sur les mesures de gestion préconisées par le DOCOB, ces contrats comprennent une liste d'actions visant à préserver le patrimoine naturel du site. Pour les agriculteurs, ils entrent dans le cadre des Mesures Agri-environnementales (MAE).

Quelle contrepartie ? une exonération de la taxe sur le foncier non bâti, ainsi qu'une rémunération pour les travaux d'entretien effectués. Les contrats sont cofinancés par l'Etat et l'Europe.

Quelle durée ? 5 ans.

Annexe 17 : Panneaux Natura 2000

Format : 2 mètres sur 70 cm







Le site Natura 2000 en Île-de-France

Qu'est-ce que Natura 2000 ?

Le réseau Natura 2000 regroupe en Europe les espaces naturels identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces animales ou végétales qui y vivent. Il a pour objectif de préserver la **BIODIVERSITÉ** tout en valorisant le territoire. Il est régi par deux directives européennes, la directive « Oiseaux » et la directive « Habitats ».

Natura 2000 en chiffres :

- 20% du territoire européen
- 12% de la France soit plus de 8000 communes concernées
- 31 sites en Île-de-France soit 8% de la surface régionale

Les boucles de la Marne, une zone stratégique pour l'accueil de nombreuses espèces d'oiseaux

La vallée de la Marne a été inscrite dans le réseau Natura 2000 en raison de la richesse de son environnement. Elle joue un rôle écologique essentiel : zone de reproduction, zone d'hivernage et halte migratoire. Au total plus de 200 espèces d'oiseaux y ont été recensées, dont certaines deviennent rares en Europe et que le programme Natura 2000 vise à protéger.



Aux pieds des hérisons émergents, le limon et les rochers dans les marais.



D'habitudes montées, se plaît en eau stagnante, se reproduit sur le lit.



Le large bec spécialisé pour se nourrir d'insectes au bord de l'eau.

**NATURA 2000,
LES HOMMES S'ENGAGENT
POUR LA BIODIVERSITÉ**








Les boucles de la Marne, une mosaïque d'activités et de paysages



Carte du périmètre Natura 2000

Des paysages variés

Grâce à l'interaction entre l'homme et son environnement, la vallée de la Marne se caractérise par des paysages variés où l'eau est l'élément majeur.



Au cœur de la vallée, les activités économiques et de loisirs se côtoient

Les activités humaines structurent le paysage : agriculture, carrières, exploitations forestières, activités nautiques, randonnée, chasse, pêche, observation de la nature,...

Dans le cadre du contrat de pilotage, chaque acteur peut participer au projet Natura 2000.



Carrière de granulats -
route de Lusigny



Paysage agricole -
route de Méry-sur-Marne



Site récréatif de pêche et de
loisirs de Joinville-le-Pont

**NATURA 2000,
UN ATOUT DE
DEVELOPPEMENT LOCAL**





Natura 2000 : une démarche novatrice

Le comité de pilotage, un organe privilégié d'échange et de concertation

Créé en avril 2007, un comité de pilotage a été constitué pour mener le projet. Sa présidence a été confiée à la Région Île-de-France représentée par Geneviève Wartham, conseillère régionale.

Le comité de pilotage regroupe :

- les représentants des collectivités territoriales concernées,
- les socio-professionnels (agriculteurs, chasseurs,...)
- les associations,
- les services de l'Etat et les établissements publics,
- les experts scientifiques.



L'Agence des espaces verts de la Région Île-de-France (AEV) maître d'œuvre œuvre du projet

En appui au comité de pilotage, l'AEV a pour mission d'assurer la gestion administrative et technique du projet.

Un document-cadre pour un projet de territoire :

Appelé document d'objectif (DOO), il comprend un état des lieux du patrimoine naturel et des activités socio-économiques du territoire. Il définit les orientations de gestion favorables à la conservation des espèces et leurs modalités de mise en œuvre.

Concrètement, comment s'engager ?

Les deux principes de la démarche sont le **volontariat** et la **contractualisation**.

Propriétaires, agriculteurs, forestiers, collectifs territoriaux, associations... Chacun peut agir !

Toutefois, personne, physique ou morale, publique ou privée, peut prétendre à la signature d'un contrat ou de la charte Natura 2000.



Campement d'un trou en forêt régionale de la Vallée

Les contrats et la charte Natura 2000

Ils marquent l'engagement individuel aux objectifs de gestion définis dans le DOO.

Sur la base unique du volontariat, le contrat est envisagé par des actions concrètes et respectueuses de l'environnement en contrepartie de rémunérations ou d'avantages fiscaux.

- entretien ou réhabilitation de mares
- travaux de débroussaillage
- lutte contre les espèces invasives
- entretien des haies
- sensibilisation du grand public

Des informations complémentaires sur NATURA 2000 ?
www.aev-iledefrance.fr

**NATURA 2000,
UN PARTENARIAT
HOMME-NATURE**



Annexe 18 : lettre Natura 2000



Lettre
d'informations
Octobre
2009

Mise en œuvre du programme Natura 2000 sur les boucles de la Marne

C'est avec grand plaisir que j'inaugure cette première lettre d'informations sur le projet Natura 2000.

Initiée par l'Agence des espaces verts, elle constitue, après la plaquette de présentation et l'exposition itinérante, un outil de communication interne à notre comité, nous permettant de suivre au plus près l'avancement du projet.

Que chacun de nous soit informé de l'avancée du travail entre nos réunions parfois espacées dans le temps, tel est l'objectif de cette publication. Vous y trouverez : un point sur le travail en cours, des descriptifs d'oiseaux se reproduisant sur le territoire de vos communes, des interviews d'acteurs du territoire, un carnet de rendez-vous, et également quelques notions générales (définition de termes techniques, législation, chiffres, statistiques....) sur le réseau européen Natura 2000.

A chacun de nous de s'emparer de cette lettre et de l'enrichir ; elle est également là pour permettre aux membres du COPIL de s'exprimer ! Dans cette attente, il ne me reste plus qu'à vous souhaiter une bonne lecture !

Geneviève Wortham, présidente du comité de pilotage.
Conseillère régionale.



L'AEV, pilote du projet Natura 2000 : pour un partenariat homme-nature

Interview de Olivier Thomas – Président de l'AEV



Natura 2000 est l'affaire de tous !

Avec la constitution du réseau Natura 2000, l'Europe s'est lancée dans la réalisation d'un ambitieux réseau de sites écologiques dont les deux objectifs sont : préserver la diversité biologique et valoriser le patrimoine naturel de nos territoires. De par la diversité de ses paysages et la richesse de la faune et de la flore qu'elle abrite, l'Île-de-France joue un rôle important dans la construction de ce réseau européen. C'est pour cela que l'AEV a été choisie comme pilote Natura 2000 sur 2 sites en Île-de-France : le site des boucles de

Moisson, de Guernes et de la forêt de Rosny dans les Yvelines ; et celui des boucles de la Marne en Seine-et-Marne.

Ces territoires exceptionnels participent du grand réseau européen et représentent un véritable enjeu de développement durable pour des territoires ruraux remarquables en ce qu'ils permettent de concilier sauvegarde de la biodiversité et maintien des activités humaines dans le cadre d'une réflexion locale animée par tous les acteurs concernés par la vie du site : élus locaux, propriétaires, agriculteurs, usagers, ... Alors, oui, Natura 2000 est l'affaire de tous !

Natura 2000 sur votre territoire en deux clics :
www.aev-iledefrance.fr (rubrique « accès professionnel »)

Où en sommes-nous ?



Depuis la première réunion du comité de pilotage en mairie de Congis-sur-Thérouanne le 3 juillet 2008, beaucoup de travail a été réalisé : d'abord le diagnostic des activités socio-économiques, présenté le 10 mars 2009 à la base de loisirs de Jablines-Annet ; puis, le diagnostic écologique, sur la base des inventaires ornithologiques. Ce dernier a été réalisé par le bureau d'études Écosphère, au printemps et durant

tout l'été, saison propice à l'observation de l'avifaune.

L'objectif de cette seconde phase d'étude était de :

- recenser les espèces nicheuses de la ZPS notamment celles classées à l'annexe 1 de la directive Oiseaux ;
- localiser les espèces et cartographier leurs habitats ;
- évaluer l'état de conservation de ces habitats.

Le croisement des deux diagnostics aboutira à l'élaboration de mesures de gestion appropriées pour le territoire, et constituera ainsi le chapitre final du DOCOB (document d'objectifs...).

Benoît LELAURE, chargé de mission Natura 2000 à l'Agence des espaces verts



La technique de « la repasse »

Lors des inventaires ornithologiques, pour gagner du temps, la technique de la repasse a été utilisée. Elle correspond à la diffusion du chant de l'oiseau. Si celui-ci est présent, il se manifeste en chantant pendant qu'un intrus cherche à lui subtiliser son territoire.

Le DOCOB : procédure de validation



Quel enjeu pour la protection des oiseaux ? Réponse de la DIREN

Olivier Patrimoine, chargé de mission Nature à la DIREN Île-de-France : « Le réseau Natura 2000 en Île-de-France est constitué de 35 sites (dont 1 s'étend également en Picardie) : 25 sites ont été proposés au titre de la directive Habitats et 10 sites au titre de la directive Oiseaux. Ce réseau couvre 96 685 hectares soit 8 % de la superficie de la région (réparti sur 285 communes), ce qui est loin d'être négligeable en terme d'aménagement du territoire quand on connaît la proportion de milieux artificialisés en Île-de-France.

La Zone de Protection Spéciale des boucles de la Marne abrite une avifaune remarquable à l'échelle de la région illustrée notamment par la présence d'oiseaux très rares en Île-de-France comme le Blongios nain (5/7 couples) et la Gorge bleue (9/11 couples). Ces oiseaux caractéristiques des zones humides trouvent dans les boucles des milieux favorables à leur installation : roselières, saulaies inondées, etc... Une gestion adaptée des habitats naturels de ces espèces devrait permettre de maintenir leurs effectifs voire de les renforcer et de contribuer ainsi à la préservation de ce patrimoine naturel européen. »



Gorge-bleue

Natura 2000 sur votre territoire en deux clics :
www.aev-iledefrance.fr (rubrique « accès professionnel »)

Zoom sur... le Blongios nain

On a beaucoup parlé de l'Œdicnème criard, espèce emblématique de Natura 2000 en Île-de-France. Mais d'autres espèces méritent aussi qu'on leur prête attention !

Le **Blongios nain** est le plus petit des hérons européens, il mesure moins de 40 cm de haut et pèse seulement 150 grammes. Le Blongios nain niche dans toute l'Europe méridionale et moyenne. Du nord au sud, on le retrouve de la Hollande à l'Égypte, et d'est en ouest de la région du Cachemire au Maroc. Bien que vivant dans les roselières où il niche et se nourrit de petits poissons, amphibiens et insectes, il reste facilement observable au printemps lorsqu'il patrouille d'un vol très souple au dessus de la végétation. Sa présence est également révélée par son chant. Au crépuscule, il émet un son voilé étrange qui ressemble à l'aboïement lointain et mystérieux d'un chien. Très habile pour grimper le long des tiges de roseaux, il chasse à l'affût. S'il se sent en danger, il devient immobile comme un piquet et est alors très difficile à repérer.

Le passage du « relais » (lorsque le mâle prend la place de la femelle pour couvrir les œufs) donne lieu à des cérémonies particulières : à l'approche du partenaire, l'oiseau qui couve relève la tête et

ouvre largement le bec dont la base rougit aussitôt. L'arrivant répond par le même comportement. En France, le Blongios est un visiteur d'été, il arrive au mois de mai et repart en septembre. L'espèce est en forte régression dans toute l'Europe ; on estime la population européenne entre 40 000 et 100 000 couples (Sources Rocamora, G. & Yeatman-Berthelot, D). La France, pour sa part, ne compterait que 300 couples nicheurs dont 5 à 7 couples au sein du site Natura 2000 des boucles de la Marne !



*Blongios nain

© ADIV/LEW



© ADIV/LEW

*Plans d'eau à Trilbardou

Parole à... Jacques Drevet, maire de Trilbardou

Votre commune est concernée par Natura 2000, comment la mairie perçoit-elle ce classement ?

La commune de Trilbardou est à cheval sur la Marne, une partie significative du territoire communal est située à l'intérieur de la boucle et c'est cette partie qui fait l'objet du classement Natura 2000. La boucle est depuis longtemps exploitée par les carrières pour ses ressources en sables et graviers. La fin du gisement approche et la commune se questionne sur les avenues à donner à ce méandre. Notre objectif est résolument de garder cet espace naturel et d'en faire un lieu dédié à la nature. Natura 2000 va dans ce sens, par conséquent nous sommes favorables à la mise en place de ce programme européen.

Quels sont les projets de la commune sur la boucle ?

La commune ne peut pas agir directement car nous disposons de peu de financements et nous ne sommes pas propriétaire, mais nous appuierons les porteurs de projets qui souhaiteront s'investir sur cette zone. Et le travail a déjà commencé ! En effet, depuis l'an dernier le conseil général de Seine-et-Marne a acquis, dans le cadre de sa politique des espaces naturels sensibles, les étangs du lieu dit les Olivettes avec la volonté de mettre en valeur le patrimoine naturel. D'autre part, des projets de développement de tourisme vert lié à l'activité équestre sont également à l'étude : il s'agit d'aménagements doux qui permettront de faire vivre le territoire tout en préservant l'environnement. C'est une façon aussi de préparer « l'après carrière », transition peu évidente qu'il est indispensable de prendre en considération très en amont. Si les fonds Natura 2000 peuvent aider à la réalisation de ces projets cela me semble très positif.

Au final, si la commune, au sein de la CAPM (Communauté d'agglomération du Pays de Meaux) mais aussi à une plus large échelle, peut être reconnue comme une commune où l'environnement est préservé et de qualité, alors cela sera favorable pour notre image et permettra d'attirer de nouveaux habitants.

Natura 2000 sur votre territoire en deux clics :
www.aev-iledefrance.fr (rubrique « accès professionnel »)

Jean-Pierre Liard, agriculteur sur la commune de Jablines



Jablines, terres agricoles

Pouvez-vous nous décrire en quelques mots votre exploitation ?

J'ai repris l'exploitation de mes parents et j'exploite aujourd'hui une surface de 130 hectares sur laquelle je cultive principalement du blé, du maïs et du colza. Mes parcelles se trouvent autour du village de Jablines sur les bords de Marne et sur le plateau. A côté de mon activité d'agriculteur sur ma ferme, je réalise également des travaux de terrassement et espaces verts ainsi que la récolte et la vente de paille pour deux centres équestres.

Sur les 130 hectares de votre exploitation, un tiers est compris dans le périmètre Natura 2000, comment percevez-vous ce classement ?

La réglementation autour de l'environnement devient de plus en plus présente en agriculture. Avec la conditionnalité des aides, l'Europe nous impose déjà beaucoup de changements. C'est le cas notamment des bandes enherbées qu'il faut obligatoirement mettre en place le long des cours d'eau.

Ce classement en zone Natura 2000 est une façon de mettre l'accent sur la protection de la biodiversité. En tant qu'agriculteur, je ne suis pas contre cette démarche, je pense même qu'elle peut permettre aux agriculteurs de reconquérir une image positive auprès de la société si nous nous impliquons suffisamment. Mais il est néanmoins indispensable que la réglementation ne devienne pas un frein à la production agricole et que d'autre part les activités de chasse puissent continuer à s'exercer normalement. La régulation du gibier est en effet indispensable pour limiter les dégâts sur les cultures.

Le classement Natura 2000 offre la possibilité de mettre en place sur votre exploitation des mesures agro-environnementales. Pensez-vous y participer ?

Je n'exclus pas cette possibilité, mais j'attends d'en savoir plus sur ces fameuses mesures. De mon côté, sans aucun financement, j'agis déjà en faveur de l'environnement. En effet, en collaboration avec la société de chasse, j'implante chaque année des cultures intermédiaires afin de favoriser le gibier de plaine. Si Natura 2000 permet de financer ce type de pratiques, alors peut-être que j'y participerai.

Natura 2000 en quelques chiffres

26 000 sites Natura 2000 en Europe
soit 20 % du territoire

1700 sites en France couvrant 12 % du pays ;
soit **8 372** communes (ayant plus de 5% de leur territoire en Natura 2000) représentant au total une population de **plus de 14 millions** d'habitants

35 sites en Île-de-France représentant 6 % de la surface de la région.

À noter dans vos agendas...

Sur réservation : mise à disposition de l'exposition « Natura 2000 » réalisée par l'Agence des espaces verts de la Région Île-de-France. Contact : bielaure@aev-iledefrance.fr

Et toute l'année... : des animations nature gratuites proposées par l'AEV sur plus d'une vingtaine de propriétés régionales, pour faire découvrir aux franciliens une nature riche et insoupçonnée situées aux portes de chez eux... Au programme : reconnaissance des empreintes animales, land'art, tête à tête avec les insectes, récolte de miel, identification des plantes, jeux de pistes, balades contées au clair de lune, observation de chauve-souris, ramassage de champignons et dégustation de fruits des bois... Calendrier téléchargeable sur www.aev-iledefrance.fr.



îledeFrance

Natura 2000 sur votre territoire en deux clics : www.aev-iledefrance.fr (rubrique « accès professionnel »)

Annexe 19 : Revue de presse

LUZANCY

Réunion publique sur les espaces verts

Une réunion à l'initiative de de l'Agence des espaces verts de la Région Ile-de-France se tiendra le 2 juillet.

Concilier les exigences écologiques des espèces avec les activités économiques, sociales et culturelles : tel est l'objectif de Natura 2000, réseau européen qui protège les espaces naturels pour leur qualité, leur rareté ou la fragilité des espèces qu'ils abritent.

Pour ce faire, ce réseau compte sur des actions en partenariat avec les acteurs locaux. Sur le territoire des Boucles de la Marne, il faut en priorité protéger les oiseaux. La réunion publique qui se tiendra jeudi 2 juillet à 20 h 00 à la salle du foyer rural de Luzancy aura pour but d'expliquer aux habitants de Luzancy, Méry-sur-Marne, Ste Aulde et Chamigny la démarche que l'Agence des espaces verts

mène précisément dans les boucles de la Marne.

Un comité de pilotage est chargé de la conduite du projet, en lien avec l'Agence des espaces verts de la Région Ile-de-France. Il s'agit d'élaborer un « document d'objectifs » visant, après état des lieux, à définir des orientations de gestion pour préserver les milieux naturels tout en maintenant les activités socio-économiques.

Les propriétaires ou exploitants de parcelles peuvent adhérer à la charte Natura 2000 et/ou signer des contrats de gestion Natura 2000.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur : www.aev-iledefrance.fr

La Mame – Mercredi 1er juillet 2009

Luzancy

Boucles de la Marne et Natura 2000

Plus de 60 oiseaux à sauvegarder

La charte Natura 2000 sera soumise à l'approbation du préfet en mars 2010. Sa présentation a été faite jeudi aux habitants.

Jeudi soir, les habitants de Luzancy, Sainte-Aulde, Méry-sur-Marne et Chamigny ont participé à une réunion d'information organisée par l'Agence des espaces verts de la région Île-de-France avec la participation du centre ornithologique de la région, à la salle du foyer rural, sur la protection de l'environnement dans les boucles de la Marne dans le cadre du programme Natura 2000. Une soixantaine de personnes ont assisté à cette réunion en présence de Geneviève Wortham, conseillère régionale, membre du syndicat mixte de la base de Jablines, qui préside le comité de pilotage créé en juillet 2007. « Nous sommes dans la fin de phase des diagnostics socio-économiques et biologiques », a-t-elle expliqué. Et d'indiquer « qu'une nouvelle réunion du comité de pilotage devrait suivre avec une étude technique de travail pour voir quelles mesures sont à mettre en œuvre. Nous sommes en phase avec le calendrier ». La charte Natura 2000 sera soumise à l'approbation du préfet en mars 2010.

Il a été notamment expliqué que les propriétaires ou exploitants de parcelles peuvent adhérer à la charte Natura 2000 ou signer des contrats de gestion. Ils bénéficieront en contrepartie d'une exonération de la taxe sur le foncier bâti et seront fi-



Une soixantaine d'habitants des communes de Luzancy, Méry-sur-Marne, Sainte-Aulde et Chamigny.

nancés pour les travaux d'entretien effectués.

"Cette réunion réveille les gens !"

Jean-Pierre Lepetit, président de l'Asepad de Doue estime qu'une telle « réunion réveille les gens. » Satisfait, il a retenu « que tout le monde était attentif aux enjeux ».

Sur le territoire des Boucles de la Marne, l'objectif est d'abord de protéger les oiseaux aquatiques, « parce qu'ils constituent une zone géographique pour la protection des habitants nécessaire à la reproduction et à la survie d'espèces d'oiseaux menacées à l'échelle européenne ».

Pêcheurs, chasseurs, naturalistes sont donc les premiers concernés pour mettre en œuvre ce programme. Au total sur environ 200 espèces d'oiseaux recensées, plus d'un quart sont considérées

comme rares ou vulnérables. Comme le souligne, Jean-Pierre Lepetit, de Doue « des sujets qu'il faut quand même suivre ».

GÉRARD ROGER

Méandres de la Marne Les oiseaux sont protégés!

► Une soixantaine d'oiseaux est protégée. Parmi ceux-ci on peut retenir, par exemple, dans un patrimoine paysager riche, la linotte mélodieuse, le martin-pêcheur d'Europe, le pinson des arbres, le loriot d'Europe ou le chardonneret élégant. Des oiseaux familiers que l'on aperçoit dans les méandres de la Marne. « Nous avons justement voulu présenter, jeudi soir, les oiseaux emblématiques de la Marne » indique Geneviève Wortham, présidente du comité de pilotage. Et de citer pour conclure l'oeicléle criard plus communément appelé le héron.



PORTRAIT **MÉTIER**

Benoît Lelaure

Charge de mission Natura 2000
à l'Agence des espaces verts de la région Ile-de-France

Naturellement engagé

« **N**ous venons de terminer le diagnostic écologique et économique des sites, explique Benoît Lelaure, chargé de mission Natura 2000 à l'Agence des espaces verts. Suivra l'élaboration du plan de gestion, et, en 2010, la mise en œuvre ! » Son enthousiasme pour preuve : depuis un an, Benoît Lelaure travaille à la préservation de la biodiversité sur les terres agricoles d'Ile-de-France. Un travail sur mesure pour ce fils d'agriculteur et passionné d'ornithologie.

UNE PASSION, LE TERRAIN

Première tâche : établir un diagnostic environnemental pour définir les enjeux de préservation de la zone. Un travail confié à un bureau d'études mais auquel Benoît Lelaure ne peut s'empêcher de participer. « Cela me permet d'être en prise directe avec les enjeux de conservation, explique-t-il. De plus, mes connaissances en ornithologie contribuent à la réalisation du diagnostic. » Observation, identification, comptage... un véritable labeur pour certains, un « travail en plein air » pour lui. Ensuite vient la rédaction du plan de gestion, qui liste et définit les mesures à mettre en place pour

VOLONTAIRE. Son périmètre d'action, les sites Natura 2000 d'Ile-de-France. Sa mission : préserver la biodiversité sur les espaces naturels et agricoles. Son approche : veiller à la pérennité de la démarche en s'assurant de la rentabilité économique des actions de préservation.

préserver la biodiversité. Encore une fois, le jeune homme reste au contact du terrain. « Il est indispensable que cette étape soit co-construite avec l'agriculteur si l'on veut s'assurer de la pérennité de la démarche », souligne-t-il. En toile de fond, il faut concevoir des mesures de conservation réalisables et économiquement viables, pour qu'elles soient durables.

METTRE EN AVANT LE GAIN FINANCIER

« Nous ne pouvons faire que des recommandations, explique Benoît Lelaure, Natura 2000 étant une démarche contractuelle et volontaire. Il faut donc qu'elles soient adaptées à l'activité agricole ! » Et qu'elles rapportent. C'est pourquoi, le jeune agronome met en avant le gain financier pour l'exploitant. « Le producteur est rémunéré, et parfois même

équipé, pour adapter ses pratiques aux enjeux environnementaux identifiés sur la zone », continue-t-il. Financées par l'Europe et l'État, les mesures agroenvironnementales (MAE), anciennement contrat d'agriculture durable (CAD) sont versées annuellement en fonction du nombre d'hectares engagé. Benoît Lelaure insiste : « C'est un gain financier qui peut être non négligeable et qui peut permettre à l'exploitant de compenser les pertes financières liées à la modulation des aides du premier pilier de la Pac ». Ses origines, sa passion, Benoît Lelaure met tous ses atouts au service de sa mission : préserver la biodiversité sur les espaces agricoles. Et sa formation ? Agronomie avec une spécialisation en élevage en milieu difficile... un atout pour les transports en commun en Ile-de-France !

Jean-Michel Talri

« Une version francilienne du conservatoire du littoral »

L'enseignement peut être trompeuse : l'Agence des espaces verts n'a pas pour vocation d'assurer l'entretien des pelouses et autres parcs de la capitale. Cet établissement public du Conseil régional d'Ile-de-France a pour mission de protéger les espaces naturels et agricoles souvent menacés par la poussée de l'urbanisation. « C'est un conservatoire du littoral, en version francilienne », résume Benoît Lelaure, chargé de mission Natura 2000 à l'Agence des espaces verts. Créée en 1976 et unique en France, l'agence agit pour maintenir une agriculture périurbaine et pour préserver la biodiversité en Ile-de-France. Pour cela, elle assure une veille foncière en partenariat avec la Safer*. Dans certaines zones à enjeux, périmètres de captages d'eau potable par exemple, elle peut être amenée à acheter les terrains puis à les louer aux agriculteurs. Plus de détails sur www.aev-iledelfrance.fr

* Fédération nationale des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural



LA GUIFETTE

NUMERO SPECIAL
BOUCLES DE LA MARNE

Bulletin d'information de l'A.P.E.S.A - Juillet 2009
(Association de Protection de l'Environnement de Sainte-Aulde et de ses environs)

Natura 2000 en Pays Fertois ...

Les anciennes carrières de sable reconverties en zones de protection ornithologique.

EDITO

Ce nouveau numéro de la Guifette est particulier à plus d'un titre. Il l'est tout d'abord par son contenu. En effet, c'est le premier numéro de la Guifette qui est spécifiquement consacré à un seul sujet, la zone de Natura 2000 des Boucles de la Marne.

Ensuite par sa présentation différente: le choix du grand format et de la mise en couleurs s'est imposé afin de mettre en valeur à la fois les oiseaux et les paysages.

Enfin par son aire de distribution qui est un peu inhabituelle. Si cet exemplaire est distribué comme à l'accoutumée dans les villages de Sainte-Aulde et de Chamigny, sa diffusion est élargie à Luzancy et à Méry-sur-Marne, dont les habitants vont découvrir pour la première fois notre bulletin dans leur boîte aux lettres.

Nous espérons que la lecture de cette Guifette saura vous convaincre que c'est un avantage de vivre à côté d'une telle zone.

l'A.P.E.S.A.

© O. Evrard

REMERCIEMENTS

Nos remerciements vont à l'Agence des espaces verts, «opérateur local» du projet Natura 2000, que nous avons rencontré et qui a bien voulu fournir les informations nécessaires à la rédaction de ce bulletin.



A.P.E.S.A.
Association de Protection de l'Environnement de Sainte-Aulde
31, Les Vins De Caumont
77260 Sainte-Aulde
Courriel : apesa77@yahoo.fr
Site : www.apesa77.fr
Tél. : 06 03 62 25 69

Directrice de la publication : Isabelle JEROME
Comité de rédaction : A.P.E.S.A.
Maquette : Olivier EVRARD

**Imprimée par nos soins,
à 1 600 exemplaires.
Ne pas jeter sur la voie publique.**

Site Natura 2000

Le site Natura 2000 des Boucles de la Marne

Situé au cœur de la vallée de la Marne, le site dit des Boucles de la Marne constitue un milieu naturel et humain original. De son entrée dans le département de la Seine-et-Marne jusqu'à sa confluence avec la Seine, la Marne décrit une série de boucles propices à la présence d'une multitude d'oiseaux. L'attractivité de ces méandres pour les oiseaux est par ailleurs renforcée par les plans d'eau issus de l'exploitation actuelle ou ancienne des carrières de sable et de graviers. En effet, cette activité, qui s'est substituée à l'agriculture, a modelé le paysage. Elle laisse derrière elle des zones humides artificielles qui peuvent, selon leur réaménagement, être favorables à la reproduction d'espèces devenues rares.

Formé de huit entités distinctes, composé d'une mosaïque de paysages, ce site Natura 2000 de 2 641 ha se caractérise par la prédominance de l'eau (35%), véritable élément structurant du paysage.



© T.ROY AVEN du Camp du Moyeux

Butor étoilé

Natura 2000 à Méry-sur-Marne et Luzancy

L'ensemble constitué par les lacets de Méry-sur-Marne et Luzancy est la partie située la plus à l'est de la zone Natura 2000. Éloignés des grandes agglomérations et peu accessibles, ces méandres ont conservé un caractère isolé et sauvage. Le hameau de Messy, situé en plein cœur de la boucle, se trouve au sein même de la zone. Le village de Sainte-Aulde et le hameau de Vaux, campés à flanc de coteau sur l'autre rive, dominent les étangs.



Légende

- Zone Natura 2000
- La Marne
- Communes concernées
- Communes
- Autoroute
- Départements



0 2,5 5 km

© 4EY - Tous droits réservés
© INREAP, Bureau IREAP 2005
© IGN, Service IGN de l'Île-de-France 2005
RD 08112003-2010 Paris - 2010

08112003

des Boucles de la Marne

Quelles espèces d'oiseaux peut-on y rencontrer ?

Ces deux boucles hébergent de nombreuses espèces d'oiseaux, dont l'inventaire est actuellement en cours. La valeur écologique de ce site s'explique par la présence d'espèces aujourd'hui menacées de disparition en Europe. Parmi elles, on peut rencontrer la **Sterne pierregarin**, plus élégante que sa cousine la Mouette nieuse, et qui se reconnaît par les piqués fulgurants qu'elle réalise pour attraper les poissons. On trouve également le **Butor étoilé** qui passe l'hiver dans les roselières de Luzancy. Doué d'un mimétisme extraordinaire (cf illustration), il est difficile à repérer. Se rencontre aussi un rapace qui ressemble à la Buse variable, la **Bondrée apivore**, qui comme son nom l'indique, se nourrit de guêpes et d'abeilles. Connue de tous les amoureux de la nature, le **Martin pêcheur** est également un habitué du site. Ses couleurs vives en font un des plus jolis oiseaux de France. Il est malheureusement en régression.

Selon les périodes de l'année la fréquentation des étangs varie : c'est pendant l'hiver et les périodes de migration que les effectifs d'oiseaux d'eau sont les plus importants. La **Guifette noire** est, par exemple, de passage au printemps pendant la migration.



© V.Delcourt

Sterne pierregarin

Qu'est-ce que Natura 2000 ?

Sur notre planète, le nombre des espèces animales et végétales, autrement dit la biodiversité, est en très grande régression. La constitution du réseau européen Natura 2000 a pour objectif de protéger notre patrimoine écologique dans une logique de développement durable.

Natura 2000 est un réseau européen d'espaces naturels identifiés pour la qualité, la rareté ou la fragilité des espèces animales et végétales qui y vivent. Il a pour objectif de préserver la diversité biologique, tout en valorisant le territoire. Car en effet, il ne s'agit

pas de faire un sanctuaire de la nature, mais au contraire de mettre en œuvre, en partenariat avec les acteurs locaux, des actions (contrats et chartes) visant à concilier les exigences écologiques des espèces avec les activités économiques, sociales et culturelles.

Natura 2000 doit permettre de trouver un juste équilibre entre environnement et développement. Nous sommes bien loin d'une mise sous cloche de la nature !

Natura 2000 : un atout pour notre territoire



© A.Lambrechts

Martin pêcheur

Natura 2000 représente un véritable enjeu de développement durable pour des territoires ruraux remarquables : Natura 2000 se distingue par la volonté de faire cohabiter une nature préservée et des activités humaines respectueuses et responsables.

La biodiversité est alors un atout supplémentaire pour favoriser le développement d'activités socio-économiques comme le tourisme vert, la production de produits locaux de qualité, les activités pédagogiques, sportives, associatives et artisanales. Avant tout, un site Natura 2000 offre à chacun de ses habitants la possibilité d'atteindre une qualité de vie incomparable : c'est également une plus-value pour la valeur des biens immobiliers, situés dans un secteur qui devient recherché.



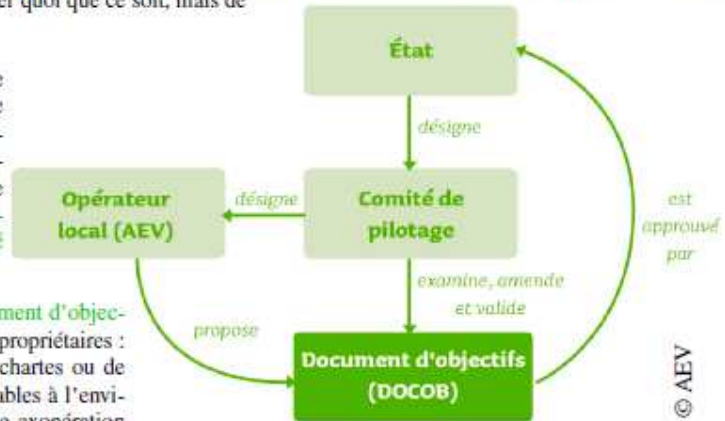
© AEV

Comment le programme Natura 2000 va-t'il être mis en œuvre sur notre territoire ?

Un **comité de pilotage (COPIL)** a été créé en avril 2007, sous la responsabilité de la Région d'Ile-de-France. Il a en charge la conduite de ce projet. Il est composé des représentants des collectivités territoriales concernées, des services de l'Etat, d'établissements publics, de socioprofessionnels, de propriétaires et ayant droits, d'usagers du territoire, d'associations et d'experts scientifiques. Les élus du comité ont décidé de confier sa présidence à Madame Geneviève Wortham, conseillère régionale. En résumé, il n'est pas question pour l'Etat d'imposer quoi que ce soit, mais de contractualiser avec les acteurs locaux.

L'Agence des espaces verts (AEV) de la Région d'Ile-de-France a été désignée comme « opérateur local » : c'est elle qui réalise le diagnostic écologique et socio-économique du territoire. Ce diagnostic ainsi que des propositions de gestion seront consignés dans le **document d'objectifs**. Ce dernier devra être validé par le **comité de pilotage**.

Une fois approuvé par le Préfet, le **document d'objectifs** aboutit à des propositions de gestion avec les propriétaires : ces derniers peuvent s'engager, par le biais de chartes ou de contrats, à mettre en œuvre des pratiques favorables à l'environnement. En contrepartie, ils bénéficient d'une exonération de la taxe sur le foncier non bâti. Dans le cas des contrats, ils reçoivent même une rémunération pour les travaux d'entretien effectués.



Plus d'infos :

<http://natura2000.ecologie.gouv.fr/sites/FR112003.html>

<http://www.aev-iledefrance.fr/images/stories/documents-pro/natura2000-aev-boucles-marne.pdf>

REPONSES A VOS QUESTIONS :

PRATIQUANTS D'ACTIVITES DE PLEINE NATURE

Avec Natura 2000, serai-je limité dans ma pratique. Y aura-t-il des sites interdits ?

Les sites Natura 2000 restent ouverts, aucune réglementation n'en interdit l'accès.

CHASSEURS

Je chasse ici librement depuis longtemps. Est-ce que Natura 2000 va dorénavant me dicter où je peux chasser et ce que je dois chasser ?

Natura 2000 n'interdit pas la chasse. Celle-ci continue à s'exercer normalement dans le respect de la réglementation existante.

RESIDENTS

En tant qu'habitants de ce territoire, Natura 2000 est-il un « plus » pour notre vie quotidienne ?

Vous avez la chance d'habiter un territoire privilégié, reconnu au niveau européen pour la richesse de sa faune et de sa flore. Natura 2000 vise à la conservation de notre patrimoine naturel pour les générations futures. C'est donc la garantie du maintien d'un environnement de qualité, par conséquent un avantage dans la vie quotidienne.




AGRICULTEURS

Je suis exploitant agricole. Quelle est la conséquence du classement en Natura 2000 pour moi ?

Le classement Natura 2000 ouvre le droit à des aides financières particulières en contrepartie de la mise en œuvre de pratiques respectueuses de l'environnement. La démarche est volontaire, rien n'est imposé.



Annexe 20 : Animations et opérations de communication réalisées pendant l'élaboration du DOCOB

<p>1. Réunion grand public sur Natura 2000 et la biodiversité organisée le 19 novembre 2008 à la salle polyvalente de Trilbardou, 40 personnes présentes</p>	
<p>2. Réunion grand public sur Natura 2000 et la biodiversité organisée le mardi 3 juillet 2009 à la salle des fêtes de Freneuse, 60 personnes présentes</p>	
<p>3. Tenue d'un stand sur Natura 2000 lors du week-end « Fêtes de la Marne » sur la commune de Dampmart en juin 2009.</p>	
<p>4. Envoi d'un courrier aux propriétaires ayant plus de 3 ha dans la zone Natura 2000 pour les informer du classement et des inventaires ornithologiques.</p>	
<p>5. Octobre 2009, intervention dans le cadre des journées techniques de l'ATEN à Dôle (39), présentation du plan de communication mis en œuvre par l'AEV autour de Natura 2000</p>	
<p>6. Journée Ramsar sur les zones humides, organisation d'une animation pour les enfants sur la découverte des zones humides à la BPAL de Jablines-Annet. Deux classes présentes, environ 40 élèves.</p>	
<p>7. Janvier 2010, conférence pour des étudiants sur Natura 2000 et la biodiversité à Chantilly (60), 400 étudiants présents</p>	
<p>8. Mai 2010, fête de la Nature, organisation d'une sortie nature sur la commune de Précy-sur-Marne, 30 personnes présentes.</p>	
	

Annexe 21: Liste des espèces autorisées pour les haies

Les haies éligibles devront être composées majoritairement des essences de la liste ci-dessous. En cas de plantation, les espèces doivent être choisies dans cette même liste.

Nom français	Nom scientifique	Nom français	Nom scientifique
Arbres		Autres : (arbustes, buissons...)	
Alisier blanc	<i>Sorbus aria</i>	Aubépine monogyne*	<i>Crataegus monogyna</i>
Alisier torminal	<i>Sorbus torminalis</i>	Aubépine épineuse*	<i>Crataegus laevigata</i>
Aulne glutineux	<i>Alnus glutinosa</i>	Bourdaie	<i>Frangula alnus</i>
Bouleau verruqueux	<i>Betula pendula</i>	Buis	<i>Buxus sempervirens</i>
Cerisier à grappes	<i>Prunus padus</i>	Camerisier à balai	<i>Lonicera xylosteum</i>
Charme	<i>Carpinus betulus</i>	Cerisier Sainte Lucie	<i>Prunus mahaleb</i>
Châtaignier	<i>Castanea sativa</i>	Cassis	<i>Ribes nigrum</i>
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	Cornouiller sanguin	<i>Cornus sanguinea</i>
Chêne sessile	<i>Quercus petraea</i>	Cornouiller mâle	<i>Cornus mas</i>
Cormier	<i>Sorbus domestica</i>	Coudrier = Noisetier	<i>Corylus avellana</i>
Erable champêtre	<i>Acer campestre</i>	Framboisier	<i>Rubus ideaus</i>
Erable plane	<i>Acer platanoides</i>	Fusain d'Europe	<i>Euonymus europaeus</i>
Erable sycomore	<i>Acer pseudoplatanus</i>	Genêt à balais	<i>Cytisus scoparius</i>
Frêne commun	<i>Fraxinus excelsior</i>	Genévrier commun	<i>Juniperus communis</i>
Hêtre	<i>Fagus sylvatica</i>	Groseillier rouge	<i>Ribes rubrum</i>
Merisier	<i>Prunus avium</i>	Groseillier à maquereau*	<i>Ribes uva-crispa</i>
Noyer commun	<i>Juglans regia</i>	Houx	<i>Ilex aquifolium</i>
Orme champêtre	<i>Ulmus minor</i>	If commun	<i>Taxus baccata</i>
Orme de Montagne	<i>Ulmus glabra</i>	Lierre	<i>Hedera helix</i>
Orme lisse	<i>Ulmus laevis</i>	Néflier	<i>Mespilus germanica</i>
Pommier sauvage	<i>Malus sylvestris</i>	Nerprun purgatif *	<i>Rhamnus cathartica</i>
Poirier commun	<i>Pyrus piraster</i>	Prunellier *	<i>Prunus spinosa</i>
Sorbier des oiseleurs	<i>Sorbus aucuparia</i>	Ronce sp*	<i>Rubus sp</i>
Saule blanc	<i>Salix alba</i>	Rosier des chiens = Eglantier *	<i>Rosa canina</i>
Saule cassant	<i>Salix fragilis</i>	Sureau noir	<i>Sambucus nigra</i>
Saule des vanniers	<i>Salix viminalis</i>	Sureau rouge	<i>Sambucus racemosa</i>
Saule marsault	<i>Salix caprea</i>	Troène vulgaire	<i>Ligustrum vulgare</i>
Saule cendré	<i>Salix cinerea</i>	Viorne lantane	<i>Viburnum lantana</i>
Saule pourpre	<i>Salix purpurea</i>	Viorne obier	<i>Viburnum opulus</i>
Tilleul à grandes feuilles	<i>Tilia platyphyllos</i>		
Tilleul à petites feuilles	<i>Tilia cordata</i>		

Les arbustes épineux sont marqués d'un * ; Les espèces les plus adaptées au territoire sont notées en gras

Annexe 22: Liste des espèces autorisées pour les ripisylves

Les ripisylves éligibles devront être composées majoritairement des essences de la liste ci-dessous. En cas de plantation, les espèces doivent être choisies dans cette même liste.

Nom français	Nom scientifique
Aubépine monogyne	<i>Crataegus monogyna</i>
Aulne glutineux	<i>Alnus glutinosa</i>
Bouleau pubescent	<i>Betula alba</i>
Bouleau verruqueux	<i>Betula pendula</i>
Cerisier à grappes	<i>Prunus padus</i>
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>
Coudrier = Noisetier	<i>Corylus avellana</i>
Frêne commun	<i>Fraxinus excelsior</i>
Orme champêtre	<i>Ulmus minor</i>
Peuplier blanc	<i>Populus alba</i>
Peuplier grisard	<i>Populus canescens</i>
Peuplier noir	<i>Populus nigra</i>
Peuplier tremble	<i>Populus tremula</i>
Saule à trois étamines	<i>Salix triandra</i>
Saule blanc	<i>Salix alba</i>
Saule cassant	<i>Salix fragilis</i>
Saule cendré	<i>Salix cinerea</i>
Saule des vanniers	<i>Salix viminalis</i>
Saule Marsault	<i>Salix caprea</i>
Saule pourpre	<i>Salix purpurea</i>
Sureau noir	<i>Sambucus nigra</i>

Annexe 23: Liste des espèces autorisées pour l'implantation d'une prairie

En cas d'implantation, les graminées doivent obligatoirement être semées en mélange avec une légumineuse.
Les légumineuses peuvent être semées pures.

GRAMINEES	LEGUMINEUSES
<ul style="list-style-type: none"> - Dactyle aggloméré - Fétuque des prés - Fétuque élevée - Fétuque ovine - Fétuque rouge - Fléole des prés - Moha - Pâturin commun - Ray-grass anglais - Ray-grass d'Italie - Ray-grass hybride 	<ul style="list-style-type: none"> - Lotier corniculé - Luzerne¹ - Medicago polyformosa - Medicago rigidula (luzerne à tige rigide) - Medicago scutellata - Medicago trunculata - Mélilot - Minette - Sainfoin - Serradelle - Trèfle blanc - Trèfle de Perse - Trèfle hybride - Trèfle incarnat - Trèfle violet - Trèfle d'Alexandrie - Vesce commune - Vesce velue - Vesce de Cerdagne

¹ Dans le respect de la circulaire du 24 mars 2003

Annexe 24 : Liste des couverts autorisés pour le gel et les bandes enherbées

Gel : pur ou en mélange

Bandes enherbées : en mélange

GRAMINEES	LEGUMINEUSES
<ul style="list-style-type: none"> - Dactyle - Fétuque des prés - Fétuque élevée - Fétuque rouge - Fétuque ovine - Fléole des prés - Moha - Pâturin commun - Ray-grass anglais - Ray-grass hybride - Ray-grass italien 	<ul style="list-style-type: none"> - Gesse commune - Lotier corniculé - Luzerne² - Mélilot - Minette - Sainfoin - Trèfle blanc - Trèfle hybride - Trèfle incarnat - Trèfle violet - Trèfle souterrain - Vesce commune - Vesce velue
AUTRES	
<ul style="list-style-type: none"> - Moutarde blanche - Navette fourragère - Phacélie - Radis fourrager 	
<p>Les couverts spontanés peuvent être acceptés sous réserve de diagnostic et en conformité avec la réglementation</p>	
<p>Les couverts de la « jachère faune sauvage » et de la « jachère fleurie » sont autorisés sous réserve de diagnostic</p>	

Source : Selon arrêté préfectoral « jachères »

² Dans le respect de la circulaire du 24 mars 2003

Annexe 25 : Liste des couverts autorisés pour les couverts d'intérêt avifaunistique

Mélange d'au moins 5 espèces de la liste suivante			
Recommandation : 50 % Graminées, 30% légumineuses, 20% autres			
Graminées		Légumineuses	
Agrostide fine	<i>Agrostis tenuis</i>	Lotier corniculé	<i>Lotus corniculatus</i>
Agrostis stolonifère	<i>Agrostis stolonifera</i>	Luzerne	<i>Medicago sativa</i>
Avoine élevée	<i>Arrhenatherum elatius</i>	Mélicot blanc	<i>Melilotus albus</i>
Cretelle	<i>Cynosurus cristatus</i>	Mélicot officinal	<i>Melilotus officinalis</i>
Dactyle	<i>Dactylis glomerata</i>	Minette	<i>Medicago minima</i>
Fétuque des prés	<i>Festuca pratensis</i>	Sainfoin	<i>Onobrychis viciifolia</i>
Fétuque faux-roseau	<i>Festuca arundinacea</i>	Trèfle blanc	<i>Trifolium repens</i>
Fétuque ovine	<i>Festuca ovina</i>	Trèfle de Perse	<i>Trifolium resupinatum</i>
Fétuque rouge	<i>Festuca rubra</i>	Trèfle des prés (violet)	<i>Trifolium pratense</i>
Fléole des prés	<i>Phleum pratense</i>	Trèfle incarnat	<i>Trifolium incarnatum</i>
Houlque Laineuse	<i>Holcus lanatus</i>	Trèfle d'Alexandrie	<i>Trifolium alexandrinum</i>
Orge faux-seigle	<i>Hordeum secalinum</i>	Trèfle hybride	<i>Trifolium hybridum</i>
Pâturin commun	<i>Poa trivialis</i>	Vesce à épis	<i>Vicia cracca</i>
Pâturin des prés	<i>Poa pratensis</i>	Vesce commune	<i>Vicia sativa</i>
Ray-grass Anglais	<i>Lolium perenne</i>		
Vulpin des prés	<i>Alopecurus pratensis</i>		
Autres			
Achillée millefeuille	<i>Achillea millefolium</i>	Bleuet des champs	<i>Centaurea cyanus</i>
Carotte sauvage	<i>Daucus carota</i>	Compagnon rouge / Silène dioïque	<i>Silene dioica</i>
Centauree des prés	<i>Centaurea jacea</i> sus <i>grandifolia</i>	Cumin des prés	<i>Silene dioica</i>
Centauree scabieuse	<i>Centaurea scabiosa</i>	Mauve sylvestre	<i>Malva sylvestris</i>
Chicorée sauvage	<i>Cichorium intybus</i>	Onagre bisannuelle	<i>Oenothera biennis</i>
Grande marguerite	<i>Leucanthemum vulgare</i>	Phacélie	<i>Phacelia tanacetifolia</i>
Leontodon variable	<i>Leontodon hispidus</i>	Sarrasin	<i>Fagopyrum esculentum</i>
Mauve musquée	<i>Malva moschata</i>	Sauge des prés	<i>Salvia pratensis</i>
Origan	<i>Origanum vulgare</i>	Tanaisie en corymbe	<i>Tanacetum corymbosum</i>
Tanaisie vulgaire	<i>Tanacetum vulgare</i>	Vulnaire	<i>Anthyllus vulneraria</i>
Dans les zones de reproduction de l'Œdicnème criard (selon diagnostic)			
L'association Trèfle blanc (recommandation : 2 à 3kg/ha) + Fétuque ovine (recommandation : 5kg/ha) est autorisée Ou autres mélanges aux caractéristiques similaires (couvert ras au développement lent et peu dense) et semés à faible densité			

Annexe 26 : Liste des couverts autorisés pour la mesure en faveur de l'Œdicnème criard

Couverts autorisés pour l'Œdicnème criard
Navette fourragère (type hiver qui ne monte pas à graine) à semer avant le 1 ^{er} avril avec une densité recommandée de 3 à 5 kg par hectare dans les sols sableux et séchants
D'autres cultures annuelles de printemps peuvent être adaptées, elles pourront être acceptées sous réserve de validation lors du diagnostic d'exploitation

Annexe 27 : Contenu minimal du plan de gestion pastoral et liste des espèces à maîtriser pour maintenir le milieu ouvert

Le plan de gestion pastoral comprendra au minimum :

- les surfaces engagées cartographiées
- l'effectif maximal ou le chargement moyen à respecter sur l'unité engagée
- les périodes de pâturage autorisées ainsi que les localisations cartographiques
- les résultats attendus en termes de pression de pâturage (exemple : note de raclage ou suivi photographique...)
- le positionnement des points d'eau et leur déplacement
- les conditions dans lesquels l'affouragement est autorisé
- l'utilisation des clôtures en cas de pâturage en parcs tournants
- les modalités d'utilisation des traitements antiparasitaires

Liste des espèces à maîtriser pour maintenir le milieu ouvert	
Nom Français	Nom latin
Erable plane	<i>Acer platanoides</i>
Erable sycomore	<i>Acer pseudoplatanus</i>
Bouleau verruqueux	<i>Betula pendula</i>
Arbre à papillons (Buddleia)	<i>Buddleja davidii</i>
Cornouiller sanguin	<i>Cornus sanguinea</i>
Aubépine monogyne	<i>Crataegus monogyna</i>
Genêt à balais	<i>Cytisus scoparius</i>
Bourdaie	<i>Frangula alnus</i>
Cytise	<i>Laburnum anagyroides</i>
Pin sylvestre (et autres résineux)	<i>Pinus sylvestris</i>
Peuplier tremble	<i>Populus tremula</i>
Cerisier tardif	<i>Prunus serotina</i>
Prunellier	<i>Prunus spinosa</i>
Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i>
Rosier des chiens (Eglantier)	<i>Rosa canina</i>
Ronces sp	<i>Rubus sp.</i>
Saule marsault	<i>Salix caprea</i>
Saule cendré	<i>Salix cinerea</i>
Sureau noir	<i>Sambucus nigra</i>

Cette liste n'est pas exhaustive mais comprend les principales espèces à fort pouvoir colonisateur dans les milieux ouverts.

Le plan de gestion pastorale devra préciser si l'élimination doit être totale ou seulement partielle.

**Annexe 28 : Liste des plantes invasives
(ESPECES AVEREES)**

Espèce (Nom latin)	Espèce (Nom français)	Famille
Acacia dealbata	Mimosa	Fabaceae
Acer negundo	Erable negundo	Aceraceae
Ailanthus altissima	Faux-verniss du Japon	Simaroubaceae
Ambrosia artemisiifolia	Ambrosie à feuilles d'armoise	Asteraceae
Amorpha fruticosa	Faux-indigo	Fabaceae
Aster lanceolatus	Aster américain	Asteraceae
Aster novi-belgii	Aster américain	Asteraceae
Azolla filiculoides	Azolla fausse-fougère	Azollaceae
Baccharis halimifolia	Séneçon en arbre	Asteraceae
Bidens frondosa	Bident à fruits noirs	Asteraceae
Buddleja davidii	Buddleia du Père David	Buddlejaceae
Campylopus introflexus		Dicranaceae
Carpobrotus edulis	Griffes de sorcières	Aizoaceae
Carpobrotus acinaciformis	Griffes de sorcières	Aizoaceae
Cortaderia selloana	L'herbe de la pampa	Poaceae
Elodea canadensis	Elodée du Canada	Hydrocharitaceae
Elodea nuttallii	Elodée de Nuttall	Hydrocharitaceae
Elodea callitrichoides	Elodée à feuilles allongées	Hydrocharitaceae
Fallopia japonica	Renouée du Japon	Polygonaceae
Fallopia sachalinensis	Renouée de Sakhaline	Polygonaceae
Impatiens glandulifera	Balsamine géante	Balsaminaceae
Impatiens parviflora	Balsamine à petites fleurs	Balsaminaceae
Lagarosiphon major	Lagarosiphon	Hydrocharitaceae
Lemna minuta	Lentille d'eau minuscule	Lemnaceae
Ludwigia peploides	Jussie	Onagraceae
Ludwigia grandiflora	Jussie	Onagraceae
Myriophyllum aquaticum	Myriophylle du Brésil	Haloragaceae
Paspalum dilatatum	Paspale dilaté	Poaceae
Paspalum distichum	Paspale distique	Poaceae
Robinia pseudoacacia	Robinier faux-acacia	Fabaceae
Senecio inaequidens	Séneçon du Cap	Asteraceae
Solidago canadensis	Solidage du Canada	Asteraceae
Solidago gigantea	Solidage glabre	Asteraceae

Source : MULLER S. (coord) 2004 – *plantes invasives en France*. Museum national d'Histoire naturelle, Paris, 168p. (Patrimoines naturels,62)

Surligné en vert = les espèces rencontrées en Île-de-France dans la nature (abondance et caractère nuisible variables)

Annexe 29 : Calcul de la rémunération de la mesure forêt.1 « Développement de bois sénescents »Calcul de la rémunération pour le maintien d'arbres sénescents, à cavités, à fissures ou à branches mortes :

Le calcul de la rémunération est basé sur le résultat d'un groupe de travail mis en place par la Direction de la nature et des paysages et associant les représentants des propriétaires publics et privés, de représentants des services déconcentrés de l'État et du monde associatif, de l'Institut pour le Développement Forestier et de l'Ecole Nationale du Génie Rural, des Eaux et des Forêts.

Celui-ci est basé sur la définition de deux types de caractéristiques liées aux arbres désignés et au peuplement, et évaluées selon trois grandes catégories d'essences (chêne/hêtre, résineux et feuillus divers) :

- des paramètres fixés au niveau régional : l'âge d'exploitabilité, le prix unitaire des bois à l'âge d'exploitabilité (correspondant à la qualité sciage) et la valeur du fonds (estimée à 2000 €/ha)
- des variables propres aux arbres désignés et au peuplement, qui seront à définir avec le propriétaire : la densité moyenne des arbres, le nombre de tiges concernées par la mesure hectare et leur diamètre.

Ces caractéristiques permettent de calculer le manque à gagner qui fait l'objet de la rémunération du bénéficiaire.

		Unité	Nom	Chêne en forêt publique	Chêne en forêt privée	Hêtre	Résineux	Feuillus précieux (frêne, érable, châtaignier, merisier)	Feuillus divers (bouleau, tremble, charme)
Paramètres régionaux	Age d'exploitabilité	ans	A	180	140	90	70	60	60
	Prix unitaire des tiges concernées (prix d'1m ³ de sciage)	€/m ³	P	120	100	40	30	80	20
	Valeur du fonds	€/ha	F	2000	2000	2000	2000	2000	2000
Variables propres aux arbres désignés et au peuplement	Densité moyenne en arbres de cette dimension (densité qu'un peuplement complet d'arbres identiques contiendrait à l'hectare en posant l'hypothèse que la somme des surfaces couvertes par chaque arbre donne la surface totale du peuplement)	nb/ha	N	100	70	80	200	60	100
	Volume bois fort des tiges concernées (tarif de cubage Chaudet 14)	m ³	V	3.8	3	2.5	2	2	1.7
Valeurs intermédiaires nécessaires pour le calcul du manque à gagner	Taux d'actualisation ($t=0.06e^{-A/100}$)		t	0.010	0.015	0.022	0.030	0.033	0.033
	Valeur des bois concernés ($R=P*V$)	€	R	456	300	100	60	160	34
	Superficie couverte par les bois concernés ($S=n/N$)	ha	S	0.010	0.014	0.012	0.005	0.017	0.010
	Valeur du fonds rapportée à la surface immobilisée ($F_s=F*S$)	€	F _s	20	28	24	10	34	20
Manque à gagner ($M=[R+ F_s][1-1/(1+t)^{30}]$)	€ par arbre	M	124	118	60	41	120	33	

Exemple de 2 chênes de 45cm de diamètre réservés à l'hectare en forêt privée :

Avec : N=80 tiges/ha, on obtient un manque à gagner de 179 €/ha.

Cahier des charges des mesures contractuelles de gestion des sites Natura 2000 Région Ile-de-France - 24/30

Calcul du volume bois fort d'après le diamètre à 1.30 m (tarif Chaudet 14):

La formule de cubage utilisée est : $V = 0.000057 \cdot (D_{1.30})^3 \cdot 2.2$.

Diamètre à 1.30m (cm)	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100
Volume bois fort (m ³)	0.06	0.14	0.33	0.44	0.74	0.99	1.29	1.62	2.17	2.59	3.31	3.81	4.35	5.28	6.34	7.54	7.72	8.01	10.42

Méthode de calcul du manque à gagner présentée à titre informatif :

▪ Estimation de la valeur d'un arbre à réserver

- Le maintien d'arbres sur pied au delà de leur terme d'exploitabilité engendre un coût d'immobilisation d'un capital comprenant d'une part les arbres, qui auraient sur le marché une valeur R (dont il faut ne pas oublier qu'en moyenne ce sont des bois de faible qualité économique), d'autre part le fonds qui les porte, de valeur F . Si l'on désigne par t le taux d'actualisation, ce coût d'immobilisation s'écrit $t \cdot (R+F)$. Cependant, il s'agit en l'occurrence de ne pas récolter les arbres et le propriétaire subit essentiellement le coût d'immobilisation mentionné ci-dessus.

- Un arbre sélectionné perd progressivement toute valeur marchande tandis que le fonds se trouve immobilisé pendant une durée de 30 ans. L'immobilisation est donc contractualisée sur une période de 30 ans à la suite de laquelle le contrat peut éventuellement être renouvelé. Le manque à gagner M s'établit alors à :

$$M = [R + Fs] \left[1 - \frac{1}{(1+t)^{30}} \right]$$

- R étant la valeur forfaitaire du bois en début d'engagement,
- F_s étant la valeur forfaitaire du fonds pour la surface immobilisée (déterminée ci-dessous),
- t étant le taux d'actualisation déterminé conformément au paragraphe suivant.

▪ Estimation de la surface réservée

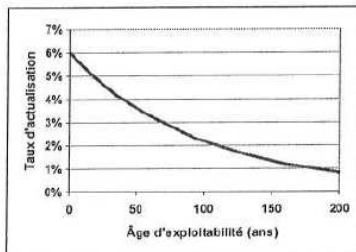
- Dans la mesure où l'on raisonne sur quelques arbres seulement, d'effectif n , il est nécessaire de déterminer la surface S qu'ils couvrent. Il est proposé de le faire sur la base du nombre d'arbres N qu'un peuplement complet d'arbres identiques contiendrait à l'hectare, en posant l'hypothèse que la somme des surfaces couvertes par chaque arbre donne la surface totale du peuplement. Ainsi, on aura : $S = n/N$.

▪ Fixation du taux d'actualisation

- Relation entre l'âge d'exploitabilité et le taux d'actualisation :

$$t = 0,06 \cdot e^{-A/100}$$

- Moyennant ce barème de fixation du taux d'actualisation, le sacrifice d'exploitation engendré par une suspension de récolte d'un arbre arrivé à maturité peut être évalué aisément, comme le montrent les exemples suivants.



Annexe 30 : Extraction des granulats, précisions géographiques sur les secteurs en activité

Source DRIEE-IF

